

2013-2014

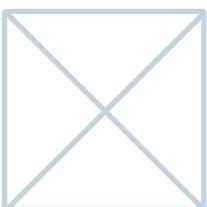
Master 1 Histoire et Document

Parcours Métiers des archives et des bibliothèques, option Archives

**Servir l'identité bretonne et le service
d'archives départementales du
Morbihan du début du XX^e siècle
jusqu'aux années 2010**

Christine d'Armagnac

Sous la direction de Mme Bénédicte Grailles



2013-2014

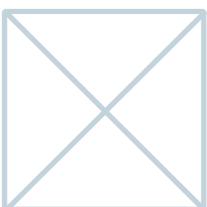
Master 1 Histoire et Document

Parcours Métiers des archives et des bibliothèques, option Archives

Servir l'identité bretonne et le service d'archives départementales du Morbihan du début du XX^e siècle jusqu'aux années 2010

Christine d'Armagnac

Sous la direction de Mme Bénédicte Grailles



L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :

<http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr/>

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier particulièrement M. Florent Lenègre, directeur des archives départementales du Morbihan, pour m'avoir accueillie dans son service.

Mes remerciements se tournent aussi vers M. André Le Meut, responsable du pôle Patrimoine oral breton aux archives départementales, Mme Camille Pineault, responsable de l'action éducative, M. Yves Rospabé, professeur conseiller-relais aux archives départementales du Morbihan et Mme Sophie Lemaur, responsable du pôle Bretagne et Patrimoine à la Médiathèque de Vannes, pour avoir eu l'obligeance de répondre à mes questions.

Je remercie aussi tout le personnel des archives départementales pour leur accueil chaleureux.

J'exprime également toute ma gratitude à Mme Bénédicte Grailles, maitresse de conférences en archivistique à l'Université d'Angers, qui m'a guidée dans cette première expérience de travail de recherche en tant que directrice de mémoire.

En dernier lieu, je tiens à remercier ma famille et mes amis pour m'avoir encouragée lors de la rédaction de ce mémoire.

Sommaire

Introduction.....	7
I. L'identité bretonne : mine d'or du patrimoine et du territoire	9
1. Identité, stéréotypes et patrimoine en Bretagne : des concepts à définir	9
2. Une véritable politique territoriale	18
3. Les institutions patrimoniales défenseurs de cette identité	25
Bibliographie.....	34
État des sources.....	40
II. Le service des archives départementales du Morbihan au cœur de cette préoccupation identitaire (1900-2010).....	44
1. Les prémices d'une véritable politique au début du XX ^e siècle.....	45
2. Une prise de conscience du potentiel identitaire (1940-1970) ?	52
3. Renouveau culturel des années 1990-2000	62
Conclusion	77
Annexes.....	78
Table des matières.....	112

Introduction

L'omniprésence du terme identité dans le discours lui fait perdre de sa substance. Il peut être utilisé indifféremment pour désigner une pathologie mentale, indiquer une préférence sexuelle ou comme synonyme de culture. La question de l'identité se pose à chaque fois qu'une personne ou un groupe a besoin de faire valoir ses droits contre un pouvoir jugé supérieur. La ferveur identitaire est née aux États-Unis dans les années 1960. Le contexte politique et les revendications de la minorité afro-américaine mettent en avant ce besoin de reconnaissance des particularités qui peuvent composer un groupe. L'identité est devenue incontournable que ce soit en sociologie ou en anthropologie, en passant par la psychologie ou les sciences politiques. Les réflexions autour du concept d'identité sont nombreuses en sciences humaines.

Lorsqu'une identité culturelle marquée ou une identité nationale est revendiquée par une partie d'une population, on parle d'identité régionale. Contrairement aux régions comme le Pays Basque ou la Corse, la Bretagne revendique une culture et une histoire dont les racines remontent dès l'époque celtique. Région administrative et historique de l'Ouest de la France, elle est comprise entre la Manche et l'océan Atlantique. La Bretagne s'étend sur quatre départements : les Côtes-d'Armor (22), le Finistère (29), l'Ille-et-Vilaine (35) et le Morbihan (56) dont le chef-lieu est Vannes. L'appellation même de Bretagne peut poser des problèmes d'identité. La différence entre la « Bretagne administrative » et la « Bretagne historique » se joue sur la position du département de la Loire-Atlantique, actuellement situé dans la région Pays-de-la-Loire. Le gouvernement de Vichy en 1941 « ampute » administrativement la Bretagne de la Loire-Atlantique. Le mot est fort mais les années de débats et de revendications qui ont suivi, et qui se poursuivent encore aujourd'hui, témoignent bien de l'attachement que peut ressentir une minorité face à son territoire. L'identité devient alors un facteur de fierté à mettre en avant et à valoriser.

Vecteur de l'identité, le patrimoine est l'aspect le plus concret auquel peut se rattacher un territoire ou une population. Les institutions patrimoniales sont les garantes de la protection de cet héritage. Institution culturelle, les services d'archives sont chargés de collecter les documents publics et privés présentant un intérêt historique et patrimonial pour leur territoire. L'article L. 211-2 du Code du patrimoine indique que « la conservation des archives est organisée dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la

documentation historique de la recherche ». De ce fait, les missions de la direction des services d'archives revêtent plusieurs aspects : contrôler, collecter, classer, conserver, communiquer et valoriser. Cependant, se pose la question de cette revendication identitaire et de sa place dans les institutions patrimoniales. Quel est le rôle des archives départementales dans la construction de l'identité bretonne ? Y ont-elles seulement pris part ou n'ont-elles servi qu'à enregistrer un phénomène échappant à leur contrôle ?

Tout d'abord, une présentation de l'identité bretonne comme filon du patrimoine et du territoire, retraçant sa construction, permettra d'apporter des éléments afin de mieux comprendre ce contexte. Puis une étude de cas considérant le service des archives départementales du Morbihan, entre le début du XIX^e et la fin des années 2000, viendra illustrer plus spécifiquement ses actions patrimoniales en lien avec l'identité.

I. L'identité bretonne : mine d'or du patrimoine et du territoire

Le terme d'identité bretonne renvoie à des concepts qu'il est judicieux de définir. Cette identité se construit autour du patrimoine de la région et de l'attachement des habitants à ce territoire. Les collectivités vont mettre en place plusieurs mesures qui vont ancrer ce patrimoine dans une véritable politique territoriale. Ce patrimoine riche est ainsi protégé et bon nombre d'institutions patrimoniales diverses prennent en charge sa valorisation.

1. Identité, stéréotypes et patrimoine en Bretagne : des concepts à définir

L'« Identité bretonne » est un concept bien difficile à définir malgré sa familiarité. En effet, l'idée de l'unité d'un peuple autour d'une histoire commune et ancrée dans les esprits avec des codes précis et perceptibles n'est qu'un essai de définition parmi tant d'autres. Cependant, différents concepts restent encore à définir.

1.1. Qu'appelle-t-on « identité » ?

a) Une identité, des identités

D'une manière générale, la notion d'identité caractérise un individu et le distingue des autres¹. Identité collective, individuelle ou même culturelle, voici seulement quelques exemples des utilisations de ce terme.

Ronan Le Coadic, professeur de culture et de langue bretonnes à l'université Rennes-II, travaillant sur la sociologie de la Bretagne contemporaine et sur les identités minoritaires, résume le concept d'identité en trois éléments : unicité, unité et permanence. Il considère l'identité comme « une représentation sociale ² », c'est-à-dire, une idée socialement partagée sur un objet, ou un sujet, dont elle conditionne la perception et sur la réalité duquel elle peut même agir.

¹ Dictionnaire de sociologie, Boudon, R. et al, éd. Larousse, Paris, 1999.

² Ronan Le Coadic « L'identité bretonne, situation et perspectives », dans Elegoët F. *Bretagne : construire*, Éditions Tud ha Bro, 2002, p.14.

L'identité culturelle n'est qu'un aspect de la notion globale d'identité. Elle se caractérise par un sentiment d'appartenance, par son rattachement à une tradition et à un patrimoine humain³. Selon Hervé Marchal⁴, une langue, une histoire, une religion et un territoire communs sont les conditions pour pouvoir parler d'identité culturelle en premier lieu.

b) Quelle identité pour la Bretagne ?

Ronan le Coadic⁵ remarque que « si l'on considère que l'identité est une réalité tangible, il faudrait chercher ce qui est commun à tous les Bretons (unité), ce qui leur est commun depuis fort longtemps (permanence), et qui leur est absolument propre (unicité). Il va de soi qu'on ne trouverait rien ».

Le sentiment identitaire en Bretagne est complexe. Il est mouvant, évolutif et parcouru de courants nombreux, parfois contradictoires⁶. Sur le modèle des emboîtements gigognes, le Breton peut se revendiquer d'une commune, d'un petit pays, d'un département, de la Bretagne, de la France, de l'Europe et du monde.

Grégoire de Rostrenen⁷ cite déjà en 1732, le dicton « *Kant bro, Kant giz, Kant parrez, Kant iliz* » (cent pays, cent modes, cent paroisses, cent églises...). Un incontestable espace de vie, la paroisse ; un petit territoire de référence, le pays⁸ ; un espace administratif, le diocèse.⁹

La conscience d'appartenance régionale s'inscrit dans une « tension entre la volonté d'entretenir une mémoire de la particularité et la tentative de rompre avec cette dernière »¹⁰.

C'est la notion du pays natal, de la patrie. Un attachement qui doit évidemment à la rationalité mais tout aussi à l'affectivité, à l'imaginaire ou aux souvenirs d'enfance. L'impression d'être chez soi...¹¹

³ Hervé Carrier, *Lexique de la culture*, Desclée, 1992, p. 262.

⁴ Hervé Marchal, *Identité en Question*, Coll. Philo, éd. Ellipses Marketing, Paris, 2006.

⁵ Ronan Le Coadic, « L'identité bretonne, situation et perspectives », dans ELEGOËT F. *Bretagne : construire*, éditions Tud ha Bro, 2002, p. 14.

⁶ Jean-Michel Le Boulanger, « Quelle identité pour la Bretagne ? », *Ar Men* n°138, 2014, p. 20.

⁷ Grégoire de Rostrenen est un érudit breton du XVIII^e siècle, auteur d'un dictionnaire français-breton et d'une grammaire « françoise-celtique ou françoise-bretonne » édités en 1732 et 1738 à Rennes.

⁸ Annexe 1 : les Pays de Bretagne.

⁹ Jean-Michel Le Boulanger, *id.* p. 22.

¹⁰ Odile Parsis-Barubé, « Conclusions : invention du Nord, invention d'un Nord ou invention de Nord ? », *Revue du Nord*, n° 360-361, 2005, p. 676-678.

¹¹ Jean-Michel Le Boulanger, *id.* p. 25.

c) Les origines de l'identité bretonne

Pour Ronan Le Coadic l'énigme initiale était : comment, après des siècles d'intégration dans une culture qui leur était étrangère et qui a amené leur propre culture à s'altérer, les Bretons peuvent-ils encore être Breton¹²?

La personnalité bretonne, complexe et diversifiée selon les terroirs, trouve ses origines dans une histoire mouvementée, parfois chaotique. La création de la Bretagne ne pouvant être résumée à quelques lignes, seuls les grands faits ont retenu notre attention¹³. En 460 après J.C., suite à des guerres au Royaume-Uni, des Anglais émigrent en Bretagne. Entre 857 et 875, le roi Salaun, grâce à ses nombreuses guerres et conquêtes a agrandi la Bretagne en annexant le Cotentin, une partie de l'Anjou et du Maine.

Par la suite, entre 1365 et 1462 la Bretagne connaît ce qu'on appellera son « siècle d'or » : une forte expansion économique permet alors aux Bretons d'avoir un meilleur confort de vie. En 1532, suite au mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII, la Bretagne est rattachée à la France. En 1790, la suppression du parlement breton de Rennes sonne la fin de l'autonomie de la région.

Autour de 1925, Morvan Marchal (du parti national breton) crée le drapeau breton : le Gwenn ha Du. La Seconde Guerre mondiale arrive et l'occupation s'installe ; en 1941 la Loire-Atlantique est retirée de la Bretagne. La géographie actuelle de la Bretagne est dessinée.

Dans les années 1970, des artistes comme Allan Stivell, An Triskell, Tri Yann, Gilles Servat et d'autres groupes sont à l'origine de la renaissance culturelle en Bretagne. C'est également l'époque des premières marées noires d'une longue série.

¹² Ronan Le Coadic, *L'identité bretonne*, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 17.

¹³ Glaoud Planson, *Histoire de la nation bretonne*, La Table ronde, Paris, 1977, 190 p. et André Chédeville et Alain Croix, *Histoire de la Bretagne*, Que-sais-je ?, Rennes, 128 p.

1.2. Les stéréotypes : entre image négative et support culturel

À l'image des péripéties de son histoire, l'identité bretonne a connu bien des rebondissements et des moments de grande négation.

a) Persistance d'un stéréotype¹⁴

Dès le XVII^e siècle, la Bretagne apparaît comme exotique à nombre de voyageurs, mais c'est avec la vague romantique qu'elle acquiert le statut de « conservatoire de l'archaïsme, voire de la sauvagerie¹⁵».

Au lendemain de la Révolution, les provinces disparaissent en tant qu'entités politiques pour se constituer en objets culturels. Désormais, chaque province se voit reconnaître une histoire, avec ses monuments et ses grands hommes, une géographie, un sol, un climat, avec leur mode de vie (leur folklore). En ce qui concerne la Bretagne, des représentations codifiées s'élaborent à partir d'éléments empruntés à la culture matérielle rurale (habitat, costume...), à la langue, à la race, au climat, et se cristallisent en stéréotypes. Les stéréotypes sont des croyances partagées concernant les caractéristiques personnelles, généralement des traits de personnalité, mais souvent des comportements, d'un groupe de personnes¹⁶.

Les représentations qui touchent à la Bretagne prennent en compte principalement des caractéristiques sociales. Cela résulte de trois facteurs : les Celtes comme ancêtres communs des populations paysannes de la France à la fin du XVIII^e, les révoltes rurales de la Chouannerie qui ont traumatisé l'opinion dès 1792 et le retard économique qui a renforcé l'impression archaïque de la région, notamment après 1850 et l'accélération de l'industrialisation.

b) Le point de vue des intellectuels des XVIII^e et XIX^e siècles : illustration des changements

Au XVIII^e siècle, il n'existe pas d'image spécifique de la Bretagne, pas plus que d'une autre province. Dans les années 1830, la tonalité dominante de l'image de la Bretagne semble

¹⁴ Catherine Bertho, « L'invention de la Bretagne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 35, 1980, p. 45-62.

¹⁵ Alain Croix, *La Bretagne: entre histoire et identité*, Gallimard, Paris, 2008, p.132.

¹⁶ Jacques-Philippe Leyens, Vincent Yzerbyt & Georges Schadrone, *Stéréotypes et cognition sociale*, Mardaga, Bruxelles, 1996, p. 100-102.

s'inverser : « l'aimable supplante le sauvage », le « bucolique détrône l'étrange »¹⁷. Un groupe d'auteurs et intellectuels bretons, Émile Souvestre, Auguste Brizeux et Théodore Hersart de La Villemarqué, participe alors au renouveau des études bretonnes.

Théodore Hersart de La Villemarqué rencontre un succès rapidement international avec la publication du *Barzaz Breizh* en 1839¹⁸. Il s'agit d'un recueil de chansons en breton, recueillies dans les environs du manoir familial de Nizon. Avec son ouvrage, La Villemarqué inaugure un formidable mouvement de collecte de la littérature orale.

Après 1855 on peut considérer que la représentation de la Bretagne comme province est stabilisée et elle est fondamentalement constituée d'éléments empruntés au folklore¹⁹.

Entre 1880 et 1910, on assiste à une évolution fondamentale dans l'image régionale de la Bretagne. Le monopole de l'écrit sur cette image se réduit pour laisser place à d'autres moyens : bibelots, chansons de Théodore Botrel... destinés au nouveau public du stéréotype régional : le monde ouvrier ou la toute petite bourgeoisie issue de l'exode rural.

Cependant, à partir de la Première Guerre mondiale, le reniement²⁰ de la bretonnité a commencé. Principalement ruraux et maîtrisant difficilement la langue française, les Bretons se sentent mis à l'écart dans l'armée française. Puis le processus s'est accéléré, après la Seconde Guerre mondiale, avec le refoulement de la langue bretonne et des signes extérieurs de bretonnité.

c) Renouveau culturel et ouverture d'esprit

Dans les années qui suivent 1968, pour la première fois depuis un siècle, l'alliance du stéréotype breton avec la pensée conservatrice est brisée. Le stéréotype se renverse et devient une fierté revendiquée. Il n'est plus nécessaire de choisir entre l'ouverture et l'identité²¹. Une un compromis original se met en place, celui d'une identité ouverte à toutes les influences culturelles et, de plus en plus, à toutes les immigrations. C'est ainsi que se définit peu à peu une « autre manière d'être breton »²².

¹⁷ Catherine Bertho, *id.*, p. 58.

¹⁸ Raymond Lebèque, « La Villemarqué et le Barzaz Breiz », *Journal des savants*, n°3, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1960, p. 111-121.

¹⁹ On appelle folklore les indices extérieurs d'un mode de vie.

²⁰ Ronan Le Coadic « L'identité bretonne, situation et perspectives », dans Elegeët F. *Bretagne : construire*, Éditions Tud ha Bro, 2002, p.14-26.

²¹ Alain Croix, *Bretagne: entre histoire et identité*, Gallimard, Paris, 2008, p. 126-127.

²² Catherine Bertho, « L'invention de la Bretagne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 35, 1980, p. 45-62.

Plus particulièrement, certains éléments patrimoniaux participent à l'identité culturelle de la Bretagne. Caractéristiques du folklore ou stéréotypes, Pierre-Jean Simon s'engage dans une énumération des « traits relativement objectifs ou du moins objectivables » « susceptibles de constituer l'ethnicité bretonne ». Ces traits sont, dans l'ordre : l'apparence physique, le costume, le patronyme, l'ascendance, le lieu d'origine, le territoire, la culture, la langue, la religion, les attitudes politiques, la personnalité et le sentiment d'identité²³. Mais le sociologue est obligé de constater que les critères s'accumulent, sans réelle limite à cet inventaire. Peut s'y ajouter l'influence du climat et de la nature du sol, la célébration des danses, des monuments. Tout cela continue à nourrir la représentation de la province.

1.3. Le patrimoine, vecteur de l'identité culturelle

a) Définition

Il est important, tout d'abord, de bien définir la notion de patrimoine. Le dictionnaire Larousse le définit comme un « bien que l'on tient par héritage de ses ascendants », et « ce qui est considéré comme l'héritage commun d'un groupe ». Le patrimoine est aujourd'hui classé en trois catégories par l'UNESCO²⁴. En premier lieu, le patrimoine culturel compte les monuments, les ensembles (groupes de constructions réunies ou isolées) et les sites, tels que les sites archéologiques. Le patrimoine naturel regroupe quant à lui les monuments naturels constitués par des formations physiques et biologiques, les formations géologiques, les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animales et végétales menacées et les sites naturels. Enfin, le patrimoine immatériel²⁵ rassemble les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire que les communautés, les groupes et les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Le classement de l'UNESCO est aujourd'hui adopté par tous.

²³ Pierre-Jean Simon, *La bretonnité, une ethnicité problématique*, Éd. Terre de brume, Rennes, 1999, p. 25, 37.

²⁴ UNESCO, *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, [en ligne], disponible sur <http://whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf> (consulté le 20/03/2014).

²⁵ UNESCO, *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, [en ligne], disponible sur <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001325/132540f.pdf> (consulté le 20/03/2014).

b) Ses multiples facettes

En Bretagne, le patrimoine est indissociable de l'identité régionale, dont il constitue une « partie émergée », visible. Sa richesse ce sont les multiples facettes qui le composent²⁶ (Tableau 1).

Tableau 1 : La Bretagne et son patrimoine en chiffres

Quelques chiffres ²⁷
1 ^{ère} région, hors Ile-de-France, pour les édifices protégés monuments historiques (plus de 3000)
1 ^{ère} région d'Europe pour le nombre de monuments religieux
Long de 2730 km, le littoral breton représente un tiers des côtes françaises, agrémenté d'un patrimoine maritime exceptionnel : au début du XX ^e siècle, un bateau sur deux était breton et 80 phares sont encore en activité
Près de 75% des bateaux d'intérêt patrimonial à usage collectif français sont immatriculés et naviguent en Bretagne. 48 bateaux labellisés « Voiliers de Bretagne »
4 ^{ème} région touristique française et 1 ^{ère} destination des séjours à la mer : la Bretagne est la région qui accueille le plus grand nombre d'enfants en classes de mer pour des séjours d'une à deux semaines
Avec près de 3000 pierres dressées, réparties sur plusieurs sites, les alignements de Carnac constituent le plus grand site mégalithique au monde
Plus de 4000 châteaux, manoirs et gentilhommières, d'un intérêt et d'une densité unique en Europe
Une densité et une richesse exceptionnelles du patrimoine vernaculaire (fontaines, calvaires, moulins, ponts, fours...)
Les chantiers de restauration et de mise en valeur du patrimoine aidés par la région génèrent chaque année 31 millions d'euros de chiffres d'affaires ²⁸

L'héritage maritime, et son riche corpus de phares, de ports, de bateaux, de bâtis et de paysages, structure le littoral breton. Le patrimoine religieux qui, décliné en églises et

²⁶ Conseil régional de Bretagne, *Pour une nouvelle politique du patrimoine culturel en Bretagne*, Rennes, 2007, p. 4-5.

²⁷ Conseil régional de Bretagne, *Pour une nouvelle politique du patrimoine culturel en Bretagne*, Rennes, 2007, p. 4.

²⁸ Conseil régional de Bretagne, *Patrimoine, préserver, faire vivre et transmettre*, Direction de la relation aux citoyens, août 2013, p. 2

chapelles, enclos et calvaires, illustre les particularismes de la société bretonne et fabrique le paysage. De même, le patrimoine rural caractérise la Bretagne intérieure. Ainsi, le « manoir breton », la « chaumière bretonne », le « calvaire breton »... sont des typologies d'édifices qui ne peuvent être dissociés de ce territoire. On trouve ainsi, répartis sur le territoire, des lieux symboliques qui incarnent l'histoire de la Bretagne, et sont revendiqués comme des lieux de mémoire, à forte valeur identitaire. Autre spécificité, le patrimoine régional est également particulièrement investi par les arts et la culture vivante. Il est animé par de multiples manifestations culturelles, de formes diverses (arts, musique, théâtre et spectacles vivants) telles que « L'Art dans les Chapelles » en pays de Pontivy.

Cette vitalité du patrimoine breton s'illustre également dans l'attachement et l'engouement des Bretons à son égard et dans la multitude d'associations impliquées à toutes les étapes du processus patrimonial (la protection, la sauvegarde, la restauration, la valorisation, l'animation et la promotion).

c) Le patrimoine culturel immatériel breton

Le patrimoine culturel immatériel breton, décliné en divers éléments, est extrêmement riche. Face aux nouvelles perspectives ouvertes par la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, notamment au niveau régional, il importait que se développent une réflexion et une action globale pour la préservation de ce patrimoine qui reste fragile. C'est sur ces bases qu'a été lancée la démarche « Patrimoine culturel immatériel de Bretagne » (ou PCI de Bretagne) à l'initiative de l'association Dastum, bientôt rejointe par de nombreux acteurs du monde associatif.²⁹

En décembre 2008, Dastum³⁰, avec l'Institut Régional du Patrimoine de Bretagne³¹ (IRPa), organise à Rennes les « Rencontres du patrimoine culturel immatériel de Bretagne » pour débattre sur ce que la Convention de l'UNESCO peut présenter pour la reconnaissance du patrimoine breton.

²⁹ TREBERN (Margot), *La promotion d'un territoire par la valorisation de son patrimoine culturel immatériel : Exemple de la culture bretonne*, Université de Toulouse II - Le Mirail, 2012, p.36-40.

³⁰ Dastum : association à but non lucratif créée en 1972 et s'est donné pour mission le collectage, la sauvegarde et la diffusion du patrimoine oral de l'ensemble de la Bretagne historique.

³¹ IRPa : créé en 1990 à l'initiative du ministère de la Culture et de la Communication, du ministère de l'Écologie et du Conseil régional de Bretagne, il rassemble une quarantaine d'associations régionales impliquées dans la protection et la valorisation des patrimoines, culturel et naturel, mais aussi dans le tourisme durable et l'aménagement durable du territoire.

Le groupe de travail « PCI de Bretagne » aborde une nouvelle étape au printemps 2010 en se lançant dans la constitution de dossiers de candidature pour faire reconnaître le fest-noz, élément fondamental du PCI breton, par l'UNESCO. En décembre 2012, le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à l'UNESCO proclame l'inscription du fest-noz sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité³².

Si l'on se base sur la Convention de l'UNESCO afin de le définir, le patrimoine immatériel breton pourrait comprendre :

- Le patrimoine culturel chanté
- Le patrimoine culturel conté
- Le patrimoine culturel dansé
- Le patrimoine culturel sonné
- Le patrimoine culturel nommé (toponymie)
- Le patrimoine culturel : jeux et sports traditionnels
- Les traditions festives et rituelles
- Les traditions du littoral et des voies d'eau intérieures, patrimoine et culture maritime
- Les savoirs et savoir-faire artisanaux et industriels
- Les savoir-faire paysagers
- Les savoirs coutumiers et thérapeutiques
- Le patrimoine culturel des Marches de Bretagne³³

Ce patrimoine vit et se transmet : les chants bretons, par l'intermédiaire de groupes, de chorales, de duo; la danse bretonne, via les fest-noz, les cercles celtiques, les cours de danse ; la musique bretonne, à travers les bagads³⁴, les défilés, les cours de musique ; les contes et légendes, via les conteurs, les livres ; les jeux bretons, les fêtes traditionnelles et rituelles, etc.

³² UNESCO, *Le fest-noz, rassemblement festif basé sur la pratique collective des danses traditionnelles de Bretagne*, [en ligne], disponible sur <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/RL/00707> (consulté le 25/03/2014).

³³ DASTUM, *Appel à la reconnaissance du PCI en Bretagne*, [en ligne], disponible sur http://www.dastum.net/elts_dynamiques/ActualitesH_1.0B/9-72yAEX4H4Tscfnk6kqi/Appel_a_la_reconnaissance_du_PCI_en_Bretagne0.pdf (consulté le 25/03/2012).

³⁴ Un bagad est groupe musical composé d'un biniou, d'une bombarde et de percussion.

2. Une véritable politique territoriale

Avec un patrimoine aussi riche, la Bretagne doit forcément l'encadrer juridiquement. De nombreuses mesures politiques ont été prises à différentes échelles : internationale, européenne, nationale et surtout territoriale.

2.1. La législation patrimoniale

a) Charte culturelle de Bretagne, 1977³⁵

La première de ces lois nationales, la plus ancienne et la plus emblématique, est la Charte culturelle de Bretagne. En février 1977, le Président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, prononce un discours à Ploërmel annonçant un important changement de politique de l'État à l'égard des langues et cultures régionales et propose aux élus bretons la conclusion d'une charte culturelle. Préparée et négociée au cours des mois qui suivent, la Charte culturelle de Bretagne entre de fait en application le 1^{er} janvier 1978.

« Elle constitue de la part de l'État, de l'Établissement Public Régional de Bretagne, des Conseils généraux des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de la Loire-Atlantique, un acte de reconnaissance de la personnalité culturelle de la Bretagne et l'engagement d'en garantir le libre épanouissement. Elle constitue un pas vers la prise en charge, par la région, de sa politique culturelle. Elle se place ainsi dans le sens d'une évolution générale des États favorables aux personnalités régionales »³⁶.

Elle se compose de trois parties : l'enseignement de la langue et de la culture bretonnes, la diffusion des cultures et de la langue bretonne via radio et télévision et enfin, le patrimoine et les activités culturelles. Les mesures inscrites dans la Charte visent à :

- Recenser, conserver, étudier et analyser les éléments spécifiques du patrimoine culturel breton et en assurer la diffusion la plus large possible
- Assurer la prise en compte de ces éléments par l'ensemble du réseau culturel
- Promouvoir et soutenir la vie culturelle locale sans laquelle il n'est pas de culture vivante
- Susciter et encourager la création bretonne sous toutes ses formes et à tous les niveaux par le jeu de contrats, cahiers des charges, commandes, subventions ponctuelles, prix, confrontations régionales, interrégionales et internationales.

³⁵ ADM, fonds du Conseil général, 1283W122-123 : établissement de la Charte culturelle de Bretagne

³⁶ *Charte culturelle de Bretagne*, préambule, p. 1.

La Charte s'intéresse à un certain nombre de projets d'initiative régionale et propose la création d'un Conseil Culturel de Bretagne. Ce conseil rassemble les principaux acteurs de la promotion culturelle de la Bretagne et propose les principales orientations auprès des autorités responsables des décisions financières. De même, la Charte prévoit la création d'un Institut Culturel de Bretagne³⁷. Il s'agit d'un organisme où sont appelées à converger information, données et connaissances.

b) Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, 1992³⁸

À l'échelle européenne, intervient cette Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Il convient en premier lieu de définir ce qu'est une langue régionale et une langue minoritaire. L'article premier de la Charte dans ses alinéas A, B et C précise que :

« par l'expression «langues régionales ou minoritaires», on entend les langues pratiquées traditionnellement sur un territoire d'un État par des ressortissants de cet État qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population de l'État; différentes de la (des) langue(s) officielle(s) de cet État ; elle n'inclut ni les dialectes de la (des) langue(s) officielle(s) de l'État ni les langues des migrants [...] par «langues dépourvues de territoire», on entend les langues pratiquées par des ressortissants de l'État qui sont différentes de la (des) langue(s) pratiquée(s) par le reste de la population de l'État, mais qui, bien que traditionnellement pratiquées sur le territoire de l'État, ne peuvent pas être rattachées à une aire géographique particulière de celui-ci ».

Elle a été adoptée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 25 juin et ouverte à la signature des États le 5 novembre 1992. La Charte est entrée en vigueur le 1^{er} mars 1998, après cinq ratifications. À ce jour, elle a été ratifiée par vingt-cinq États.

La Charte a une double finalité. D'une part, selon les termes de son préambule, elle vise à assurer la « protection des langues régionales ou minoritaires historiques de l'Europe », les langues étant envisagées comme un élément menacé du patrimoine culturel européen. D'autre part, la Charte tend à favoriser « le droit de pratiquer une langue régionale ou minoritaire dans la vie privée et publique [qui] constitue un droit imprescriptible ».

La coexistence de ces deux finalités est directement à la source des débats et controverses qui agitent la France quant à l'opportunité ou non de ratifier la Charte.

³⁷ *Charte culturelle de Bretagne*, titre 3, 1, G, p. 6.

³⁸ Natalie Dugalès, Ronan Le Coadic & Fabrice Patez, *Et la Bretagne ? : héritage, identité, projets*, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 35-56.

Le 7 mai 1999, soit plus de six ans après son adoption par le Conseil des Ministres du Conseil de l'Europe, la France prévoit de la signer mais le Conseil constitutionnel juge des clauses contraires à la Constitution³⁹, ce qui s'oppose à sa ratification.

La ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires constituait l'un des soixante engagements⁴⁰ pris par M. François Hollande lors de la campagne présidentielle de 2012. Pourtant, les quatre projets de loi constitutionnelle déposés à l'Assemblée nationale par le Premier ministre, le 13 mars 2013, ne comportent aucune mesure visant à lever les inconstitutionnalités décelées par le Conseil constitutionnel en 1999⁴¹. La présente proposition de loi constitutionnelle ne se contente pas de procéder à la première étape, celle de la mise en conformité de la Constitution, elle vise également à autoriser la ratification de la Charte.

c) Le Code du patrimoine

En février 2004, une ordonnance crée le Code du patrimoine qui rassemble un certain nombre de textes sur la protection du patrimoine, défini comme l'ensemble des biens, immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique⁴². La partie législative a été adoptée par l'ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004 et la partie réglementaire a été promulguée par les décrets n°2011-576 et n°2011-574 du 24 mai 2011.

Ce code a pour vocation de couvrir l'ensemble du droit du patrimoine. Il respecte le principe de la codification à « droit constant », reprenant les textes dans leur rédaction en vigueur au moment de la codification, en réservant toutefois la possibilité de déclasser certaines dispositions en partie réglementaire. De ce fait, le corpus des législations patrimoniales propres à chaque direction du Ministère de la Culture a donc été préservé, tout en dégageant, dans la mesure du possible, les principes de législation communs à tous. Il s'articule autour de cinq livres thématiques et deux livres transversaux. En premier lieu sont abordées les

³⁹ L'article 7 § 1 d) de la Charte, prévoyant que les États devront faciliter ou encourager l'usage des langues régionales « *dans la vie publique* », est contraire à l'art. 2, alinéa 1^{er}, de la Constitution, selon lequel « *La langue de la République est le français* ».

⁴⁰ Jean-Jacques Urvoas, *Rapport fait au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi constitutionnelle (n°1618) visant à ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, 14 janvier 2014, 105 p. disponible sur http://www.assemblee-nationale.fr/14/rapports/r1703.asp#P691_146051.

⁴¹ Projet de loi constitutionnelle relatif à la démocratie sociale (n° 813) ; projet de loi constitutionnelle relatif aux incompatibilités applicables à l'exercice de fonctions gouvernementales et à la composition du Conseil constitutionnel (n° 814) ; projet de loi constitutionnelle portant réforme du Conseil supérieur de la magistrature (n° 815) ; projet de loi constitutionnelle relatif à la responsabilité juridictionnelle du président de la République et des membres du Gouvernement (n° 816).

⁴² Code du patrimoine, Art. L.1.

dispositions communes à l'ensemble du patrimoine culturel, régime de circulation, droit de préemption, dépôt légal, institutions en charge du patrimoine. Viennent ensuite les Archives, les Bibliothèques, les Musées, l'Archéologie, les Monuments historiques, sites et espaces protégés. Le code du patrimoine se termine sur les dispositions relatives aux collectivités d'outre-mer.

2.2. La décentralisation dans le domaine du patrimoine

a) Définition⁴³

La décentralisation vise à donner aux collectivités locales des compétences propres, distinctes de celles de l'État, à faire élire leurs autorités par la population et à assurer ainsi un meilleur équilibre des pouvoirs sur l'ensemble du territoire. Elle se distingue de la déconcentration qui vise, quant à elle, à améliorer l'efficacité de l'action de l'État en transférant certaines attributions de l'échelon administratif central aux fonctionnaires locaux (préfets, aux directeurs départementaux des services de l'État ou à leurs subordonnés)⁴⁴.

On parle ici d'une décentralisation territoriale où les autorités décentralisées sont les collectivités territoriales ou locales (communes, départements, régions, collectivités à statut particulier et collectivités d'outre-mer). Elles bénéficient d'une personnalité morale, de moyens et de compétences propres, donc d'une certaine autonomie locale.

Votée en première lecture à l'Assemblée nationale dès le mois d'août 1981, la loi promulguée en mars 1982 a pour titre « loi relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ». Au terme d'une période de transition, la région devient une collectivité locale de plein exercice.

b) Les États Généraux de la décentralisation culturelle et de la régionalisation en Bretagne

Ils ont été réunis à Rennes le 26 octobre 2002 par le Conseil Culturel de Bretagne et l'Institut Culturel de Bretagne. Ainsi, ils s'inscrivent dans le débat autour de la décentralisation et de la régionalisation.

⁴³ Direction de l'information légale et administrative, *Qu'est-ce que la décentralisation ?*, [en ligne], disponible sur <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/principes-collectivites-territoriales/qu-est-ce-que-decentralisation.html> (consulté le 27/03/2014).

⁴⁴ Assemblée nationale, *La décentralisation (1789 - 2010)*, [en ligne] disponible sur <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/decentralisation.asp> (consulté le 27/03/2014).

Fidèle à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, et au préambule de la Constitution de 1958 qui prévoit la primauté du droit international, la République Française doit se conformer aux principes universels des droits de l'Homme définis par les conventions internationales (Pacte international sur les droits civils et politiques, Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, Convention cadre sur les minorités nationales).

Il appartient aux élus bretons :

- de demander à l'État de ratifier les conventions internationales auxquelles il se réfère en permanence,
- de demander les transferts de compétences qui permettront aux Bretons, compte tenu de leur identité propre, de gérer directement et en toute liberté leur politique culturelle et linguistique,
- de tout mettre en œuvre, dès maintenant, pour entreprendre des politiques conformes à ce droit international.

C'est pourquoi, dans le prolongement des lois de décentralisation de 1982 et de la Charte Culturelle de Bretagne, les États Généraux de la décentralisation culturelle bretonne ont adopté à l'unanimité et donné mandat à leurs représentants pour soutenir les propositions suivantes⁴⁵ aux Assises des Libertés Locales⁴⁶ en Bretagne à Rennes en novembre 2002.

- En préalable, la Bretagne doit retrouver l'intégralité de son territoire dans une région Bretagne incluant les cinq départements bretons.

- Culture, éducation populaire et sports : Transfert à la région des services déconcentrés de la Jeunesse et des Sports et des compétences culturelles de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

- Statut des langues régionales : Ratification des conventions internationales relatives aux droits économiques, sociaux, politiques et culturels et modifications des articles 2 et 72 de la Constitution, concernant respectivement le français comme langue de la République et le pouvoir réglementaire des collectivités territoriales.

- Dans le domaine de la communication audiovisuelle : création d'un service public régional de radio et de télévision.

⁴⁵ Conseil Culturel de Bretagne et Institut Culturel de Bretagne, *Les États Généraux de la décentralisation culturelle et de la régionalisation en Bretagne*, Assises des Libertés Locales en Bretagne du 4 novembre 2002, 6 p.

⁴⁶ Les Assises des libertés locales (18 octobre 2002-18 janvier 2003 dans les vingt-six régions de métropole et d'outre-mer) ont pour objectif de préparer la réforme sur la décentralisation.

- Dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle : compétences de la région pour impulser une politique d'enseignement du breton et du gallo et gestion des écoles Diwan⁴⁷.

Ces propositions ne peuvent être mises en œuvre que dans un « véritable partenariat entre l'État, la région et les collectivités locales ». « Elles sont de nature à créer une dynamique porteuse d'avenir, de paix et de solidarité en Bretagne autour d'un projet où chacun sera reconnu dans son identité et dans sa responsabilité au sein de la société ».

c) La Direction du Tourisme et du Patrimoine et les services rattachés

La Direction du Tourisme et du Patrimoine du Conseil régional de Bretagne met en œuvre simultanément la stratégie touristique de la région et sa politique en matière de patrimoine culturel.

Le service de l'inventaire du patrimoine culturel⁴⁸

Rattaché à cette Direction, le Service de l'Inventaire du Patrimoine Culturel recense, étudie et valorise le patrimoine breton. Créé en 1964 par André Malraux, l'Inventaire Général des Monuments et des Richesses Artistiques de la France était destiné à rendre visibles aux Français, l'étendue et la richesse de leur patrimoine et à en favoriser la protection⁴⁹.

La Loi du 13 août 2004, « Libertés et responsabilités locales », transfère l'inventaire du patrimoine culturel aux régions. Un Conseil scientifique national est créé, l'État conserve l'élaboration des normes de l'inventaire et leur contrôle. Le transfert effectif n'a eu lieu qu'en février 2007, lors de la parution des Décrets d'application⁵⁰.

La décentralisation de l'inventaire du patrimoine constitue une véritable rupture dans la « production de patrimoine ». Les services chargés de l'Inventaire au sein des Régions sont placés sous l'autorité d'un agent d'un cadre d'emploi ou d'un corps « ayant vocation à exercer des missions à caractère scientifique liées au patrimoine culturel » ou titulaire d'un des diplômes mentionnés par le décret n°2005-834 du 20 juillet 2005. L'État exerce un contrôle scientifique et technique « afin de garantir, sur l'ensemble du territoire, la qualité scientifique

⁴⁷ Une école Diwan fait partie d'un réseau d'écoles associatives, gratuites et laïques où l'enseignement est dispensé en langue bretonne. La première est créée en 1977 dans le Finistère.

⁴⁸ Cheffe de service : Elisabeth Loir-Mongazon.

⁴⁹ [Décret n°64-203 du 4 mars 1964](#), instituant une Commission nationale chargée de préparer l'établissement de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France.

⁵⁰ [Article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004](#) relative aux libertés et responsabilités locales.

et technique des opérations d'inventaire et à en assurer la cohérence, la pérennité, l'interopérabilité et l'accessibilité⁵¹».

Inscrit dans les stratégies de la collectivité régionale et confronté à l'enjeu culturel des politiques économiques et sociales, il doit désormais agir en faveur de l'aménagement culturel du territoire de Bretagne.

À travers cette démarche systématique et scientifique, le service de l'Inventaire porte un regard nouveau sur le patrimoine de Bretagne et ses évolutions. Il révèle aux habitants les éléments bâtis et paysagers de leur cadre de vie et apporte conseil et expertise aux organismes engagés dans la préservation et la valorisation du patrimoine. Enfin, il offre un appui aux politiques de mise en valeur et d'aménagement des territoires.

Le Service du tourisme⁵²

Le Service du Tourisme est chargé de l'application de la politique touristique de la région, mettant l'accent sur la valorisation de l'identité patrimoniale régionale et sur le tourisme durable. Il gère à ce titre, les aides régionales aux professionnels et acteurs du tourisme.

Le Service valorisation du patrimoine⁵³

Le Service valorisation du patrimoine accompagne 400 à 500 projets chaque année dont l'objectif est de « protéger », « conserver » et « valoriser » le patrimoine culturel de Bretagne sous toutes ses déclinaisons : mobilier, immobilier, archéologique, maritime.... L'ensemble de ces actions constitue désormais une politique unique et cohérente formalisée dans un projet régional que met en œuvre le service : la politique pour le patrimoine culturel en Bretagne⁵⁴.

Par l'ensemble de ces mesures prises, la sauvegarde du patrimoine breton est assurée. Il ne reste plus qu'à le transmettre aux générations futures grâce à l'action des différentes institutions patrimoniales

⁵¹ Décret n°2005-835, art. 1^{er}.

⁵² Cheffe de service : Anne-Marie Hodemon.

⁵³ Chef de service : Ronan Le Baccon.

⁵⁴ Conseil régional de Bretagne, *Pour une nouvelle politique du patrimoine culturel en Bretagne*, Rennes, 2007, p.17-20.

3. Les institutions patrimoniales défenseurs de cette identité

D'une diversité et d'une richesse remarquable, le patrimoine culturel de Bretagne est un important facteur d'identité. Il représente aussi un formidable levier pour le développement économique du territoire.

3.1. Les enjeux de la valorisation du patrimoine en Bretagne

a) Le principe de cohérence de la chaîne patrimoniale

La région accompagne la conservation et la restauration du patrimoine et suscite des dynamiques innovantes, expérimentales autour de la réutilisation ou de la valorisation de biens.

La « chaîne patrimoniale » est composée de quatre éléments consécutifs : la connaissance, la protection, la conservation et la valorisation⁵⁵.

En premier lieu, la connaissance du patrimoine s'établit grâce à l'existence d'une base scientifique incontestable réalisée par des professionnels reconnus et par le souci de diffusion, de mise à disposition de cette connaissance. Vient ensuite la protection du patrimoine partagée entre l'État et les collectivités territoriales et la conservation à travers des interventions, des manifestations afin d'assurer la pérennité et la transmission du patrimoine (conservation préventive, restauration, rénovation, etc.). Enfin, la valorisation du patrimoine regroupe toutes les initiatives qui visent à lui donner une utilité sociale, économique, culturelle.

La région apporte une aide financière aux projets de territoires et démarches de valorisation locale (à l'échelle d'un pays, d'une intercommunalité, d'un département ou d'une commune) qui intègrent dès l'amont cette dimension et ne se limitent pas à de stricts travaux de conservations. Ce soutien s'applique aussi aux Cités labellisées⁵⁶.

La mobilisation locale autour d'un projet permet à la région de renforcer son accompagnement, en augmentant son taux de participation, grâce à la prime « Skoaz ouzh

⁵⁵ Conseil régional de Bretagne, *Pour une nouvelle politique du patrimoine culturel en Bretagne*, Rennes, 2007, p.26-27.

⁵⁶ Labels : Petites Cités de Caractère (PCC), Communes du Patrimoine Rural de Bretagne (CPRB), Villes d'Art et d'Histoire et Villes Historiques de Bretagne.

skoaz » (épaule contre épaule)⁵⁷. Cette approche participative est un gage de valorisation future du bien restauré.

Il s'agit à la fois de renforcer le lien entre le citoyen et le patrimoine et d'en faire des axes d'avenir et de différenciation pour la Bretagne.

b) La politique de valorisation du patrimoine en Bretagne en chiffres (2013)⁵⁸

Tableau 2 : La politique de valorisation du patrimoine en Bretagne en chiffres (2013)

Valorisation :
74% d'édifices restaurés et valorisés = 78,4 % du budget investissement alloué aux travaux et actions de valorisation = 4 629 539 € versés aux bénéficiaires 22 édifices concernés par la prime Skoaz ouzh skoaz = 275 053 € versés
Restauration / Conservation :
22 édifices restaurés = 3,9 % du budget investissement consacré à des travaux strictement conservatoires = 228 892 € versés 44 objets mobiliers sauvegardés et restaurés = 3,2 % du budget investissement consacré à des travaux strictement conservatoires = 187 092 € versés
Musées :
9% du budget global (investissement et fonctionnement) consacré aux « Musées de France » bretons = 652 560 € versés
Sensibilisation :
11,36% du budget global (investissement et fonctionnement) alloué au fonctionnement et aux projets des structures qui œuvrent en faveur du patrimoine = 818 067 € versés
Au plan économique :
33 995 570 € injectés dans l'économie du patrimoine tous corps de métiers confondus

Au sein d'une stratégie régionale globale, les dispositifs budgétaires ont pour ambitions de développer l'attractivité de la Bretagne au travers de son patrimoine, d'intégrer une logique de

⁵⁷ Créée en 2011, cette prime récompense l'élan participatif et la dynamique collective de valorisation qui se crée au sein d'un territoire autour d'un projet de conservation ou de restauration d'un bien, à l'exception des initiatives marchandes et publiques.

⁵⁸ Conseil régional de Bretagne, *La politique de valorisation en chiffres (2013)*, [en ligne], disponible sur http://www.bretagne.fr/internet/jcms/prod_210301/la-politique-de-valorisation-du-patrimoine-en-chiffres.

développement durable permanente et d'inciter les communes, comme la population à s'approprier pleinement le devenir de son patrimoine

Différents acteurs participent à cette valorisation du patrimoine en dehors de l'État et des collectivités territoriales. La conservation et la participation à la mise en valeur de la culture bretonne est aussi le fruit d'autres institutions patrimoniales : les associations, les sociétés savantes et les musées et bibliothèques.

3.2. Les Associations culturelles et les sociétés savantes

a) L'Institut culturel de Bretagne⁵⁹

Comme vu précédemment, l'Institut Culturel de Bretagne (ICB) est issu d'une Charte culturelle bretonne de 1977. Il faut attendre la fin de l'année 1981 pour qu'il soit effectivement créé. Il a pour mission de promouvoir la culture bretonne dans toutes ses différentes dimensions. Depuis longtemps il s'intéresse à l'histoire régionale. Ses sections d'histoire et d'archéologie ont rassemblé des chercheurs de renommée qui ont impulsé une dynamique appuyée par les multiples sociétés savantes de Bretagne.

Au cours de l'année 1982, un large appel est lancé à tous les acteurs de la vie culturelle bretonne pour adhérer à ce nouvel organisme et des réunions d'information sont organisées à travers la Bretagne pour mettre en place les 16 sections et élire un Conseil Scientifique et d'Animation et un Conseil d'Administration⁶⁰.

L'Institut Culturel de Bretagne est donc divisé en 16 sections réparties en cinq pôles thématiques :

- Mémoire des Bretons : Préhistoire et Archéologie, Histoire, Religion et Anthropologie, Culture et Patrimoine.
- Espace Breton et Celtique : La Mer et les Hommes, Relations interceltiques et internationales et Géographie, territoire et environnement.
- Arts de Bretagne : Musique et Danse, Art et architecture et Sports et jeux.
- Paroles de Bretagne : Langues et linguistiques, Littérature écrite et Littérature et Expressions orales.

⁵⁹ Natalie Dugalès, Ronan Le Coadic & Fabrice Patez, *Et la Bretagne ? : héritage, identité, projets*, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 85-89.

⁶⁰ Yann Fournis, *Les régionalismes en Bretagne : la région et l'État (1950-2000)*, P.I.E. - Peter Lang, Bruxelles, 2006, p. 80-83.

- Prospective et Développement: Économie et culture, Droit et institutions et Jeunesse et Éducation.

En 1988, à la demande du Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons (C.E.L.I.B.) et après une interruption de 15 ans, l'Institut Culturel de Bretagne, au Parlement de Bretagne à Rennes, reprend la mission honorifique de la « Cérémonie de l'Hermine ». Si en 1381, à sa création par Jean IV, il est destiné à affirmer « la prééminence ducal sur l'ensemble de la noblesse bretonne et une volonté d'unité autour du souverain breton », le Collier de l'Hermine récompense les personnalités ayant servi la Bretagne, et en particulier son identité et sa culture.

Depuis juillet 2001 et l'inauguration des locaux par M. Josselin de Rohan, président du Conseil régional de Bretagne de 1998 à 2004, le siège de l'Institut est à Vannes, au Château de l'Hermine.

L'ICB a fait de l'histoire bretonne l'une de ses préoccupations majeures en proposant et en réalisant des études qu'il diffuse auprès du grand public. Il apparaît aussi qu'il souhaite s'inscrire dans l'histoire en participant pleinement.

Mais l'Institut Culturel de Bretagne n'est pas la seule association culturelle à valoriser le patrimoine breton à avoir vu le jour. On peut citer aussi l'Association Menhirs libres à Carnac, depuis 1991, qui se bat pour la préservation de plus grand site mégalithique d'Europe.

b) La Société polymathique du Morbihan

Les années 1820-1830 marquent un tournant important dans le Morbihan avec la publication de deux ouvrages : *Essai sur les antiquités du département du Morbihan* par le chanoine Joseph Mahé (1825) et *Les antiquités de la Bretagne* par le chevalier de Fréminville (1827). Avec le renouveau des études bretonnes, Vannes est considéré comme le « deuxième foyer de l'historiographie bretonne »⁶¹. C'est dans ce contexte qu'est créée la Société polymathique du Morbihan, le 29 mai 1826⁶². Fondée par une quinzaine de notables ou d'érudits, dont l'abbé Mahé, cette société savante se fixe « pour objet de ses études les sciences et leurs applications, l'histoire et l'archéologie, la littérature et les beaux-arts⁶³ ». Elle a pour mission de recueillir, classer et conserver les objets d'histoire naturelle, d'art et d'antiquité et, plus particulièrement, ceux qui concernent le département. La Société polymathique du Morbihan

⁶¹ Jean-Yves Guioamar, *Le Bretonisme*, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, Rennes, 1987, p. 37-39.

⁶² Roger Grand, *Société polymathique du Morbihan*, 1911, 7 p.

⁶³ Art. I^{er} de son règlement intérieur.

possède « des Archives, une Bibliothèque⁶⁴ et des Musées d'histoire naturelle et d'archéologie »⁶⁵.

Dès 1833, la Société polymathique perd de son dynamisme mais elle se réveille en 1843 avec la création de l'Association Bretonne. Armand Taslé, maire de Vannes de 1839 à 1846, François-Marie Cayot-Délandre⁶⁶, et Alfred Lallemand⁶⁷ fondent en 1846 dans le cadre de cette Association une section archéologique dans le Morbihan. En 1861 paraît le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, facilité par la contribution de Jean-Marie Galles, botaniste et minéralogiste, mais aussi appartenant à la célèbre dynastie d'imprimeurs vannetais⁶⁸. La section d'archéologie et la Société réunissent leurs budgets le 26 décembre 1859, et les deux associations n'ont plus désormais qu'un seul bureau.

La naissance de cette société savante installe déjà les principes qui vont marquer le Morbihan durant tout le XIX^e siècle : des recherches scientifiques collectives et la création d'un musée pour conserver et présenter au public les divers éléments collectés.

L'année 2000 marque un nouveau tournant dans l'histoire du musée archéologique, par la signature d'une convention entre la Ville de Vannes et la Société polymathique du Morbihan : les collections, gérées par le musée municipal, bénéficient des nouvelles technologies (informatisation des données, images numériques...) et des règles de la conservation préventive, nécessaires à leur préservation et leur valorisation auprès des publics.

La Société polymathique du Morbihan est une institution toujours active aujourd'hui. Par les nombreuses publications de ses découvertes et la constitution d'une documentation scientifique unique, elle offre aux chercheurs actuels une source d'information inépuisable.

⁶⁴ Elle obtient le statut de Bibliothèque patrimoniale en 1995 et une citation dans le *Patrimoine des bibliothèques de France*, tome VIII (p.294-297) -Bretagne-Pays de Loire-Poitou-Charentes, guide publié par le Ministère de la Culture.

⁶⁵ Art 2 du règlement intérieur.

⁶⁶ François-Marie Cayot-Délandre (1796-1848), historien et antiquaire français. Il est l'auteur de l'*Annuaire du Morbihan*, recueil de biographies bretonnes.

⁶⁷ Alfred Lallemand, juge de paix. Reprend l'Annuaire à la mort de son prédécesseur et lui fait une place importante à l'histoire et à l'archéologie.

⁶⁸ Le Pennec Christophe, « La Société polymathique et la naissance de collections archéologiques en Morbihan », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n°118-3, 2001, p. 73-96.

3.3. Bibliothèques, Musées et Patrimoine

À côté des associations culturelles et des sociétés savantes, les musées d'ethnologie et d'histoire locale ainsi que les bibliothèques ont aussi leur rôle à jouer dans la sauvegarde et la promotion du patrimoine breton.

a) Les Musées d'histoire locale - le Cartopole de Baud

On observe ainsi un important développement, tant en nombre qu'en importance, des musées communautaires depuis les années 1980.

Ces musées communautaires prennent différents noms et formes. On peut en distinguer trois grands types : les musées consacrés à une communauté spécifique liée à son travail (ce sont souvent des musées sur la vie des ouvriers, comme le Musée des Ardoisières à Trélazé – Maine-et-Loire), les écomusées (définis en France par George Henri Rivière en 1973) et les musées d'histoire locale (dits aussi musée de société)⁶⁹.

Le musée d'histoire locale a pour vocation de préserver la mémoire et l'histoire du territoire auquel il se rattache. Cette préservation suppose de conserver les repères identitaires du territoire et de les présenter avec une certaine rigueur scientifique. Donc, le musée d'histoire locale se définit comme le lieu de préservation et de transmission des identités du territoire, encourageant l'engagement de la population et la réflexion sur l'évolution de son identité. S'il se distingue de l'écomusée, c'est par sa pérennité et son intérêt pour toutes les populations (passées ou actuelles) du territoire. S'il se distingue du centre d'interprétation, c'est uniquement parce qu'il est un des lieux de conservation des repères identitaires matériels du territoire.

Depuis 1982, les musées bretons ont adopté une attitude très dynamique pour enrichir leurs fonds. Avec la décentralisation, le FRAM (fonds régional d'acquisition des musées) et le Conseil régional ont donné à la Bretagne des moyens importants venant s'ajouter aux classiques subventions de l'État et du ministère de la Culture. Les acquisitions nombreuses sont ainsi particulièrement bien choisies⁷⁰.

En 1995, la commune de Baud (56) a accolé à la bibliothèque municipale un espace gérant un fonds de cartes postales anciennes et a ouvert l'année suivante, le Cartopole, un musée

⁶⁹ Viviane Rat-Morris, *Concept et rôles d'un musée d'histoire locale : l'exemple du Musée municipal de Saint-Cloud*, Thèse, Université de Cergy-Pontoise, 2007, p.11-13.

⁷⁰ ADM, 86J, *L'Histoire*, février 1991, article de presse sur « Les musées bretons à l'honneur ».

exposant une partie de la collection à vocation pédagogique. Il accueille aujourd'hui près de 3000 visiteurs par an. Yves Le Roy alors maire de Baud confie à James Éveillard, directeur de la bibliothèque municipale la mission de compléter le fonds, composé à l'origine de 18 000 cartes postales données par un couple de collectionneurs passionnés⁷¹. Il s'est depuis enrichi jusqu'à atteindre les 55 000 exemplaires. 30 000 d'entre elles ont été numérisées et sont accessibles depuis Cartolis, le site Internet du Cartopole. Le musée de Baud, entièrement dédié aux cartes postales, est unique en son genre en France.⁷²

Offrant aux yeux des touristes une Bretagne exotique dont les traits sont parfois amplifiés jusqu'à la caricature pour correspondre à leurs attentes, les cartes postales ont aussi véhiculé des clichés : ivrognerie des bretons, paysans rassemblés autour de la cheminée... Mais chaque composante de l'identité bretonne y trouve sa place : druidisme, agriculture, mer, construction navale, environnement, sports, transport, culture traditionnelle.⁷³

c) Les Bibliothèques - la Médiathèque du Palais des Arts de Vannes

Dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, le Département du Morbihan soutient et développe de nombreuses actions en matière culturelle. Il assume les compétences obligatoires suivantes : archives départementales, médiathèque départementale et développement de l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre.

Au sein du réseau des trois médiathèques⁷⁴ du Morbihan, le pôle Bretagne et Patrimoine est unique et comprend une section à part entière identifiée Bretagne et des magasins de conservation où le patrimoine est conservé. Une « réserve précieuse⁷⁵ » contenant des pièces rares et anciennes se trouve sur le site des Archives municipales de Vannes pour des raisons de conservation.

Il propose des documents relatifs à la Bretagne en général mais aussi plus particulièrement sur le Pays Vannetais⁷⁶ et ses spécificités. Il s'agit principalement d'impressions vannetaises acquises par le biais des librairies spécialisées comme Lenn Ha Dilenn⁷⁷.

⁷¹ André et Lucette Leclère de Laneste.

⁷² Maiwenn Raynaudon-Kerzerho, « Le Cartopole de Baud, l'histoire de la carte postale », dans *Bretons*, n°43, mai 2009, p.54-57.

⁷³ Collectif, « Il y a 100 ans... la carte postale raconte », *Pays de Bretagne*, n°26, novembre 1999, p. 24-31.

⁷⁴ Les Médiathèques de Kercado, de Ménimur et celle du Palais des Arts de Vannes.

⁷⁵ Annexe 2 : Entretien avec Sophie Lemaur.

⁷⁶ Le Pays de Vannes ou Bro Gwened, correspond pour la plupart au département du Morbihan.

⁷⁷ La librairie Lenn Ha Dilenn, 8 rue des Chanoines, Vannes. Créée en 1998, elle est spécialisée sur la Bretagne et les pays celtiques (Irlande, Ecosse, Pays de Galles...).

Le contenu du pôle Bretagne et Patrimoine reste cependant assez méconnu du public et le patrimoine doit se mettre en lumière, notamment grâce aux collections patrimoniales à faire découvrir. C'est le cas pour « une des plus belles pièces », actuellement prêté pour le bicentenaire de Joséphine de Beauharnais⁷⁸ au château de la Malmaison à Rueil-Malmaison.

En effet, les huit volumes qui lui ont appartenu et qui ont été illustrés par Pierre-Joseph Redouté, se trouvent parmi les collections de la médiathèque. Par cet exemple, c'est la possibilité d'un véritable rayonnement qui apparaît.

Tableau 3 : La médiathèque du palais des Arts de Vannes – Chiffres 2013

Médiathèque du Palais des Arts de Vannes – Chiffres 2013
État des collections patrimoniales (antérieures à 1975) conservées en magasins : 31 239 volumes ⁷⁹ , 608 cartes et plans, 1 360 estampes, 457 cartes postales anciennes, 658 partitions, 10 133 photographies.
Acquisitions section Bretagne et Patrimoine : 315 ouvrages achetés
Nombre d'ouvrages accessibles en section Bretagne et Patrimoine : 3 017

L'identité bretonne recouvre donc de nombreux aspects : histoire, religion, patrimoine matériel ou immatériel. Ce concept d'identité devient vague à mesure qu'il est utilisé quotidiennement et comme sujet de bon nombre de travaux en sciences humaines. La personnalité bretonne diversifiée selon les pays bretons, trouve ses origines dans son histoire mouvementée et remonte jusqu'à l'époque celtique. En effet, la Bretagne est divisée en neuf pays qui correspondent aux anciennes provinces ecclésiastiques⁸⁰ : la Cornouaille, le Léon, le Pays de Saint-Brieuc, celui de Saint-Malo, celui de Dol, le Pays Rennais, le Pays Nantais et le Vannetais. Les aires géographiques se regroupent autour d'affinités du point de vue du costume, de la langue. Parfois stéréotypée avec ses symboles comme l'hermine et le Gwenn ha Du⁸¹, la culture bretonne est riche et en perpétuelle évolution.

Depuis plusieurs décennies, la protection et la valorisation du patrimoine sont réglées par plusieurs actes, à différentes échelles : européenne avec la Charte européenne des langues

⁷⁸ Marie-Josèphe-Rose de Tascher de la Pagerie, dite Joséphine de Beauharnais, épouse de Napoléon Bonaparte. Elle décède dans son château de la Malmaison en 1814.

⁷⁹ Non compris les fonds particuliers non traités, non inventoriés.

⁸⁰ Annexe 1 : les Pays de Bretagne.

⁸¹ Drapeau breton.

régionales ou minoritaires en 1992, nationale avec le Code du patrimoine en 2004 et territoriale avec la décentralisation en 1982-1983 et la Direction du Tourisme et du Patrimoine en 1964. Les préoccupations patrimoniales sont au cœur d'une véritable politique territoriale.

À l'image des milliers de monuments qui composent le patrimoine breton, les institutions patrimoniales et autres associations ayant vocation à défendre cet héritage sont très nombreuses. Musées, bibliothèques et bien sûr archives sont au rendez-vous pour donner vie à ce patrimoine et le protéger.

Une étude sur l'impact du facteur identitaire en Bretagne au sein des institutions culturelles, nous amène à considérer plusieurs angles de réflexion. En effet, des centaines d'institutions patrimoniales et d'associations sont susceptibles d'être touchées par les préoccupations identitaires. C'est le cas de Dastum et de l'Institut Culturel de Bretagne, deux associations déclarées conformément à la loi de 1901. Elles œuvrent toutes les deux à la protection de la culture bretonne, par la sauvegarde et la diffusion, respectivement, du patrimoine oral et de la culture bretonne en général. Cependant, cette étude se recentre sur les services d'archives en particuliers. Les angles de réflexion sont alors très nombreux. La première possibilité de réflexion est une étude comparée des différents services départementaux de Bretagne et de leurs actions vis-à-vis de l'identité bretonne. Mais déjà se pose un problème : faut-il raisonner dans la Bretagne administrative à quatre départements ou dans la Bretagne historique en ajoutant la Loire-Atlantique ? C'est une question légitime car les débats font rage dans les départements concernés après la séparation en 1941, et, encore aujourd'hui, sur le retour ou non de la Loire-Atlantique dans la Bretagne.

En se focalisant sur la Bretagne administrative, on recense bien sûr un service des archives régionales, quatre services d'archives départementales et 18 services d'archives communales. Une comparaison entre tous ces services est inenvisageable dans ce contexte. Pour évaluer l'impact de l'identité bretonne sur les archives, cette étude se recentre sur le Morbihan. Avec plus de 900 monuments historiques classés et inscrits, le Morbihan est riche en patrimoine. Il est composé de six services d'archives municipales : Auray, Hennebont, Lanester, Lorient Pontivy et Vannes. Au lieu d'une étude comparée de ces services et de leurs actions respectives actuelles, une réflexion sur le long terme a été préférée. Ainsi, c'est le service des archives départementales du Morbihan, situé à Vannes, chef-lieu de région, qui sera étudié. La restriction à un seul service permettant une réflexion sur le long terme, cette étude concernera tout le XX^e siècle jusqu'aux années 2010.

Bibliographie

Bretagne

BREKILIEN (Yann), *Histoire de la Bretagne*, Hachette, Paris, 1999, 390 p.

CHARTIER-LE-FLOCH (Erwan), *Histoire de l'interceltisme en Bretagne*, Coop Breizh, Spézet, 2013, 454 p.

CHÉDEVILLE (André) & CROIX (Alain), *Histoire de la Bretagne*, Que-sais-je ?, Rennes, 128 p.

EPRON (Aurélie), *Histoire du gouren (XIX^e-XXI^e siècles): l'invention de la lutte bretonne*, Thèse, Université Rennes 2, 2008, 467 p.

QUÉNIART (Jean), « 11 questions d'Histoire qui ont fait la Bretagne », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 118-4 (4), 2011, p. 139-142.

Les Bretons : des Vénètes à nos jours. Histoire générale de la Bretagne et des Bretons, Vol. 1, Nouvelle librairie de France, 1990, 326 p.

LE GARS (Annaig), *Les Bretons par eux-mêmes: essai sur la condition bretonne* (Vol. 1-1), Ar Releg-Kerhuon, An Here, 1998, 86 p.

MARKALE (Jean), *Histoire secrète de la Bretagne*, Albin Michel, Paris, 1977, 249 p.

MARKALE (Jean), *La Tradition celtique en Bretagne armoricaine (le regard de l'histoire)*, Payot, Paris, 1975, 494 p.

MOCAËR (Pierre), *La question bretonne: régionalisme & nationalisme*, impr. Le Bayon-Roger, Lorient, 1916, 35 p.

PIERRE (Patrick), *Les Bretons et la République*, Presses universitaires de Rennes, 2001, 427 p.

PLANSON (Glaoud), *Histoire de la nation bretonne*, La Table ronde, Paris, 1977, 190 p.

Identité

BERTHO (Catherine), « L'invention de la Bretagne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 35, 1980, p. 45-62.

BERTHO (Catherine), *La naissance des stéréotypes régionaux en Bretagne au XIX^e siècle*, Thèse de 3^e cycle d'histoire, ÉHÉSS, 1979, 1042 p.

BOUDON (R.), *Dictionnaire de sociologie*, éd. Larousse, Paris, 1999

CASSARD (J.-C.), « Deux mille ans d'identité bretonne ? », *Ar Men* (Douarnenez), n°100, janvier 1999, p. 4-17.

COURCELLE (Thibault), « Le rôle de la presse quotidienne régionale bretonne dans la création d'une « identité bretonne » : étude comparative de Ouest-France et du Télégramme », *Hérodote*, n°110, 2003, p. 129-148.

CROIX (Alain), *Bretagne: entre histoire et identité*, Gallimard, Paris, 2008, 160 p.

DUGALÈS (Natalie), Fournis (Yann), & KERNALEGENN (Tudi), *Bretagne plurielle: culture, territoire et politique*, PUR, Rennes, 2007, 322 p.

DUGALÈS (Natalie), LE COADIC (Ronan) & PATEZ (Fabrice), *Et la Bretagne ? : héritage, identité, projets*, Presses universitaires de Rennes, 2004, 260 p.

DUPUY (Roger), « Identité bretonne et République dans la première moitié du XX^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°111-4, 2004, p. 97-102.

FAVEREAU (Frañses), *Bretagne contemporaine culture, langue et identité*, Skol vreizh, Morlaix, 2005, 214 p.

GUIOMAR (Jean-Yves), *Le Bretonisme : les historiens bretons au XIX^e siècle*, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, Rennes, 1987, 445 p.

LEYENS (Jacques-Philippe), YZERBYT (Vincent) & SCHADRON (Georges), *Stéréotypes et cognition sociale*, traduction française, Mardaga, Bruxelles, 1996, p. 100-102.

LE BOULANGER (Jean-Michel), « Quelle identité pour la Bretagne ? », *Ar Men* n°138, 2014, p. 20-27.

LE COADIC (Ronan), *L'identité bretonne*, Presses universitaires de Rennes, 1998, 482 p.

LE COADIC (Ronan), « Identité, territoire et politique en Bretagne », dans BIASE (A.) & ROSSI (C.), *Chez nous. Territoires et identités dans les mondes contemporains*, Paris, Éditions de la Villette, 2006, p. 190-202.

LE COADIC (Ronan), « L'identité bretonne, situation et perspectives », dans ELEGOËT F. *Bretagne : construire*, éditions Tud ha Bro, 2002, p. 14-26.

LE COUËDIC (Daniel), *Les architectes et l'idée bretonne, 1904-1945 : d'un renouveau des arts à la renaissance d'une identité*, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne ; Archives modernes d'architecture de Bretagne, Rennes, 1995, 909 p.

MARCHAL (Hervé), *L'identité en question*, Coll. Philo, éd. Ellipses Marketing, Paris, 2006, 166 p.

MORISSET (Lucie K.), DIEUDONNÉ (Patrick) & SIMON (Jean-François), *Réinventer pays et paysages: (Vol. 1-1)*, Université de Bretagne occidentale - Institut de géo-architecture - Centre de recherche bretonne et celtique, Brest, 2003, 322 p.

MORVAN (Françoise), *Le monde comme si : nationalisme et dérive identitaire en Bretagne*, Actes sud, Arles, 2002, 346 p.

NICOLAS (Gilbert) & WOLLERSHEIM (Hans-Werner), *La construction de l'identité régionale*, Presses universitaires de Rennes, 2001, 190 p.

PAUBERT (Laurent), *Formation de l'opinion publique, politisation et structuration des identités politiques en Bretagne au XIX^e siècle : L'exemple du Finistère et du Morbihan de 1898 à 1914*, Centre de recherche bretonne et celtique, 2003, 859 p.

PARSIS-BARUBÉ (Odile), « Introduction », *Revue du Nord*, 2005/2 n° 360-361, p. 269-272.

PARSIS-BARUBÉ (Odile), « Conclusions : invention du Nord, invention d'un Nord ou invention de Nord ? », *Revue du Nord*, n° 360-361, 2005, p. 673-683.

SIMON (Pierre-Jean), *La bretonnité, une ethnicité problématique*, Éd. Terre de brume, Rennes, 1999, 214 p.

Morbihan

CABON (Alain), « Lorient, cent pour cent interceltique. Du 6 au 15 aout 1999 les celtes fêtent la Bretagne », *Pays de Bretagne*, n°h.s. Celtics, 1999, p. 32-57.

CHARTIER (Erwan), « Radio Bro Gwened : La radio qui cultive l'accent vannetais », *ArMen*, n°114, SCOP Le Chasse-Marée, 2000, p. 40-43.

GALZAIN (Michel de), *Histoire du conseil général du Morbihan*, 1983, 366 p.

GOURHAND (Jean), FORGET (Yolaine) & SALLANSONNET (Maud), *Le Morbihan ancien : textes choisis XV^e-XVIII^e siècles paléographie française*, Conseil général du Morbihan, Vannes, 2005, 80 p.

LE BOËTTÉ (Isabelle), « Langue bretonne et autres langues : pratiques et transmission », *Octant*, n° 92, 2003, p.18-22.

LEGUAY (Jean-Pierre), *Histoire de Vannes et de sa région*, Privat, Toulouse, 1988, 320 p.

LORIENT & ASSOCIATION INTERNATIONALE VILLES ET PORTS, *Savoir gérer le patrimoine ville-port: identité, stratégies urbaines, enjeux économiques* (Vol. 1-1), Le Havre, 2003, 164 p.

MIGUET (V.), LE POTTIER (Jean) & ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, « Projet d'organisation d'un centre de pré-archivage dans le Morbihan », *La Gazette des archives*, n°170-171, Paris, 1995, p. 419-421.

MOSSER (Françoise), *Bibliographie annuelle de l'histoire du Morbihan*, Société polymathique du Morbihan, Vannes, 1973-1978, 20 p.

ZERATHE (Philippe), *Les gens de mer du département maritime de Vannes (fin XVII^e-fin XVIII^e siècles): métiers, statut et identité*, Atelier national de Reproduction des Thèses, 2 volumes, Paris, 2002, 1130 p.

Associations

BURON (Thierry), BARRUOL (Agnès), DARNAS (Isabelle) & ASSOCIATION DES CONSERVATEURS DES ANTIQUITÉS ET OBJETS D'ART DE FRANCE, *Regards sur le paysage sonore: le patrimoine campanaire*, Actes Sud, Arles, 2010, 276 p.

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE, *Bulletin de la Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne*, 1878-1897.

GRAND (Roger), *Société polymathique du Morbihan*, 1911, 7 p.

LE PENNEC (Christophe), « La Société polymathique et la naissance de collections archéologiques en Morbihan », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n°118-3, 2011, p. 73-96.

Archives

DEJOB (Agnès), « Construire une identité dans un contexte mouvant : quelle place pour les archives régionales », *La Gazette des archives*, n° 200, Paris, 2004, p. 111-129.

DELAINE (Joël), « Le personnel communal face à son histoire : approches et enjeux », *La Gazette des archives*, n°188-189, Paris, 2000.

GOSSET (Gilles Désiré dit), *À quoi sert un archiviste départemental ?*, Résumé de Conférence, [en ligne], disponible sur <http://elec.enc.sorbonne.fr/conferences/desire> (consulté le 18 février 2014).

GRANDCLAUDON (Colette), « L'histoire comme révélateur de cultures et promoteur d'identités », *La Gazette des archives*, n°188-189, 2000, p. 151-165.

GRANDCLAUDON (Colette), « Les archives dans le développement territorial », *La Gazette des archives*, n°160-161, Paris, 1993.

KAUFMANN (René), « La place des Archives dans la vie locale et leur intégration dans la politique culturelle municipale », *La Gazette des archives*, n°160-161, 1993.

KRAKOVITCH (Odile), « La responsabilité de l'archiviste : entre histoire et mémoire », *La Gazette des archives*, n°177-178, 1997, p. 236-240.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, « Les associations du patrimoine », *Bulletin du Département des études et de la prospective*, n° 136, septembre 2001, 12 p.

NOUGARET (Christine), « L'intérêt des archives privées pour l'histoire », *La Gazette des archives*, n°201, 2006, p. 19-25.

POLGE (Henri), « Le Musée d'Histoire locale des Archives départementales », *La Gazette des archives*, n°10, 1951.

Législation et décentralisation

ASSEMBLÉE NATIONALE, *La décentralisation (1789 - 2010)*, [en ligne] disponible sur <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/decentralisation.asp> (consulté le 27/03/2014).

CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE & INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE, *Les États Généraux de la décentralisation culturelle et de la régionalisation en Bretagne*, Assises des Libertés Locales en Bretagne du 4 novembre 2002, 6 p.

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE, *Qu'est-ce que la décentralisation ?*, [en ligne], disponible sur <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/principes-collectivites-territoriales/qu-est-ce-que-decentralisation.html> (consulté le 27/03/2014).

UNESCO, *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, [en ligne], disponible sur <http://whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf> (consulté le 20/03/2014).

UNESCO, *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, [en ligne], disponible sur <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001325/132540f.pdf> (consulté le 20/03/2014).

URVOAS (Jean-Jacques), *Rapport fait au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi constitutionnelle (n°1618) visant à ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, 14 janvier 2014, 105 p. disponible sur http://www.assemblee-nationale.fr/14/rapports/r1703.asp#P691_146051

Bibliothèques, Musées et Patrimoine

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE RENNES, *Bibliothèque municipale à vocation régionale : concept et réalités Bibliothèques et coopérations, journées d'étude 3 avril-octobre 1997*, Rennes, éd. 1998, 145 p.

BORTOLOTTI (Chiara, sous la direction de), *Le patrimoine culturel immatériel (Texte imprimé) : enjeux d'une nouvelle catégorie*, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2011, 251 p.

CARRIER (Hervé), *Lexique de la culture*, Desclée, 1992, p. 292.

CHAUMIER (Serge), « L'identité, un concept embarrassant, constitutif de l'idée de musée », *Culture & Musées*, n° 6, 2005, p. 21-42.

COLLECTIF, « Il y a 100 ans... la carte postale raconte », *Pays de Bretagne*, n°26, novembre 1999, p. 24-31.

CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE, *Pour une nouvelle politique du patrimoine culturel en Bretagne*, Rennes, 2007, 56 p.

CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE, *Patrimoine, préserver, faire vivre et transmettre*, Direction de la relation aux citoyens, août 2013, 28 p.

DASTUM, *Appel à la reconnaissance du PCI en Bretagne*, [en ligne], disponible sur http://www.dastum.net/elts_dynamiques/ActualitesH_1.0B/9-72yAEX4H4Tscfck6kqj/Appel_a_la_reconnaissance_du_PCI_en_Bretagne0.pdf (consulté le 25/03/2012).

FOURNIS (Yann), *Les régionalismes en Bretagne : la région et l'Etat (1950-2000)*, P.I.E. - Peter Lang, Bruxelles, 2006, 252 p.

HERTZOG (Anne), « Musées, espace et identité territoriale en Picardie », *Mappemonde* n° 66, 2002, p. 25-28.

KERVAN (Sophie), « Le patrimoine comme passion identitaire en Bretagne : inauguration et destruction du monument de l'Union de la Bretagne à la France (Rennes, 1911 et 1932) », *Culture et Musées*, n°8, 2006, p. 91-113.

LEBÈQUE (Raymond), « La Villemarqué et le Barzaz Breiz », *Journal des savants*, n°3, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1960, p. 111-121.

LE COUËDIC (Daniel) & VEILLARD (Jean-Yves), *Ar Seiz breur 1923-1947, la création bretonne entre tradition et modernité*, Terre de brume, Musée de Bretagne, Rennes, 2000, 271p.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION & GROUPE DE TRAVAIL DIALOGUE INTERCULTUREL DANS LES INSTITUTIONS PATRIMONIALES (MUSÉES, ARCHIVES, BIBLIOTHÈQUES), *Compte-rendu du séminaire « État des lieux, questionnements, perspectives (mars 2008-mars 2009) »*, Paris, 164 p.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION & GROUPE DE TRAVAIL DIALOGUE INTERCULTUREL DANS LES INSTITUTIONS PATRIMONIALES (MUSÉES, ARCHIVES, BIBLIOTHÈQUES), *Note de valorisation n°2 : Pratiques interculturelles et institutions patrimoniales, un état des lieux des connaissances*, 2010, Paris, 57 p.

PRASCH (Hartmut), « Pour qui ? Les musées entre identité régionale, politique culturelle et commercialisation touristique », *Cahiers d'étude*, n° 6, ICOM, Groeninghe, 1999, p. 27-29.

RASSE (Paul), « Processus de mondialisation et médiation des identités locales », *Médiation des cultures* de GELERAU (Michèle), Presses universitaires de Lille, 2000, 13 p.

RAT-MORRIS (Viviane), *Concept et rôles d'un musée d'histoire locale : l'exemple du Musée municipal de Saint-Cloud*, Thèse, Université de Cergy-Pontoise, 2007, 102 p.

RAYNAUDON-KERZERHO (Maiwenn), « Le Cartopole de Baud, l'histoire de la carte postale », dans *Bretons*, n°43, mai 2009, p.54-57.

TREBERN (Margot), *La promotion d'un territoire par la valorisation de son patrimoine culturel immatériel : Exemple de la culture bretonne*, mémoire de master Tourisme – Hôtellerie – Alimentation (mention Tourisme et Développement), sous la direction de Jacinthe Bessière, Université de Toulouse II - Le Mirail, 2012, 135 p.

UNESCO, *Le fest-noz, rassemblement festif basé sur la pratique collective des danses traditionnelles de Bretagne*, [en ligne], disponible sur <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/RL/00707> (consulté le 25/03/2014).

Méthodologie

DESCAMPS (Florence, sous la direction de.), *Les sources orales. Récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Paris, Bréal, 2006, 287 p.

DESCAMPS (Florence), *L'historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, CHEFF, 2001, réédition 2005, p. 772-828.

DE KETELE (Jean-Marie), ROEGIERS (Xavier), *Méthodologie du recueil d'informations: Fondements des méthodes d'observation, de questionnaires, d'interviews et d'études de documents*, De Boeck Supérieur, 2009, 208 p.

MIRONER (Lucien, sous la direction de.), *Les publics des archives départementales et communales. Profils et pratiques. Florilège des entretiens de l'enquête qualitative* (Annexes - Volume 1), Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études et de la Prospective, 2003, 163 p.

État des sources

Sources imprimées

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU MORBIHAN, *Les coulisses de l'histoire*, journal d'information, n°1 et 2, Vannes, 2013-2014, 12 p

BERNARDET (Véronique) & SOUILLARD (Sabine), *Bibliothèques d'archives*, Association des Archivistes Français, août 2010, 55 p.

« Chronique des archives du grand Ouest », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°108-3, 2001, p.163-191.

« Chronique des archives du Grand Ouest », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°110-3, 2003, p.161-192.

« Chronique des archives du Grand Ouest », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°112-4, 2005, p.229-254.

« Chronique des archives du Grand Ouest 2005 », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°113-4, 2006, p.215-233.

« Chronique des archives du Grand Ouest 2007 », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°115-4, 2008, p.265-288.

« Chronique des archives du Grand Ouest », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°116-4, 2009, p.172-190.

« Chronique des archives du Grand Ouest », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°120-1, 2013, p.205-239.

CHARTIER (Erwan), « Radio Bro Gwened : La radio qui cultive l'accent vannetais », *ArMen*, n°114, SCOP Le Chasse-Marée, 2000, p. 40-43.

CONSEIL GÉNÉRAL DU MORBIHAN, « Un ouvrage pour transmettre les traditions orales », *MorBihan hebdo*, n°97, février 2008, 2p.

DASTUM, *Musique bretonne*, n° 133, Dastum, 1995, 24 p.

DUVIGNEAU (Michel), *Art, culture et territoires ruraux: expériences et points de vue*, Educagri Editions, 2002, p. 127-128.

L'ESTOILE Benoît, « Le goût du passé », *Revue d'ethnologie de l'Europe*, n°37, Terrain, 2001, p. 123-138

GUILLOUX (Yves), *Le triskell et l'écharpe: la transceltique d'un maire breton*, Editions Cheminements, 2004, p. 100-102.

GRAND (Roger), « Jules de la Martinière », *Bibliothèque de l'École des chartes* tome 104, Droz, Paris, 1943, p. 394-397.

Sources manuscrites issues du service des archives départementales du Morbihan (ADM)

Fonds du Chapitre cathédral de Vannes, Divers, 87G5, « Historia civilis », Acte d'Henri III de 1576.

Fonds Archives départementales, Série T.

- Rapports annuels et correspondance s'y rapportant, 391T1-9 : rapports de l'archiviste (1912-2012), extrait du registre des délibérations du Conseil général (séance du 23 août 1910)

On ne peut que déplorer l'absence des rapports annuels de l'archiviste entre 1973 et 1989.

- Service éducatif des archives départementales, rapports annuels et correspondance s'y rapportant, 402T1-13bis : rapports du service éducatif (1970-1998)
- Expositions du service des archives départementales, 411T :
 - o 411T1-9, 411T14: circulaires, catalogues, correspondance.
 - o 411T19 : Forum d'histoire locale, compte rendu de la réunion du 8 septembre 1997
- Sociétés savantes en relation avec le service des archives départementales, 407T1-T1ter : Société historique et archéologique de Bretagne (SHAB), statuts
- Société polymathique de Vannes, T184 : statuts, règlements

Inventaires de la série J

- Fonds de l'Association pour la diffusion et l'animation du patrimoine historique du Morbihan ADAPH, 141J : instrument de recherche.
- Archives d'érudits et chercheurs : instruments de recherche consultés pour les fonds suivants
 - o Fonds Famille Galles, 2J
 - o Fonds Louis Rosenzweig, 3J
 - o Fonds André Viaud-Grand-Marais, 4J
 - o Fonds Jules Machet de la Martinière, 5J
 - o Fonds Pierre Couraud, 6J
 - o Fonds Léon Lallement, 7J

- Fonds Louis Grosjean, 8J
 - Fonds René de Laigue, 9J
 - Fonds Louis Beuve-Méry, 10J
 - Fonds Pierre Thomas-Lacroix, 11J
 - Fonds Yves Le Diberder, 14J
 - Fonds Roger Grand, 16J
 - Fonds Pascal Lanco, 19J
 - Fonds Michel de Galzain, 33J
 - Fonds de l'abbé Pierre-Marie Martin, 36J
 - Fonds Édouard Gilliouard, 43J
 - Fonds François Jégou, 54J
 - Fonds René Laverlochère, 60J
 - Fonds Eric Bonnet, 61J
 - Fonds Germain Baudre, 71J
 - Fonds Colonel Poitou, 94J
 - Fonds Augustin Cariou, 113J
 - Fonds Patrick André, 150J
- Fonds du service éducatif des archives, fonds documentaire, 66J, documents annexes des expositions du service
 - 66J69, Exposition *Jeux de mains, Jeux de villages*, dossier de presse
 - Revue de presse – Communes du Morbihan, 86J : *L'Histoire*, février 1991, article de presse sur « Les musées bretons à l'honneur »

Archives sonores :

- Fonds Gabriel Lédan, 11AV, instrument de recherche

Conseil général : 1283W122-123 établissement de la charte culturelle de Bretagne.
Construction du conservatoire régional de musique, chants et danses traditionnelles de Bretagne

Enquêtes orales : entretiens semi-directifs

Trois entretiens semi-directifs ont eu lieu au mois d'avril 2014. L'entretien semi-directif permet de recueillir des données qualitatives, car il consiste à laisser parler son interlocuteur, en guidant et relançant simplement la discussion. L'enquêteur doit guider la discussion, mais sans jamais la biaiser ni donner son avis. Il s'agit de ne pas influencer l'enquêté, de façon à obtenir des réponses sincères et fiables⁸².

Entretien le 19 avril 2014 avec Sophie Lemaury, actuellement responsable du pôle Bretagne et Patrimoine de la Médiathèque du Palais des Arts de Vannes, et responsable de la bibliothèque historique des archives départementales et des archives iconographiques de 2007 à 2014.

Entretiens le 24 avril 2014 :

- Camille Pineault, responsable de l'action éducative et Yves Rospabé, professeur conseiller-relais, aux archives départementales du Morbihan.
- André Le Meut, responsable du pôle Patrimoine oral breton aux archives départementales du Morbihan.

⁸² Florence Descamps, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, CHEFF, 2001, réédition 2005, p. 772-828.

II. Le service des archives départementales du Morbihan au cœur de cette préoccupation identitaire (1900-2010)

Parmi toutes les instances patrimoniales du Morbihan, c'est le service des archives départementales qui est mis à l'honneur dans cette étude. Ce service public départemental, qui dépend du Conseil général du Morbihan, a été créé en 1796 pour rassembler et conserver les documents produits dans le département. Placées en 1800 sous l'autorité des secrétaires généraux des préfectures, les Archives départementales vont évoluer sous la tutelle des ministères de l'Intérieur, de l'Instruction publique puis de la Culture. La loi de décentralisation du 22 juillet 1983, à l'article 66, confie le service des archives départementales, jusqu'alors service extérieur de l'État, à l'autorité du président du Conseil général de l'époque, Raymond Marcellin⁸³.

Le nouvel hôtel de la préfecture construit en 1865 accueille les archives départementales jusqu'en 1921. À cette date, un bâtiment spécialement dévolu à la conservation des archives est terminé, en bordure de la rue Alain LeGrand à Vannes. Puis viendront les locaux situés avenue Saint-Symphorien avant que les Archives ne déménagent dans le dernier immeuble en date, au sein du quartier de Kercado en 1993.

Mais le bâtiment n'est pas le seul à changer entre 1900 et les années 2010. Dix directeurs et directrices se sont succédés⁸⁴ pour faire des Archives ce qu'elles sont aujourd'hui : un service dynamique conservant plus de 26 kilomètres linéaires d'archives.

Constitués à l'origine par les papiers des administrations de l'Ancien Régime, supprimées à la fin du XVIII^e siècle, et par les archives séquestrées du clergé et des émigrés, les fonds départementaux se multiplient grâce aux papiers produits par les services de l'État, le Conseil général et les autres collectivités territoriales du Morbihan, d'une part. Les dons ou acquisitions d'archives privées (familles, entreprises, associations, érudits locaux) les enrichissent davantage encore.

Institution culturelle, ce service des archives a pour mission de collecter les documents publics et privés présentant un intérêt historique et patrimonial pour le Morbihan. De cette façon, il s'inscrit dans la politique patrimoniale territoriale.

⁸³ Raymond Marcellin est président du Conseil général du Morbihan de 1964 à 1998.

⁸⁴ Annexe 3 : La direction des archives départementales du Morbihan entre 1840 et 2012.

À travers les évolutions de ce service pendant la période 1900-2012, nous verrons comment la culture bretonne est mise à l'honneur. Cependant, on assiste, tout d'abord, au triomphe de l'histoire locale au début du XX^e siècle. Entre 1940 et 1970, les entreprises de collecte et de valorisation du patrimoine morbihannais se mettent en place. Enfin, ce n'est qu'à partir des années 1990, qu'on assiste à un renouveau culturel grâce l'évolution de l'offre pédagogique et culturelle et à la nouvelle dimension prise par le service face au patrimoine oral du département.

1. Les prémices d'une véritable politique au début du XX^e siècle

1.1. La bibliothèque historique

Bien avant toute considération et revendication identitaire, une des premières préoccupations de l'archiviste du Morbihan, parmi ses missions habituelles, a été de conserver une masse considérable de documents qui constitue une part du patrimoine historique du département. Pour le mettre en valeur et à la disposition de tous, la bibliothèque historique des archives départementales du Morbihan voit le jour en 1910.

a) Sa « création »

Il ne s'agit pas d'une création *ex-nihilo* mais bien d'une distinction entre la bibliothèque administrative et la bibliothèque des archives, « bibliothèque de travail pour le public »⁸⁵.

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, les archives sont celles de la préfecture. Sous la Monarchie de Juillet, une bibliothèque administrative est créée pour faciliter le travail des archivistes⁸⁶. Attestée dans le rapport du 16 février 1857 de Louis Théophile Rosenzweig⁸⁷, archiviste du Morbihan de mai 1855 à mars 1884, la bibliothèque administrative regroupe alors les recueils des actes administratifs de la préfecture du Morbihan. En 1885, il est fait mention de la « bibliothèque spéciale des archives ». Dans cette dernière, Charles Estienne y voit la possibilité d'en faire une véritable bibliothèque historique, traitant du département, de la

⁸⁵ ADM, fonds Archives départementales, Rapports annuels et correspondance s'y rapportant, 391T3, Rapport de l'archiviste (1909-1910).

⁸⁶ Véronique Bernardet & Sabine Souillard, *Bibliothèques d'archives*, AAF, août 2010, p. 5-9.

⁸⁷ ADM, *id*, 391T2, Rapport de 1857.

région et même de la France, à l'usage du public et du personnel administratif⁸⁸. Cependant, il faut véritablement attendre l'année 1910 et l'action de Jules Machet de la Martinière pour que ce projet se concrétise.

Archiviste de la Charente de 1899 à 1910, année de fin de ces études, ce chartiste est nommé archiviste en chef et conservateur des antiquités du Morbihan en 1910 pour dix-neuf années. Il s'est intéressé plus particulièrement à l'Instruction Publique et a fait partie du Comité des Travaux Historiques de l'Instruction Publique. Dans le cadre de son activité d'archiviste, il a classé et répertorié les séries G (Clergé séculier, fonds du chapitre), K (Lois, ordonnances, arrêtés), T (Enseignement général, affaires culturelles, sports), les fonds de notaires et le fonds de la municipalité de Josselin, et a fait faire une table de la série J (archives privées)⁸⁹.

Cependant, ce qui nous intéresse ici est son rôle primordial dans la constitution de la bibliothèque historique des archives du Morbihan. Les archives n'ont pas seulement pour but la mise en ordre, au fur et à mesure de leurs versements, des dossiers provenant des diverses administrations. Elles conservent aussi « le plus précieux ensemble de documents susceptibles de reconstituer la pensée et la vie de nos ancêtres ⁹⁰ ». En effet, il est conscient du rôle de l'archiviste d'aider les recherches historiques, non seulement par des répertoires et des inventaires de documents mais aussi « par la communication des volumes susceptibles de les éclairer⁹¹ ». Le premier pas a donc été franchi le 23 août 1910 lorsque le Conseil général accepte d'allouer un crédit de 200 francs au chapitre 14 du budget, celui des archives départementales, pour une nouvelle rubrique « Acquisition de volumes intéressant l'histoire locale ». Voilà une façon pour le Conseil général de « donner un nouvel et heureux témoignage de l'intérêt qu'il porte à l'histoire bretonne, et en particulier à celle du Morbihan »⁹².

Mais Jules de La Martinière ne s'arrête pas là. Face à la modicité du crédit et à l'abondance de la production historique régionale, il se propose de réaliser un catalogue⁹³ unique, collectif, réunissant les collections d'ouvrages sur l'histoire bretonne de la bibliothèque de la Société polymathique du Morbihan, celles de la ville de Vannes et celles des Archives

⁸⁸ ADM, id, 391T3, Rapport de 1885.

⁸⁹ ADM, fonds Jules Machet de la Martinière, 5J, Instrument de recherche.

Roger Grand, « Jules de la Martinière », *Bibliothèque de l'École des chartes* tome 104, Droz, Paris, 1943, p. 394-397.

⁹⁰ ADM, fonds Archives départementales, Rapports annuels, 391T3, Rapport de l'archiviste 1910.

⁹¹ ADM, id, 391T3, Rapport de 1910.

⁹² ADM, id, 391T3, Extrait du registre des délibérations du Conseil général, séance du 23 août 1910.

⁹³ ADM, id, 391T3, Rapport de 1911.

départementales. Ce sont les prémices d'un partenariat fort entre la Société polymathique et le service des archives départementales. Il espère aussi constituer une sorte de « mutualité bibliographique d'histoire morbihannaise⁹⁴ ». Ce sont plusieurs centaines de fiches qui ont été ainsi réalisées et mises à la disposition du public dans un meuble conçu pour éviter tout vol ou désordre. Le catalogue par matières est dressé sur fiches au fur et à mesure des entrées, en même temps que le catalogue alphabétique des auteurs⁹⁵. En 1924, le catalogage méthodique est terminé pour tous les volumes enregistrés. Il permet de regrouper des fonds physiquement dispersés et cotés différemment, tout en les reconstituant intellectuellement selon les principes de provenance.

b) Mise en marche

Évolution des collections⁹⁶

Elle est à la fois une bibliothèque d'étude et de recherche pour le public mais également une bibliothèque de travail pour le personnel des archives. Spécialisée en histoire locale et régionale, elle a aussi une vocation patrimoniale de collecte des documents historiques imprimés. Cette bibliothèque gère des collections, un « regroupement volontaire de documents, d'objets, d'informations, de provenance diverses, rassemblés en raison de la similitude d'un ou de plusieurs de leurs caractères⁹⁷ ». Le fonds de la bibliothèque n'est pas lié à une provenance unique mais procède de multiples origines (dons, achats, dépôts légaux...).

Dans chaque rapport annuel de l'archiviste au préfet sur les activités du service départemental, une rubrique désormais réservée à la bibliothèque des Archives rend compte des acquisitions et énumère les ouvrages importants acquis. Sont signalés aussi les différents dons d'ouvrages par leurs auteurs ou même de bibliothèques de collectionneurs.

En effet, dès la constitution de la bibliothèque, la plupart des érudits faisant leurs recherches aux archives pour des ouvrages qu'ils vont publier, font don d'un exemplaire de leur œuvre⁹⁸. Ainsi, par exemple, M. Louis Grosjean, capitaine de réserve, a offert le manuscrit de son *Étude du Morbihan militaire de 1789 à 1806* s'appuyant sur les documents de la série L des

⁹⁴ ADM, *id*, 391T3, Rapport de 1911.

⁹⁵ ADM, *id*, 391T4, Rapport de 1922.

⁹⁶ Annexe 5-1 : La bibliothèque historique – Évolution des fonds.

⁹⁷ Définition de l'ADBS, l'association des professionnels de l'information et de la documentation.

⁹⁸ ADM, *id*, 391T3-4, Rapports de 1910 à 1937.

archives départementales⁹⁹. Entre 1912 et 1937, près d'une centaine d'auteurs participent ainsi à l'enrichissement de la collection. Cette bibliothèque a aussi profité d'entrées de fonds d'ouvrages (bibliothèque d'érudits, d'écrivains) intégrés en série J : le dépôt du fonds Lallement (7J) en 1943, le don de 313 ouvrages historiques en 1971 par le colonel Poitou (94J) ou encore l'achat du fonds Jégou (54J) lors d'une vente aux enchères publiques à Lorient le 15 mars 1981¹⁰⁰.

Actuellement, le fonds est composé de près de 23 000 ouvrages, 360 titres de périodiques en cours et de 1840 titres de périodiques archivés. On y trouve à la fois des ouvrages concernant l'histoire générale (manuels, grandes collections historiques, dictionnaires et ouvrages de références) et des ouvrages en rapport avec les fonds d'archives conservés (histoire locale, généalogie, art, folklore, héraldique, institutions...) ¹⁰¹.

Jules de la Martinière n'hésite pas à faire entrer plus particulièrement des ouvrages de folklore et de linguistique comme les *Chansons populaires du pays de Vannes, texte breton et traduction française, airs notés* de Loëiz Herrieu¹⁰² ou les six premières années de la *Revue des traditions populaires*, si riche pour le folklore breton¹⁰³.

La bibliothèque d'histoire locale, en dehors des ouvrages imprimés ou brochures, est aussi alimentée par le biais d'abonnements à des revues et périodiques telles la *Société des Bibliophiles Bretons*, la *Revue de Bretagne*, la *Revue Morbihannaise*, les *Annales de Bretagne*, les publications des principales *Sociétés savantes* de l'ancienne province bretonne et bien d'autres encore. Le nombre de périodiques suivis connaît un ralentissement de sa progression depuis 1967. De leur côté, les acquisitions bibliographiques sont constantes depuis 1989 avec un accroissement moyen de 32,41 ml¹⁰⁴.

Cependant, malgré la richesse des collections, un même constat est fait en 1922 et aujourd'hui : le public ne connaît pas encore suffisamment l'importance de la bibliothèque des archives.¹⁰⁵

⁹⁹ ADM, fonds Louis Grosjean, 8J, instrument de recherche.

¹⁰⁰ ADM, fonds Lallement, 7J ; fonds Poitou, 94J ; fonds Jégou, 54J : instruments de recherche respectifs.

¹⁰¹ Entretien avec Sophie Lemaure et état des fonds documentaires disponible sur <http://www.hermine.org/STAR/detailXSLT.aspx?EID=ADMOR&XSLT=Organisme.xslt>.

¹⁰² Loeiz Herrieu ou Louis Henrio (1879-1953), écrivain breton vannetais.

¹⁰³ ADM, *id*, 391T3, Rapports de 1915 et 1917.

¹⁰⁴ Annexe 5-1 : La bibliothèque des archives – Évolution des fonds.

¹⁰⁵ Entretien avec Sophie Lemaure et ADM, *id*, 391T4, Rapport de 1922.

Évolution du budget¹⁰⁶

À partir des 200 francs alloués en 1910 par le Conseil général, le budget consacré à l'acquisition des ouvrages de la bibliothèque est croissant tout au long du XX^e siècle. Analysant le budget sur une longue période, l'harmonisation des monnaies est de rigueur¹⁰⁷. Ainsi, la totalité des sommes rencontrées dans les rapports du service des archives a été convertie en euros 2013. Entre 1911 et 1960, le budget augmente globalement régulièrement malgré un léger recul dans les années 1940. Cependant, il est important de noter que le budget pour les ouvrages est compris dans le même chapitre que les frais de transport et de manutentions des archives. Aucun rapport plus détaillé n'apporte plus de précisions quant à la répartition de ce chapitre.

À partir de 1967, l'achat d'ouvrages est, de nouveau, un item à part entière du budget. Malgré le manque de données concernant la période allant de 1970 à 1990, on peut affirmer l'augmentation plus irrégulière de cette part du budget jusqu'à 2012. En effet, on remarque une chute drastique en 2002 avec seulement 1061 € déboursés sans plus d'explication dans le rapport de la même année¹⁰⁸. À première vue, les différences de budget entre le début et la fin du siècle semblent considérables: 666.43€ en 1911 contre 32 004.67€ en 2008. Toutefois, il est intéressant de noter que l'évolution de la part du montant alloué à l'achat d'ouvrages dans le budget diminue régulièrement tout au long de la période. En 1927, l'achat d'ouvrages correspond à 21% du budget total contre une moyenne de 5% entre 1989 et 2012. Cette différence peut s'expliquer par le développement des autres activités du service des archives départementales du Morbihan tels que le microfilmage ou le centre de documentation dans les années 1950, la création du service éducatif en 1970 ou encore la numérisation en 1997¹⁰⁹.

1.2. Relations avec les autres organismes de la culture dans la première moitié du XX^e siècle

Ses contacts avec les érudits locaux s'étant renforcés grâce à la création de la bibliothèque, l'archiviste, par les différents rôles qui sont les siens, tisse des relations avec d'autres organismes patrimoniaux. Dans le cadre de sa fonction, il mène d'autres actions en lien avec la culture.

¹⁰⁶ Annexe 5-2: La bibliothèque des archives – Évolution du budget.

¹⁰⁷ Annexe 4-1 : Harmonisation du budget en euro 2013.

¹⁰⁸ ADM, *id*, 391T, Rapport de 2002.

¹⁰⁹ ADM, *id*, 391T4 et 391T7, Rapports de 1949, 1970 et 1997.

a) La « Carte des curiosités et monuments du Morbihan¹¹⁰ » (1928-1931)

Dès 1912, la réalisation d'un inventaire des monuments historiques est envisagée. L'archiviste J. de la Martinière est sollicité par le Sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts afin de réaliser une notice historique et descriptive sur toutes les statues et monuments commémoratifs publics du département¹¹¹. En 1928, un vœu est formulé devant la commission du Conseil général du Morbihan concernant la protection des sites et monuments¹¹². Il est déploré le manque de protection de certains monuments et les dégradations causées par le temps et par les hommes. Dans le souci de défendre « par tous les moyens les beautés artistiques, naturelles ou artificielles, les souvenirs d'un passé sans pareil », certaines mesures sont prises après la déclaration d'état d'urgence de la situation. Tout d'abord, les sites, les monuments mégalithiques ou médiévaux, les calvaires et les chapelles présentant un caractère artistique ou historique réel doivent être classés rapidement. D'autre part, une carte de toutes « les richesses archéologiques ou historiques » du département doit être établie par toutes les sociétés savantes intéressées par une telle entreprise, « en faisant appel à toutes les compétences locales ».

La Société polymathique du Morbihan et l'archiviste du département ont accepté de participer à l'établissement de cette carte¹¹³. Une commission est alors créée pour l'organiser. De plus, la loi du 2 mai 1930 organise la protection des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général¹¹⁴.

Malgré le changement d'archiviste avec le départ de Gustave Duhem et l'arrivée de Pierre Thomas-Lacroix en 1930, le travail est accompli¹¹⁵. De nouveau, les relations entre les deux entités portent leurs fruits.

¹¹⁰ ADM, *id*, 391T4, Rapports de 1929 et 1930.

¹¹¹ ADM, *id*, 391T2, Rapport de 1912.

¹¹² CONSEIL GÉNÉRAL DU MORBIHAN, *Rapports du préfet et délibérations du Conseil général*, Séance du 26 octobre 1928, Protection des Sites et Monuments, Vœu de M. Mabin.

¹¹³ ADM, *id*, 391T4, Rapport de 1930.

¹¹⁴ Loi du 2 mai 1930, art. 4 et 5.

¹¹⁵ CONSEIL GÉNÉRAL DU MORBIHAN, *Rapports du préfet et délibérations du Conseil général*, Séance du 5 mai 1931, Carte des richesses archéologiques et historiques du Morbihan.

Il faut noter que les contacts entre la Société polymathique et les archives sont d'autant plus fréquent que M. Thomas-Lacroix est nommé à la présidence de la société en 1936, et qu'il en est aussi un membre actif. En effet, il participe aux travaux d'érudition et plusieurs de ses études ont été publiées via la société¹¹⁶.

b) Autres rôles de l'archiviste en lien avec la culture

Selon les circonstances, l'archiviste départemental se voit confier d'autres missions. C'est le cas en 1942, quand P. Thomas-Lacroix accepte d'être désigné délégué régional de la société du folklore de France à la demande de Georges Rivière, conservateur du Musée national des arts et traditions populaires. L'archiviste s'occupe alors de centraliser les enquêtes en cours sur le calendrier traditionnel et l'atlas folklorique¹¹⁷.

Il participe aussi aux congrès des Sociétés savantes de Bretagne en présentant diverses études comme son travail sur les *Toponymes du type « Chez X »* qui se rencontrent dans le Morbihan, localisés dans la région de Rochefort-en-Terre, en 1951¹¹⁸. Élu secrétaire général de l'Exposition d'Art breton à Vannes en 1950, il est chargé de son organisation¹¹⁹. Cette manifestation culturelle et artistique qui s'est tenue à l'Hôtel de Limur¹²⁰, expose « les richesses de la statuaire et de l'orfèvrerie bretonne ».

En 1969, Françoise Mosser, directrice des archives départementales, est aussi Conservatrice des Antiquités et Objets d'Art du département. Elle a pour mission la sauvegarde du patrimoine mobilier public ou privé réparti sur le territoire départemental. Dans ce cadre, elle collabore à la préparation d'une exposition d'orfèvrerie et d'art religieux au Trésor de la Cathédrale de Vannes¹²¹. Elle participe aussi en tant que membre de la commission départementale à l'inventaire des monuments et richesses artistiques de la France¹²².

Tous ces contacts préfigurent les interactions et les coopérations avec des associations patrimoniales et historiques à partir des années 1990. Il s'agit notamment de l'Association

¹¹⁶ ADM, *id*, 391T4, Rapport de 1948.

¹¹⁷ ADM, *id*, 391T4, Rapport de 1942.

¹¹⁸ ADM, *id*, 391T4, Rapport de 1951.

¹¹⁹ ADM, *id*, 391T4, Rapport de 1950. Fonds des archives départementales, Expositions, 411T2, Exposition d'Art breton, 1950.

¹²⁰ La ville de Vannes est propriétaire de l'Hôtel de Limur depuis 1947 et y aménage son musée des Beaux-Arts de 1955 à 1968.

¹²¹ ADM, *id*, 391T4, Rapport de 1969.

¹²² [Décret n°64-203 du 4 mars 1964](#), dans le cadre de la commission nationale instituée par André Malraux et André Chastel.

pour la diffusion et l'animation du patrimoine historique du Morbihan¹²³ (ADAPH) créée par l'archiviste départemental, dans le cadre de la charte culturelle bretonne en 1979, et de la Société historique et archéologique de Bretagne¹²⁴ (SHAB) chargée de l'étude de l'histoire de la Bretagne et de son patrimoine.

Cela étant, l'archiviste du Morbihan, au milieu du XX^e siècle est principalement entré en relation avec les sociétés savantes regroupant les érudits locaux. L'histoire locale à l'honneur en ce début de XX^e siècle, prend de nouveau une place importante puisqu'elle est le sujet favori de ces associations.

2. Une prise de conscience du potentiel identitaire (1940-1970) ?

Une fois les jalons posés en 1910 avec la bibliothèque historique et la mise en place de relations étroites avec les érudits locaux au sein des Sociétés savantes, le patrimoine culturel doit encore être collecté et valorisé. Ce sont les deux missions mises à l'honneur dans la deuxième moitié du XX^e siècle avec l'entrée des fonds privés d'historiens amateurs du Morbihan et l'officialisation des activités du service éducatif des archives en 1970.

2.1. Archives privées : Fonds des érudits locaux

Les archives privées des archives départementales sont classées dans la série J créée en application de la circulaire du 15 avril 1944 pour y classer les documents entrées par voie extraordinaire. Parmi celles-ci, les archives des érudits et des chercheurs locaux sont à distinguer.

a) Acquisition

Sauvegarder les ouvrages imprimés concernant l'histoire locale est important pour le patrimoine historique du département. Cependant, un autre aspect est à considérer : les papiers des érudits locaux. La pratique de l'histoire locale est souvent déterminée par son caractère concret : elle est liée à la géographie, aux paysages, aux lieux et à leurs noms, aux monuments, aux objets et aux personnes¹²⁵.

¹²³ ADM, fonds ADAPH, 141J, instrument de recherche. L'ADAPH a pour but de favoriser la conservation, l'étude, l'enseignement et la diffusion du patrimoine historiques du Morbihan.

¹²⁴ ADM, fonds Archives départementales, Sociétés savantes, 407T1-T1ter, SHAB, statuts. Les statuts initiaux de la SHAB de 1927 ont été abrogés lors de l'assemblée générale de septembre 1991.

¹²⁵Benoît L'Estoile, « Le goût du passé », *Revue d'ethnologie de l'Europe*, n°37, Terrain, 2001, p. 123-138.

La pratique de l'érudition locale va de pair avec une accumulation considérable de matériaux historiques, qui matérialisent en quelque sorte le processus d'appropriation du passé à travers des objets concrets : artefacts, documents, ouvrages, gravures, tableaux. On rencontre aussi souvent la constitution de fichiers ou d'archives personnelles.

Ce sont ces archives privées qui vont intéresser les archives départementales du Morbihan car elles témoignent de l'intérêt du territoire. Trente fonds d'érudits locaux sont actuellement conservés aux archives départementales. Les 23 qui ont pu être étudiés représentent près de 57,1 ml. Ils se répartissent ainsi : 9 dons, 13 dépôts, 2 legs et un achat. Il faut noter qu'un dépôt est devenu un don¹²⁶. Ils ont été acquis par voies dite extraordinaires en majorité (16) entre 1940 et 1987.

Pour les dons et legs, un contrat permettant d'effectuer un transfert de propriété des documents est élaboré tout en tenant compte des volontés particulières de chaque donateur (conditions d'accès aux documents, éliminations...). C'est le cas des archives de Patrick André¹²⁷, professeur d'histoire de 1967 à 1999, correspondant du Service régional des antiquités historiques pour le Morbihan entre 1969 et 1983 et co-fondateur en 1977 du Centre d'Études et de Recherches Archéologiques du Morbihan¹²⁸, qui a restreint l'accès et la reproduction de ses documents via une autorisation écrite.

Lorsque le don est fait par voie de legs, les mêmes précautions s'imposent. Dans son testament, l'abbé Pierre-Marie Martin, membre de la Société polymathique du Morbihan, lègue ses papiers aux archives sans conditions préalables et l'entrée dans les collections est effective en 1950¹²⁹.

Le seul achat dans cette rubrique des érudits locaux concerne le fonds de François Jégou, « premier historien » de la ville de Lorient. Il a été acquis lors d'une vente aux enchères publiques à Lorient le 15 mars 1981. Un achat implique toujours un transfert de propriété physique des documents.¹³⁰

Enfin, et c'est la majorité des cas ici, le dépôt est un acte juridique confiant la conservation de documents ou de fonds d'archives à la garde d'un service des archives à titre temporaire et

¹²⁶ Annexe 6 : Modalités d'acquisition des fonds privés d'érudits.

¹²⁷ ADM, fonds Patrick André, 150J, instrument de recherche.

¹²⁸ Association (loi de 1901) dont le but est la recherche, l'étude et la mise en valeur des sites du Morbihan ayant un intérêt historique et archéologique.

¹²⁹ ADM, fonds de l'abbé Martin, 36J, instrument de recherche.

¹³⁰ ADM, fonds Jégou, 54J, instrument de recherche.

révocable sans transfert de propriété. Ainsi, le centre d'archives se voit souvent dans l'obligation de consacrer des ressources au traitement ou à la communication d'un fonds sans certitude d'en devenir éventuellement propriétaire, ni de recevoir des compensations dans le cas où le propriétaire (ou un héritier) déciderait d'en reprendre possession. Ce problème est évité pour le dépôt des archives d'Yves Le Diberder en 1965 car il a été transformé en don le 7 septembre 2001¹³¹.

b) Les fonds

Parmi ces érudits locaux, sept se distinguent par la qualité de leurs fonds et leur implication étroite dans la « fabrique » de l'histoire locale.

Louis-Théophile Rosenzweig (1830-1884) - 3 J 1-14

Archiviste du Morbihan de 1855 à 1884, Louis-Théophile Rosenzweig a laissé beaucoup de manuscrits dont la plupart ont fait l'objet d'une publication, sur l'histoire et l'archéologie du Morbihan. Son œuvre posthume remarquable est le *Cartulaire du Morbihan*. Il s'agit d'un recueil de pièces, copiées tant dans les dépôts d'archives bretons qu'à Paris et dans divers départements, concernant l'histoire civile, religieuse, économique et sociale du Morbihan¹³². La partie la plus ancienne de cet ouvrage (du VIII^e au XIV^e) est parue en 1895, éditée par la Revue historique de l'Ouest.

André Viaud-Grand-Marais¹³³ (nr-1936) - 4 J 1-17

Passionné d'histoire locale et de folklore, ce notaire a publié de nombreux articles dans plusieurs journaux et revues de Bretagne, et fait de nombreuses communications à la Société polymathique du Morbihan. Déposées vers 1940, ses notes se rapprochent de son activité au sein de la SPM et de ses exposés (histoire, traditions populaires bretonnes et morbihannaises).

Léon Lallement (1860-1942) - 7 J 1-591

Avocat, historien, puis conservateur du Musée Archéologique et du Musée de la Peinture de Vannes de 1920 à 1937, il a aussi été président d'honneur de la Société polymathique du

¹³¹ ADM, fonds Yves Le Diberder, 14J, instrument de recherche.

¹³² ADM, fonds Louis Rosenzweig, 3J, instrument de recherche.

ADM, fonds Archives départementales, Rapports annuels, 391T4, Rapport de 1932.

¹³³ ADM, fonds André Viaud-Grand-Marais, 4J, instrument de recherche.

Morbihan pendant vingt ans. Ses manuscrits traitent de géographie, du folklore, d'archéologie, d'histoire de l'art et d'histoire locale, notamment sur la ville de Vannes¹³⁴.

Pierre Thomas-Lacroix¹³⁵ (1901-1981) - 11 J 1-54

Directeur des archives du Morbihan et conservateur des Antiquités et Objets d'Art de 1930 à 1967, il a publié beaucoup d'ouvrages historiques sur le département. Ses manuscrits et documentations liés à ces derniers ont été déposés de son vivant.

Yves-Alexandre le Diberder (1887-1959) - 14J 1-92

Les papiers d'Yves Le Diberder, « folkloriste » selon lui, publiciste et philologue, ont été déposés par ses fils Hervé en 1959 et Michel en 1965. En 1962, son ami Édouard Gilliouard a fait don aux archives de notes et de documents qui les complètent.

Yves-Alexandre Le Diberder est né à Lorient, en 1887. Il a fait ses études à la faculté de Lettres à Rennes, où il apprend le breton et étudie le vieux breton, le cornique et le gallois sous la direction de Joseph Loth. Il a fondé la revue *Brittia*¹³⁶. Mobilisé pendant la Grande Guerre, il lance et dirige *La glorieuse Bretagne des Armées*¹³⁷ éditée par Maurice Le Dault. Il est également journaliste à l'*Ouest-Journal*, *la Bretagne* et *la Dépêche de Brest*¹³⁸.

Spécialiste du folklore breton, il a parcouru le Morbihan pour collecter des chants et des contes traditionnels. Il est également un polémiste féroce et s'attaque à la plupart des militants bretons comme Mocaër, conseiller général d'Ouessant. Il poursuit son activité de journaliste pendant et après la Seconde Guerre mondiale et publie sous divers pseudonymes¹³⁹.

Le fonds de 3,70 ml se compose de la correspondance privée et des manuscrits de travaux historiques et touristiques sur la Bretagne et les pays celtiques, dont l'Irlande et le Pays de Galles (art, littérature, musique, contes et légendes, musique et chants populaire), publiés ou non.

Michel de Galzain¹⁴⁰ (1918-1994) - 33 J 1-120

Journaliste et historien, il devient le rédacteur en chef de *La Liberté* du Morbihan en de 1947 à 1980. À partir de 1954, il publie une série d'ouvrages sur l'histoire et le patrimoine du

¹³⁴ ADM, fonds Lallement, 7J, instrument de recherche.

¹³⁵ ADM, fonds Pierre Thomas-La-Croix, 11J, instrument de recherche.

¹³⁶ La revue *Brittia* entend faire de la culture celtique le fondement de la renaissance bretonne.

¹³⁷ Il s'agit d'une revue mensuelle bilingue destinée aux soldats bretons et à leurs familles.

¹³⁸ ADM, fonds Yves Le Diberder, 14J, instrument de recherche.

¹³⁹ Annexe 8 : Entretien avec André le Meut.

¹⁴⁰ ADM, fonds Michel le Galzain, 33J, instrument de recherche.

Morbihan. Ses manuscrits, sa correspondance et sa collection d'articles de presse constituent ce fonds.

Édouard Gilliouard¹⁴¹ (1894-1978) – 43J 1-107

Édouard Gilliouard est un érudit local, folkloriste originaire de Belz (56) et un membre de la Société polymathique du Morbihan. Il entreprend, en collaboration jusqu'en 1916, avec son ami Yves Le Diberder, une collecte de chants bretons. Il continue ensuite seul ce travail dans le Morbihan et dans toute la Bretagne. Ce sont ainsi plusieurs milliers de chansons traditionnelles qui ont été rassemblées, remontant parfois jusqu'au XVI^e siècle pour les plus anciennes.

Cette collection est arrivée aux archives par legs après son décès en décembre 1978. Ces documents sur la culture et la langue bretonnes comportent de très nombreuses coupures de presse concernant l'histoire locale, en particulier la vie religieuse et la défense de la langue bretonne, des notes manuscrites ou dactylographiées, complétées d'enquêtes photographiques, l'ensemble des chansons collectées, de la correspondance privée et des papiers personnels ainsi qu'un petit fonds de son ami Yves Le Diberder qui complète les papiers de ce dernier inventoriés en 14J. Les chansons ont été classées et inventoriées de façon détaillée par l'association Dastum qui a pu réaliser une copie des chants rassemblés avant sa mort¹⁴².

Voilà, en quelques mots, la richesse de ce fonds patrimonial de premier plan : l'histoire du département et ses anecdotes par ses propres habitants rassemblées en un seul espace de conservation et de communication.

Afin de valoriser les archives comme un « matériau pour écrire l'histoire » et pour assurer la bonne réutilisation des documents ainsi collectés, une opération de diffusion de l'information est désormais à mettre en place.

¹⁴¹ ADM, fonds Édouard Gilliouard, 43J, instrument de recherche.

¹⁴² Dastum, *Musique bretonne*, n° 133, Dastum, 1995, p. 7-8.

2.2. Le service éducatif des archives départementales du Morbihan

Au service de l'histoire locale au même titre que les érudits locaux ou la bibliothèque historique des archives, la constitution d'un service éducatif en 1970 est désormais la prochaine l'étape. En effet, sa mission est d'inscrire le département dans un mouvement plus général, l'histoire locale dans l'histoire de la République¹⁴³.

a) Création

À l'image de la bibliothèque des archives, on ne peut pas parler de création *ex nihilo*. Entre 1911, date de la première mention, et 1970, une série de conférences à l'École normale d'Instituteurs sont mises en place. Par une circulaire du 20 mai 1911, le Ministre de l'Instruction publique demande aux archivistes départementaux de faire des conférences aux élèves-maîtres des Écoles normales d'Instituteurs. Elles devront avoir un double but : les mettre au courant du classement des archives et leur donner des indications sur la « méthode qui leur permettra de comprendre la valeur des matériaux historiques »¹⁴⁴.

Concentrées sur l'aspect « traitement des archives », ces conférences présentent l'étude des archives départementales en vue de la composition de monographies locales à partir de 1933. Cependant, elles vont progressivement se diversifier en abordant différents thèmes pour sensibiliser les jeunes instituteurs. C'est le cas en 1935 avec l'étude du développement de l'architecture en France, de l'époque romane à la fin du XVIII^e siècle. Des exemples ont été choisis, de préférence dans l'art local, afin d'inciter les instituteurs à participer à l'étude et à la sauvegarde des monuments anciens¹⁴⁵. Divers sujets sont alors abordés : l'archéologie et les monuments civils et religieux de la Bretagne en 1939, les recherches d'érudition sur l'évolution des classes rurales en Bretagne en 1947 ou encore l'histoire militaire de la Révolution dans le Morbihan en 1962.

Dès la fin des années 1950, les étudiants des lycées ont été intégrés dans cet embryon de service éducatif. De la même façon, les enfants des écoles primaires commencent à fréquenter les archives et « viennent se familiariser avec les livres de vulgarisation ou même d'érudition locale » dès 1962¹⁴⁶.

¹⁴³ Entretien avec Camille Pineault.

¹⁴⁴ ADM, fonds Archives départementales, Rapports annuels, 391T2, Rapport de 1912.

¹⁴⁵ ADM, *id*, 391T4, Rapport de 1935.

¹⁴⁶ ADM, *id*, 391T4, Rapport de 1962.

À partir de ce moment-là, ce n'était plus qu'une question de temps avant l'« officialisation » du service éducatif. En 1969, près de 200 élèves (secondes, première et terminales) ont suivi la visite du dépôt d'archives et la présentation de documents.

Dans une lettre du 23 juin 1970, Françoise Mosser, directrice des archives départementales de 1967 à 1979, sollicite le directeur général des archives de France, André Chamson, pour la création d'un service éducatif dans le Morbihan après avoir eu l'aval de l'inspecteur d'académie¹⁴⁷.

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que je souhaiterais qu'un service éducatif soit créé aux archives départementales du Morbihan.

Le besoin d'un organisme de ce type se fait en effet sentir dans mon département. Plusieurs professeurs en ayant exprimé le désir, j'ai organisé au cours de cette année scolaire un embryon de service éducatif. Onze classes, représentant environ 200 élèves sont venus aux archives assister à des présentations de documents.

J'ai fait part de mon désir à M. L'inspecteur d'académie qui s'est montré très favorable à ce projet. Les nouveaux locaux des archives qui seront mis en service à la fin de cette année sont dotés de toutes les installations nécessaires, salle de conférence et salle d'exposition.

J'ai donc l'honneur de solliciter pour permettre le fonctionnement de ce service, le détachement aux archives d'un professeur d'histoire pour une durée de trois heures par semaine. Ce professeur pourrait être Mlle Richard, demeurant 24, rue Olivier de Clisson, professeur d'histoire au lycée Le Sage à Vannes. Il serait souhaitable que ce service éducatif commence à fonctionner au début de la prochaine année scolaire 1970-1971 ».

Après validation de la demande, le service éducatif est créé en septembre 1970¹⁴⁸. Si les activités en sont d'abord réduites, dès 1972, la trame d'exercice du service est lancée¹⁴⁹.

¹⁴⁷ ADM, fonds Archives départementales, Service éducatif, Rapport annuel et correspondance s'y rapportant, 402T1, Circulaire, Lettre de Françoise Mosser du 23 juin 1970.

¹⁴⁸ ADM, *id*, 402T1, Rapport annuel de 1970.

¹⁴⁹ ADM, *id*, 402T2, Rapport annuel de 1972.

b) Développement de l'offre pédagogique

Plusieurs méthodes pédagogiques sont mises en place selon les attentes des professeurs. La réception des élèves par classe entière accompagnée de leur enseignant est facilitée par la salle de conférence du nouveau bâtiment. Une visite du bâtiment est alors réalisée suivie de la présentation de documents originaux et caractéristiques du service des archives (chartes anciennes, cahiers de doléances). Par ailleurs, des petits groupes d'étudiants peuvent venir consulter une sélection de documents sur un thème donné par leur professeur¹⁵⁰.

Un autre aspect du service éducatif est la manipulation de documents aux archives ou en classe. Cependant, les documents étant généralement trop fragiles pour être confiés aux élèves, des solutions sont envisagées pour pallier ces inconvénients : transcription de documents et photocopies ou encore reproductions des documents sur papier ancien grâce à la xérocopie. Le fac-similé obtenu par cette méthode est assez proche de l'original.

Le service peut aussi être sollicité par des demandes de documentation d'élèves à titre individuel dans le cadre d'un devoir ou d'un projet d'étude. Ainsi, entre 1972 et 1982, une dizaine de demandes de renseignements sur la culture bretonne (arts, géographie, costumes, contes, légendes, danses, cuisine, chants...) ont été enregistrées et consignées dans les archives¹⁵¹.

Pour aider à la préparation des séances de travail, pour guider les élèves plus efficacement et pour rassembler les documents aux thèmes classiques souvent sollicités par les enseignants, des dossiers documentaires ont été élaborés et publiés à partir de 1975. Sujets historiques incontournables ou thèmes locaux traités en exposition, ces dossiers pédagogiques sont majoritairement publiés par le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) dans la collection l'Histoire en Bretagne. Les dossiers suivants ont ainsi été constitués¹⁵² :

- 1789, Doléances et élections dans le futur Morbihan, publié en 1975
- Le Morbihan pendant la Révolution, 1789-1795, en 1976
- Le chemin de fer d'intérêt local du Morbihan, 1884-1947, en 1977
- Pêches et pêcheurs en Morbihan du XVI^e au XIX^e siècle, en 1979
- Le travail des enfants dans le Morbihan au XIX^e siècle, 1980

¹⁵⁰ ADM, *id*, 402T2, Rapport annuel de 1972.

¹⁵¹ ADM, *id*, 402T2-6, Rapports annuels de 1972 à 1982 ; Demandes d'élèves.

¹⁵² ADM, *id*, 402T6, Rapport annuel de 1982.

- La ville de Vannes du XVI^e au XVIII^e siècle, en 1980, par l'Association pour la Diffusion et l'Animation du Patrimoine Historique du Morbihan
- Lizio, une commune rurale il y a cent ans, en 1981
- Le premier Empire en Morbihan, en 1982

Un dossier peut contenir des photocopies, des photographies, des transcriptions, une bibliographie, une introduction et des commentaires par chapitre.

Enfin, le service éducatif est chargé d'organiser des expositions au sein du service des archives. C'est un enjeu majeur car il s'agit de la méthode de communication la plus lourde d'un point de vue investissement du personnel. Elles participent principalement à la valorisation du service éducatif lui-même. L'un des inconvénients de ce service est l'éloignement des établissements scolaires. Dès 1975¹⁵³, le constat est réalisé que les établissements ne résidant pas dans la ville chef-lieu du département ne se rendent pas ou difficilement aux archives départementales. Pour permettre un rayonnement de l'action du service éducatif, différentes mesures sont prises.

Tout d'abord sont réalisées des expositions dites itinérantes, des expositions sous une forme facilement transportable et proposée en prêt. Les archives du Morbihan en proposent actuellement 17 différentes¹⁵⁴, réparties en trois périodes : l'Ancien Régime, le XIX^e siècle et le XX^e siècle. Elles ont été élaborées tout au long de la période étudiée. De la même façon, les expositions traditionnelles sur place aux archives départementales ont, pour la plupart, été déclinées dans une version itinérante pour pouvoir circuler et être vues par un maximum d'élèves. Par exemple, l'exposition « Pêcheurs d'hier à aujourd'hui », prenant place dans la salle d'exposition de juin à octobre 1977, est devenue itinérante en janvier 1978 et a circulé dans plusieurs communes du littoral dont Étrel. En 1979, les panneaux de l'exposition ont été acquis par la commune d'Étel pour servir de base à un écomusée¹⁵⁵. La même année est publié le dossier pédagogique sur ce même thème.

Enfin, une antenne du service éducatif a été créée au Service historique des archives de la Marine à Lorient en 1980. Cette antenne permet la décentralisation du service éducatif et de toucher la partie Ouest du département. La charte culturelle bretonne mise en œuvre à partir de 1979 a été bénéfique pour le service éducatif puisqu'elle a permis de recueillir sur deux

¹⁵³ ADM, *id*, 402T2, Rapport de 1975.

¹⁵⁴ Catalogue des expositions itinérantes disponible sur le site des archives www.morbihan.fr.

¹⁵⁵ ADM, *id*, 402T4, Rapport de 1979. Il s'agit de l'actuel Musée des Thoniers d'Étel.

exercices 70 000 francs versés aux comptes de l'Association pour la Diffusion et l'Animation du Patrimoine Historique breton (ADAPH). Ces crédits ont permis le recrutement à tiers temps d'une animatrice chargée de présenter des expositions au public scolaire de Lorient. Cependant, cette aide précieuse de l'ADAPH se trouve compromise par le non-renouvellement de la charte culturelle bretonne au 1er janvier 1983. Le manque de ressources oblige à réduire à partir d'octobre 1984 de dix à six heures par semaine la participation de l'animatrice¹⁵⁶. Un partenariat avec René Estienne, directeur de ce service, s'est mis en place. Une exposition intitulée « l'Orient arsenal » a été réalisée par ce dernier en juin 1983 et les deux professeurs du service éducatif des archives départementales de l'époque y ont participé, l'un par la recherche des documents et la rédaction des notices et l'autre par la mise en place des documents et la visite de sept classes.

Le service éducatif permet d'ouvrir le monde des archives aux primaires, collèges et lycées par le biais d'ateliers de calligraphies, d'études des sceaux, d'expositions itinérantes ou fixes et par des séances de travail classiques. Les thèmes abordés sont décidés avec les professeurs encadrant en fonction des programmes scolaires. L'avantage de cette action pédagogique est d'utiliser le patrimoine local gratuit pour illustrer des événements nationaux, de donner une image concrète à des réalités historiques peut-être trop éloignées¹⁵⁷.

La collection des fonds d'érudits locaux et l'utilisation du patrimoine morbihannais par le service éducatif montrent bien le réel enjeu de l'histoire locale dans la vie d'un service des archives départementales.

La mise en avant du patrimoine culturel du Morbihan constitué en partie par les érudits locaux, par les actions du service éducatif participe au développement de l'identité morbihannaise. En effet, même s'il est dépendant des programmes scolaires, le service éducatif met l'accent sur les particularités du département comme l'épisode de la guillotine à Rochefort-en-Terre pour illustrer la Révolution française¹⁵⁸. Cependant, ce n'est que le début des actions pédagogiques des archives départementales du Morbihan. Ces actions vont davantage encore se développer à la fin du XX^e siècle.

¹⁵⁶ ADM, *id*, 402T6-7, Rapports de 1982 et 1983.

¹⁵⁷ Entretien avec Camille Pineault.

¹⁵⁸ Entretien avec Camille Pineault.

3. Renouveau culturel des années 1990-2000

Avec la loi n°88-863 du 22 juillet 1983, qui a reconnu aux collectivités territoriales la propriété de leurs archives, c'est désormais le président du Conseil général du Morbihan qui assure la tutelle du service des archives départementales. Pour le Conseil général, la responsabilité des archives est une dépense importante¹⁵⁹. Cependant, cela ne ralentit pas pour autant le développement de nouvelles offres par les archives ni un nouveau champ de collecte, le patrimoine oral.

3.1. Évolution de l'offre pédagogique et culturelle

Adaptées, en partie, de l'offre traditionnelle, les offres pédagogiques et culturelles proposées au public (cours, conférences, colloques) font des archives un lieu qui s'inscrit dans le paysage culturel local au même titre que les musées et les bibliothèques.

a) Archivobus

Depuis septembre 1970, le service éducatif des archives départementales du Morbihan tourne à plein régime. L'histoire locale est au cœur du moindre de ses travaux. Le rayonnement de ses activités reste cependant concentré sur les villes et villages du littoral malgré les différentes mesures prises pour rectifier cela. Une nouvelle offre doit se développer pour ce faire.

Création

En 1987, une réunion régionale des services éducatifs des archives de Bretagne est organisée par le Service Historique de la Marine de Brest, en présence de M. Jean Favier, directeur général des archives de France. À cette occasion, est abordée la possibilité de faire fonctionner un archivobus en Bretagne centrale¹⁶⁰. À la suite de la démonstration¹⁶¹ de l'archivobus de l'Orne dans une école de Séné, est mis en route le projet d'un archivobus dans le Morbihan avec le soutien du Conseil général (vote de crédit), du Ministère de la Culture¹⁶² (subvention) et de l'inspection académique, consciente de l'importance de ce nouvel outil pour l'initiation à l'histoire. Il est opérationnel en 1989 grâce aux actions combinées de Jean

¹⁵⁹ Annexe 4-2 : Évolution du budget global.

¹⁶⁰ ADM, *id*, 402T8, Rapports de 1986, 1987 et 1989.

¹⁶¹ Michel Duvigneau, *Art, culture et territoires ruraux: expériences et points de vue*, Educagri Editions, 2002, p. 127-128.

¹⁶² Délégation aux Enseignements et aux Formations.

Gourhand puis d'Armelle Sentilhes successivement directeurs des archives départementales¹⁶³.

La subvention du Ministère de la Culture a permis de recruter un animateur (une journée par semaine) et de réaliser un montage audiovisuel présenté dans l'archivobus. À son inauguration et présentation, près de 200 demandes d'interventions dans des établissements scolaires ont été recensées¹⁶⁴.

Il s'agit d'un fourgon, Renault Master, aménagé en exposition. Il circule dans tout le département et s'arrête dans les communes qui en ont fait la demande. La majorité des animations se déroulent dans les établissements scolaires, mais des demandes d'autres organismes sont possibles (municipalités, associations, bibliothèques...)¹⁶⁵. Architecte, historien de l'art et archéologue, James Éveillard anime l'archivobus pendant six années, de 1988 à 1994.

Actions pédagogiques

On peut distinguer deux activités différentes menées par l'archivobus. Tout d'abord, et c'est là sa principale fonction, il se stationne dans la cour de l'établissement et les élèves viennent visiter l'exposition itinérante installée. Dans les premières années de service, les vitrines contiennent des documents originaux caractéristiques des fonds d'archives : chartes du XIII^e siècle, registres paroissiaux, assignats du XVIII^e... à l'image des premières visites du service éducatif en 1970.

Par ailleurs, des séances de travail de trois heures sont également réalisées sur place, dans les classes. L'archivobus permet d'apporter directement les documents aux élèves qui peuvent les consulter et les étudier. Il s'agit toujours d'originaux en rapport avec l'histoire locale.

Les destinataires

L'archivobus dessert aussi bien les enseignements primaires que secondaires, les zones rurales très éloignées du chef-lieu que les communes du littoral.

Depuis 1990, la direction diocésaine de l'enseignement privé a détaché un instituteur à mi-temps, Hervé Dréan pour assurer le fonctionnement de l'archivobus dans les établissements privés. De son côté, Frédérique Guilbaud, assistante qualifiée assure le suivi des activités, la

¹⁶³ Annexe 3 : Direction des archives départementales du Morbihan.

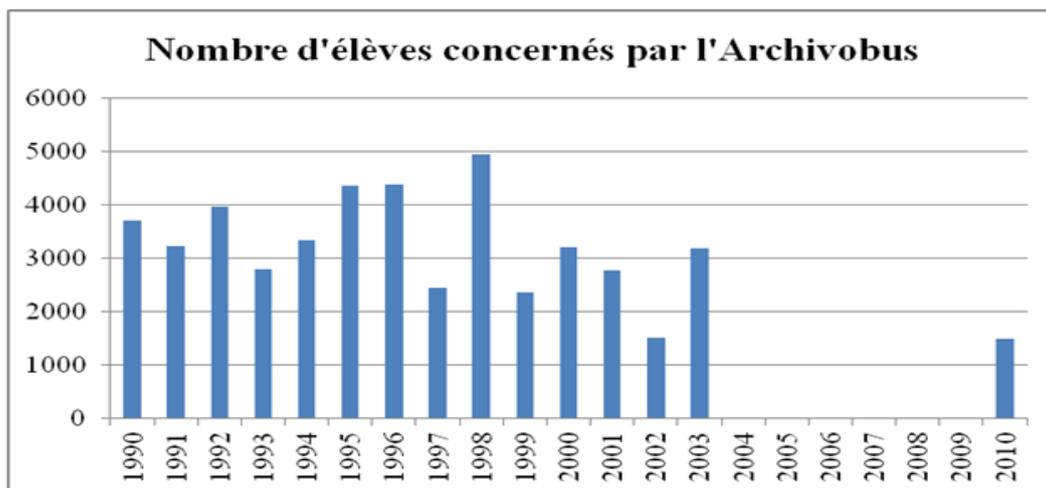
¹⁶⁴ ADM, *id*, 402T8, Rapports de 1986 et 1987.

¹⁶⁵ ADM, fonds Archives départementales, Rapports annuels et correspondance s'y rapportant, 391T6-9, Rapports de 1990 à 2011.

gestion administrative du service et est chargée du fonctionnement de l'archivobus dans les établissements publics¹⁶⁶.

L'évolution de la fréquentation de l'archivobus sur plusieurs années montre que le succès de la formule est stable (Figure 2). Près de 35% des établissements demandent une nouvelle animation l'année suivante¹⁶⁷.

Graphique : Nombre d'élèves concernés par les déplacements de l'archivobus entre 1990 et 2010



Ainsi, les activités du service éducatif sont aussi diverses qu'équilibrées entre les actions aux archives même (visites et expositions) et à l'extérieur (archivobus, antenne de Lorient et expositions itinérantes).

En 1997, un projet d'élaboration d'un site Internet des archives se développe. Il prévoit une présentation du service éducatif, la consultation des références des publications et des expositions itinérantes disponibles ainsi que la liste des activités proposées par l'archivobus. Il est opérationnel en juin 2003. Tout d'abord indépendant jusqu'en 2008, il a dû, par décision du Conseil général être intégré au projet de réorganisation du nouveau site Internet du département¹⁶⁸. Désormais, le site Internet bénéficie de la charte graphique du Conseil général. Sont disponibles en ligne la liste des expositions itinérantes et leurs catalogues, ainsi que les activités proposées par le service éducatif selon les différents niveaux (collèges, lycées et les structures d'intégration scolaire). Il propose aussi trois dossiers pédagogiques

¹⁶⁶ ADM, *id*, 391T7, Rapport de 1995.

¹⁶⁷ ADM, *id*, 391T7, Rapport de 1995.

¹⁶⁸ www.morbihan.fr/archives.

interactifs : les Mémoires de la Première Guerre mondiale en Morbihan, la révolution industrielle dans le Morbihan et La loi de séparation des Églises et de l'État.

b) La multiplication des offres culturelles

À l'image de l'essor d'activité du service éducatif via la création de l'archivobus, les actions culturelles se sont amplifiées à partir des années 1990. Elles visent un public plus large que celui des érudits, des scolaires ou des habitués de la salle de lecture. Ce sont les expositions, les conférences et les publications du service des archives départementales du Morbihan.

Les expositions

Longtemps consacrées aux grands sujets historiques et organisées avant tout par le service éducatif, les expositions des Archives ont connu ces dernières années une évolution extraordinaire.

Elles ont vues leurs thématiques se diversifier¹⁶⁹ :

- Arts et musique : *Biniou et bombarde, vibration de l'âme bretonne* par l'Agence culturelle de Bretagne en 2008.
- Commémorations liées aux Célébrations nationales : *Morbihan bicentenaire : un espace et des hommes 1789-1792*, en 1988.
- Histoire des conflits mondiaux, *Le Morbihan dans la tourmente*, en 2009.
- Histoire locale, *Sur les rails du Morbihan 1850-1947*, 2012.
- Paysage et environnement : *Récits de voyages : le Morbihan une destination exotique*, en 2011.
- Urbanisme et architecture : *Le département bâtisseur, 200 ans d'architecture*, en 1995.

Ainsi, de nouveaux, le patrimoine local prend le pas sur les grands thèmes historiographiques classiques.

Le Morbihan a su aussi mettre en place des scénographies ambitieuses. C'est le cas pour l'exposition *Le Morbihan dans la tourmente*¹⁷⁰ réalisée en 2009. Avec un budget de près de 113 000 €, soit 17% du budget annuel, et une subvention de 5 000 € de l'État et du Conseil général, cette exposition a coûté 141 000 €¹⁷¹. La scénographie impressionnante réalisée par Cobalt FX, créateurs de décors de Montauban-de-Bretagne¹⁷² a fait l'objet d'un appel

¹⁶⁹ ADM, *id*, 391T6-9, Rapports de 1989 à 2012.

¹⁷⁰ Encore appelée *Le Morbihan en guerre : 1939-1945*.

¹⁷¹ ADM, *id*, 391T9, Rapport de 2009.

¹⁷² Cobalt FX, scénographie disponible sur <http://www.cobaltfx-decor.com/marches-publics/scenographie-dune-exposition>.

d'offre¹⁷³. Conçue dans le cadre d'un marché public passé avec le Conseil général du Morbihan, cette exposition est formée comme un parcours dont chaque période est délimitée bien distinctement.

Une véritable coordination avec le service des animations culturelles des Archives départementales, dirigé par Mme Piveteau et Melle Catteau s'est instauré pour la réalisation de cette exposition. Les documents d'archives paraissent renaître : panneaux d'informations originaux, salle de projection dans une carlingue d'avion, maquette de la base sous-marine de Lorient... Cette exposition s'est déroulée du 15 octobre au 31 décembre 2009, dans le hall d'entrée et la salle d'exposition du bâtiment actuel, rue des Vénètes.

Hormis cette grande opération de 2009, le budget alloué aux expositions est relativement croissant sur la période 2005-2012 avec une moyenne de 10 639,69 €. Ce budget va financer l'ensemble de l'élaboration de l'exposition et de sa promotion¹⁷⁴.

Le nombre d'expositions réalisées est d'une moyenne de trois par an¹⁷⁵. Deux thèmes favoris sont l'anniversaire ou le bicentenaire d'une structure ou d'un évènement, et le patrimoine artistique et architectural. Ils sont le sujet de près d'un tiers des expositions présentées de ces vingt dernières années¹⁷⁶.

Parmi les expositions réalisées, deux expositions en 1996 et 1997 illustrent parfaitement les possibilités patrimoniales des archives départementales du Morbihan.

Jeux de mains, jeux de villages en 1996

Cette exposition présente les jeux populaires en Bretagne à travers les 40 photographies en noir et blanc et le film *Les Maîtres de la Coupe* de Jean-Pierre Le Bihan, chargé d'éducation populaire à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de Bretagne¹⁷⁷. Elle expose aussi des documents d'archives comme un acte d'Henri III de 1576 autorisant les habitants de Vannes à jouer¹⁷⁸. Mais ce qui rend cette exposition unique, c'est la collection de jeux gallo-

¹⁷³ ADM, *id*, 391T9, Rapport de 2008 et proposition du marché public par le Conseil général disponible sur <http://www.morbihan.fr/marches-publics/marche.aspx?id=2115>.

¹⁷⁴ Annexe 7 : Les expositions – Budget.

¹⁷⁵ Annexe 7 : Les expositions – Nombre d'expositions par an.

¹⁷⁶ ADM, *id*, 391T6-9, Rapports de 1990 à 2012.

¹⁷⁷ ADM, fonds du service éducatif des archives, Rapports annuels, 402T13-2, Rapport de 1996 ; Expositions : Jeux de mains, Jeux de villages.

ADM, fonds du service éducatif des archives, fonds documentaire, 66J69, Jeux de mains, Jeux de villages, 1996.

¹⁷⁸ ADM, fonds du Chapitre cathédral de Vannes, Divers, 87G5, « Historia civilis », Acte d'Henri III de 1576.

romains, médiévaux, modernes et contemporains mise à la disposition des scolaires pendant des séances de deux heures. 476 élèves ont pu participer à cet évènement.

Forum de l'histoire locale en 1997

Entre le 18 octobre et le 31 décembre 1997, cette manifestation sur les associations de recherches historiques locales a accueilli 180 visiteurs. Près d'une vingtaine d'associations sont représentées dont la Société polymathique du Morbihan, l'Écomusée de St-Dégan-Brec'h¹⁷⁹, la Société d'Histoire et d'Archéologie de Pays d'Auray¹⁸⁰ et le Centre généalogique de Poher¹⁸¹. Le but de ce forum pour Solange Bidou, directrice des archives départementales du Morbihan de 1996 à 2001, est de mettre en relation ces associations, entre elles d'une part, et de mieux les faire connaître ainsi que les résultats de leurs recherches, auprès du public d'autre part.

Chaque association dispose alors d'un ou deux panneaux où sont indiqués les renseignements pratiques, un court résumé de ses objectifs et une présentation libre de ses activités¹⁸². Dans le cadre du *Forum de l'histoire locale en Morbihan*, les archives ont organisé un cycle de six conférences qui ont réuni 163 personnes¹⁸³ : deux films suivis d'un débat avec d'anciens pêcheurs, la présentation des activités de la Société polymathique du Morbihan et trois autres conférences sur le patrimoine architectural¹⁸⁴.

Ces deux expositions mettent à l'honneur l'histoire locale, chacune à leur manière. Que ce soit par une activité récréative et des collections hétérogènes ou par le rassemblement des érudits locaux, le public a pu être confronté à son patrimoine et à ceux qui l'entretiennent.

¹⁷⁹ Association (loi de 1901), l'Écomusée sauvegarde et anime le monde rural du pays d'Auray du XVIII^e au XX^e siècle.

¹⁸⁰ Créée en 1984, la Société d'Histoire et d'Archéologie de Pays d'Auray, ou SHAPA, est une association (loi de 1901) qui a pour but l'étude et la mise en valeur du patrimoine du Pays d'Auray.

¹⁸¹ Association (loi de 1901) s'intéressant à l'histoire du Poher et effectuant des recherches généalogiques dans cette région.

¹⁸² ADM, fonds Archives départementales, Expositions, 411T19, Forum d'histoire locale, compte rendu de la réunion du 8 septembre 1997.

¹⁸³ ADM, *id*, 391T7, Rapport de 1997.

¹⁸⁴ Les trois conférences sont : *Les fontaines sacrées guérisseuses du Morbihan*, *Quatre pas dans la citadelle de Port-Louis* et enfin *Le manoir en Bretagne : notions générales, comment en faire l'histoire ?*

Les conférences et publications

La diffusion du patrimoine passe aussi par le biais de conférences et de publications, liées ou non aux expositions réalisées par le service.

Les conférences

On distingue deux types de conférence qui ont lieu aux archives départementales du Morbihan. Tout d'abord, celles consacrées à la pratique archivistique professionnelle. Elles peuvent être organisées par le service lui-même. C'est le cas en 2000¹⁸⁵, lorsque les archives ont accueilli pendant deux jours, les 15 et 16 juin, les journées du club utilisateur du logiciel Arkhéia¹⁸⁶ (société Anaphore). Elles peuvent aussi être réalisées en collaboration avec l'Association pour la Diffusion et l'Animation du Patrimoine Historique du Morbihan. Sept animations ont été présentées dans la salle de conférence des archives. Ces conférences abordent des sujets variés liés aux missions des archivistes : *la Sauvegarde et la transmission de la mémoire familiale* (2004), *les Archives privées de la collecte à la communication* (2003), *Internet et généalogie* (2001).

Viennent ensuite les conférences à sujet historique, les plus nombreuses. Plus d'une vingtaine se sont déroulées entre 1989 et 2012. La majorité d'entre elles a été organisée grâce à la collaboration de la Société polymathique du Morbihan. Toutes ont pour sujet un thème historique s'inscrivant dans le territoire qu'il s'agisse du département en général ou d'une ville en particulier. Un cycle de cinq conférences sur la Seconde Guerre mondiale est organisé en 2003: *Lorient pendant la Seconde Guerre mondiale*, *Les réfugiés dans le Morbihan en 1939-1940*, *Le mur de l'Atlantique dans le Morbihan*, *Quatre destins de guerre*, et *la vie des Morbihannais pendant l'Occupation* d'après des agendas, journaux ou documents personnels. Elles ont connu un tel succès qu'elles ont été présentées une seconde fois¹⁸⁷.

Enfin, plusieurs conférences ont lieu dans le cadre des expositions préparées par les archives. Elles peuvent être présentées par les responsables de l'animation culturelle réalisatrice de l'exposition. Dans d'autres cas, des intervenants extérieurs sont sollicités pour développer des sujets. Ainsi, dans le cadre de l'exposition *Le département bâtisseur* en 1995, un cycle de six conférences s'est déroulé et près de 150 personnes y ont assisté.

¹⁸⁵ ADM, *id*, 391T7, Rapport de 2000.

Et « Chronique des archives du grand Ouest », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°108-3, 2001, p.163-191.

¹⁸⁶ Logiciel de gestion d'archives.

¹⁸⁷ ADM, *id*, 391T8, Rapport de 2003.

Les publications

Elles sont diverses et variées pour répondre aux différents besoins du service. Les principales publications qui participent en majorité aux recettes des archives départementales sont les ouvrages reliés. Actuellement, vingt sont en ventes. De la même manière que les conférences, les sujets se déclinent en trois catégories : ouvrages professionnels (*Manuel de paléographie, Le Morbihan ancien*, en 2005), historiques et/ou liés à une exposition (*Le Morbihan en guerre : 1939-1945*, en 2009).

Sont aussi publiées par les archives différentes brochures et fascicules. Majoritairement gratuites et en libre accès, à l'accueil du service des archives ou sur le site Internet, elles se déclinent en deux aspects. Pour illustrer des événements historiques nationaux ou départementaux, les fascicules *Quatre pages* sont publiés en 2007 et 2008. Les autres brochures sont celles destinées à l'exercice du service : guide du lecteur, programmes des activités pédagogiques, catalogue des expositions itinérantes... Enfin, depuis 2013, un journal d'information semestriel des archives départementales intitulé *Les coulisses de l'histoire* est diffusé. Aussi bien pour le public que pour le réseau interne des services publics du Morbihan, il présente à la fois les actions pédagogiques et culturelles menées par le service mais aussi « l'envers du décor » avec des articles sur le métier d'archiviste et tout son environnement¹⁸⁸.

Que ce soit les missions de l'archivobus ou les différentes offres culturelles organisées par le service des archives départementales du Morbihan, le constat reste le même : le patrimoine historique local est à l'honneur.

3.2. Un enjeu primordial au tournant des années 2000 : le patrimoine oral

En octobre 2005, le Conseil général du Morbihan a manifesté la volonté de promouvoir la culture populaire morbihannaise en créant au sein des Archives départementales du Morbihan une cellule « Patrimoine oral breton », encore appelée « Patrimoine oral et musical en breton vannetais¹⁸⁹ ». Elle est animée par un spécialiste de la musique traditionnelle vannetaise : André Le Meut. Cette cellule se consacre à la collecte, la conservation et à la valorisation des fonds sonores ou manuscrits, concernant la culture musicale et traditionnelle du Pays Vannetais.

¹⁸⁸ ADM, *Les coulisses de l'histoire*, journal d'information, n°1 et 2, Vannes, 2013-2014, 12 p.

¹⁸⁹ Conseil général du Morbihan, « Un ouvrage pour transmettre les traditions orales », *MorBihan hebdo*, n°97, février 2008, p. 1.

a) Le responsable du pôle

Sonneur de musique bretonne depuis près de 35 ans et ancien penn sonneur du Bagad¹⁹⁰ de Locoal-Mendon (1991-2005), André Le Meut s'est formé à la langue bretonne au centre de formation Stumdi en 2000. La même année, il a été animateur culturel et directeur musical au sein de l'association Ram'Dam¹⁹¹ jusqu'en 2004. Il s'est alors chargé de la collecte de près de 300 chants et de contes auprès de Jude Le Paboul, conteur de Baud. Sa formation lui permet de parler et d'écrire en breton moderne, indispensable pour ses collectages et transcriptions de vieilles musiques traditionnelles. Fondateur de la sous-antenne de Dastum Bro Ereg¹⁹² à Pluvigner, il est alors le candidat idéal pour les archives départementales. Il est recruté en tant que technicien supérieur contractuel pour une mission de deux ans renouvelable¹⁹³.

« Sa très bonne connaissance du parler et de l'écrit bretons – et tout particulièrement du vannetais – lui permet des collectages et des transcriptions de rythmes et de chants anciens qui deviennent des atouts considérables dans l'affinement des sonorités musicales bretonnes et leurs adaptations aux différentes instrumentations. Il aborde ainsi une recherche de la liaison profonde entre la sémantique et la musique »¹⁹⁴.

Ainsi, depuis 2005, il travaille aux Archives sur le répertoire sonné et chanté du Pays Vannetais.

b) Composition des fonds

Les fonds traités par André Le Meut sont de deux sortes. D'une part, on distingue les fonds manuscrits privés déjà conservés aux archives départementales.

Édouard Gilliouard – 43J 1-107

Édouard Gilliouard (1894-1978), érudit local et folkloriste entreprend, en collaboration jusqu'en 1916, avec Yves Le Diberder, une collecte de chants bretons. Ainsi, plusieurs milliers de chansons traditionnelles ont été rassemblées, remontant parfois jusqu'au XVI^e siècle pour les plus anciennes¹⁹⁵.

¹⁹⁰ Le penn-sonneur est le « chef d'orchestre » d'un bagad.

¹⁹¹ Association pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine breton.

¹⁹² Dastum Bro Ereg est une association partenaire de Dastum créée en 1993 pour renforcer sur le pays vannetais la valorisation du patrimoine oral.

¹⁹³ Annexe 8 : Entretien avec André Le Meut, et ADM, *id*, 391T8, Rapport de 2005.

¹⁹⁴ Yves Guilloux, *Le triskell et l'écharpe: la transceltique d'un maire breton*, Editions Cheminements, 2004, p. 100-102.

¹⁹⁵ ADM, fonds Édouard Gilliouard, 43J, instrument de recherche.

Yves le Diberder - 14J 1-92

Spécialiste du folklore breton, il a parcouru le Morbihan pour collecter des chants et des contes traditionnels. Ce fonds est composé principalement de manuscrits d'ouvrages mais aussi de poèmes et de chants bretons¹⁹⁶.

Et d'autre part, les fonds sonores venus enrichir les collections par le biais de don.

Le fonds Gabriel Lédan – 11AV¹⁹⁷

Gabriel Lédan est né à Quiberon le 17 février 1921. Surnommé « chasseur de sons », il a été sonorisateur de 1942 jusqu'en 1996.

À partir de 1946, il sonorise le grand pardon du 26 juillet à Sainte-Anne d'Auray. Il sonorise ce pardon jusqu'en 1995. À partir de 1952, il achète son premier magnétophone pour enregistrer les différentes manifestations auxquelles il participe. Au fur et à mesure, les recteurs des différentes paroisses le sollicitent et il devient un personnage incontournable.

Gabriel Lédan est également demandé dans plusieurs fêtes traditionnelles comme des comices agricoles, des kermesses, des fest-noz ou bien encore à l'occasion de rencontres politiques, comme les fêtes du parti communiste de la région de Lorient. Ces fêtes donnent lieu à des séquences musicales interprétées par des groupes locaux mais également à des discours d'hommes politiques.

Le fonds est composé de 270 bandes magnétiques et de 395 cassettes audio qui couvrent plus de quarante années d'activité (1952-1996).

L'ensemble des bandes et des cassettes ont été conservées chez lui à Quiberon jusqu'à leur donation en juin 2007 aux Archives départementales du Morbihan. Ce don a fait l'objet d'une réception officielle avec un diaporama sonore et visuel de vingt minutes présentant des extraits du fonds pour en montrer sa richesse et sa diversité. Ces enregistrements ont été convertis au format numérique audio "mp3" par André Le Meut. Ce sont près de 800 heures qui ont ainsi été numérisées¹⁹⁸.

¹⁹⁶ ADM, fonds Yves Le Diberder, 14J, instrument de recherche.

¹⁹⁷ ADM, Fonds des archives sonores de Gabriel Lédan, 11AV, instrument de recherche.

¹⁹⁸ Annexe 8 : Entretien avec André Le Meut.

Le fonds Radio Bro Gwened

La station Radio Bro Gwened, la radio du Pays Vannetais, est basée à Pontivy. Elle commence à émettre en 1983, épisodiquement puis de façon quotidienne vers 1990. Ce fonds très éclectique est constitué est principalement constitué d'entretiens avec des personnalités locales, en breton ou en français, sur leur vie, un métier précis ou les traditions en général (festives, religieuses), mais également de chansons et de pièces musicales. Il contient plus de 2000 heures d'enregistrement¹⁹⁹.

Ces milliers d'heures doivent être encore traitées : numérisation, découpage, identification, indexation... « Il y en a pour des années » selon M. Le Meut. L'objectif avant la fin de cette année 2014, est de rendre disponible sur le site internet des Archives départementales quelques centaines d'heures.

Ces quatre fonds sont les sources essentielles des publications de ce pôle.

c) Partenaires

S'il est le seul membre des Archives départementales à s'occuper du patrimoine oral, André Le Meut bénéficie d'un réseau de professionnels qu'il peut solliciter selon les projets.

Le premier et le plus important est l'association Dastum, créée en 1972 par Patrick Malrieu. Elle a pour mission le collectage, la sauvegarde et la diffusion du patrimoine oral de l'ensemble de la Bretagne historique : chansons, musiques, contes, légendes, histoires, proverbes, dictons, récits, témoignages... Basée à Rennes, elle est en relation étroite avec le Ministère de la Culture et l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture. Dastum est à l'initiative de la reconnaissance par l'UNESCO de la valeur patrimoniale du fest-noz.²⁰⁰ Le Conseil général du Morbihan est l'un de ses partenaires financiers tandis que les archives départementales agissent comme un point de consultation des documents sonores déposés à Dastum²⁰¹.

André Le Meut s'est associé aussi avec Loeiz Le Bras, directeur de Dastum Bro Ereg et chanteur, sonneur bretonnant de naissance. En effet, certaines subtilités linguistiques du breton peuvent échapper à un « néo-breton » qui a réappris la langue. C'est aussi un des rôles

¹⁹⁹ Erwan Chartier, « Radio Bro Gwened : La radio qui cultive l'accent vannetais », *ArMen*, n°114, SCOP Le Chasse-Marée, 2000, p. 40-43.

²⁰⁰ UNESCO, *Le fest-noz, rassemblement festif basé sur la pratique collective des danses traditionnelles de Bretagne*, [en ligne], disponible sur <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/RL/00707> (consulté le 25/03/2014).

²⁰¹ <http://www.dastum.net/FR/reseau-dastum-points-consultation.php>.

de Donatien Laurent, musicologue et ethnologue de référence, qui, lui, favorise les rapprochements linguistiques entre le breton et le gallois pour de meilleures traductions et transcriptions.

Pour le traitement des archives de Radio Bro Gwened, il a réussi à contacter plusieurs journalistes des interviews de l'époque comme Monique Le Boulc'h pour des entretiens de 1989-1990. À cette époque, les renseignements sur les émissions étaient rares aussi les souvenirs de Mme Le Boulc'h, à l'écoute des enregistrements, sont une véritable source d'informations.

d) La valorisation

Comme pour le reste des fonds, l'objectif final de la conservation et préservation des archives est la valorisation de ce patrimoine par le biais de publications et par la mise en ligne sur Internet. Cependant, l'originalité du fonds permet de réaliser des opérations de communication inédites : les concerts.

Publications

D'une façon plus classique, les archives manuscrites ont donné lieu à trois publications au sein de la collection « Traditions orales en Pays Vannetais ». Cette collection est dédiée à la valorisation du patrimoine oral breton. Elle est coéditée par le Département en partenariat avec l'association Dastum Bro Ereg qui réalise la publication régulière de manuscrits de chansons traditionnelles. « Elle [la collection] participe de la diffusion de notre héritage sonore et témoigne de la richesse, de la vitalité et de la diversité de la musique et du chant en pays vannetais, et plus largement, du patrimoine oral breton²⁰² ».

En 2007, les manuscrits de chansons populaires transcrites par les abbés Augustin Guillevic (1861-1937) et Jean-Mathurin Cadic (1843-1917) à la fin du XIX^e siècle ont été regroupés et publiés. Airs traditionnels pour Jean-Mathurin Cadic, répertoire plus éclectique avec Augustin Guillevic, on y trouve aussi des chants de tradition orale, des poèmes politiques, littéraires ou simplement des souvenirs de la vie courante. L'ouvrage *Chants et airs traditionnels du Pays Vannetais*²⁰³ a été coédité par Dastum Bro Ereg et les archives départementales. Il est

²⁰² Conseil général, « Un ouvrage pour transmettre les traditions orales, Laissez chanter les p'tits papiers », *MorBihan Hebdo*, n°97, février 2008, p. 1.

²⁰³ Archives départementales du Morbihan, Dastum Bro Ereg, *Chants et airs traditionnels du pays vannetais*, Vannes, 2007, 260 p.

accompagné de deux CD d'extraits musicaux. Les chants et musiques ont été en partie interprétés par Sophie Le Hunsec, Loeiz Le Bras et André Le Meut.

Parallèlement à cette première publication, l'exposition « Biniou et bombarde, vibrations de l'âme bretonne » était en place du 9 janvier au 29 février 2008 dans le hall d'exposition des archives. Réalisée par l'Agence culturelle de Bretagne, elle présentait les instruments de plus d'une centaine d'années gracieusement prêtés par le luthier Georges Botuha. C'était une occasion de se familiariser avec l'histoire de ces « deux instruments phares de la musique bretonne, symbolisant à la fois tradition et modernité²⁰⁴ ».

En 2011, c'est un corpus²⁰⁵ de 830 chansons, collectées par Yves Le Diberder entre 1910 et 1915 dans le Morbihan bretonnant, qui est publié en deux volumes de 877 pages chacun. Jamais publié auparavant, c'est une véritable mine d'or qui est mise à disposition du public : chants d'amour, de mariage, de vie quotidienne, de métiers humoristiques, mais aussi chants à caractère épique, historique et religieux. 810 partitions musicales accompagnent ces textes : des partitions originales, transcrites par des collaborateurs directs d'Yves Le Diberder (Anne Wiard, Maurice Duhamel, Édouard Gilliouard), des partitions extraites de la collecte de ses prédécesseurs ou contemporains (La Villemarqué, Jean-Mathurin Cadic, Augustin Guillevic, François Cadic...) ou encore des partitions extraites de collectes plus récentes et transcrites par Donatien Laurent et André Le Meut.

Enfin, en 2012, la collection²⁰⁶ de chansons traditionnelles bretonnes rassemblées par Mathurin Buléon (1868-1946) est publiée par les archives départementales. Recueillis au début du XX^e siècle, auprès de chanteurs et sonneurs du Pays Vannetais, les quelques 600 chants et airs, pour la plupart inédits, qui composent cet ouvrage montrent toute leur richesse et authenticité. Le fonds Mathurin Buléon est aussi intéressant par ses revues touristiques et ses sujets polémiques, en français ou en breton, dus à son activité de journaliste. Malheureusement, ce fonds n'est pas encore traité donc indisponible pour le moment.

²⁰⁴ Conseil général du Morbihan, « Un ouvrage pour transmettre les traditions orales », *Morbihan Hebdo*, n°97, février 2008, p. 1.

²⁰⁵ Archives départementales du Morbihan, *Chants et airs traditionnels du pays vannetais : Yves Le Diberder (1910-1915)*, 2 volumes, Vannes, 2011, 1754 p.

²⁰⁶ Archives départementales du Morbihan, *Chants et airs traditionnels du pays vannetais : Mathurin Buléon (début XX^e siècle)*, Vannes, 2012, 400 p.

Concours de musiques bretonnes

La valorisation des collections apparaît aussi de façon indirecte grâce à la réutilisation des chansons et musiques publiées. En effet, l'objectif de rendre accessibles les collections aux archives, sur Internet ou par les publications, est atteint. « Donner de la matière culturelle à la génération actuelle et future, pour qu'ils s'en servent » est le leitmotiv d'André Le Meut.

Ainsi, à différents concours, sont entendus des textes issus des publications des Archives départementales²⁰⁷.

C'est le cas du concours du Kan Ar Bobl ou « le chant du peuple ». Il a lieu tous les ans depuis avril 1973. Après des éliminatoires dans les différents pays bretons, les concurrents s'affrontent en finale à Pontivy.

C'est aussi le cas pour le grand concours de chants interprétés a capella, la Bogue d'Or. Ce dernier est une scène emblématique du chant traditionnel depuis 1975, dont la finale est disputée à Redon tous les ans.

Cependant, on peut noter que les chants et musiques ne sont pas forcément reproduits tels qu'ils sont édités. Ils subissent des modifications afin d'être modernisés, orchestrés différemment. C'est aussi une façon d'alimenter le répertoire musical. Les archives deviennent alors une grande source d'inspiration pour les musiciens.

Concerts

Grâce à l'originalité des fonds conservés, c'est une toute autre façon de les valoriser qui s'offre aux Archives départementales du Morbihan.

A l'occasion de la réception officielle du don de Gabriel Lédan aux Archives en 2007, un concert, un fest-noz, a été organisé afin de montrer la richesse du fonds. Sonneurs, chanteurs, guitare, accordéon, piano, bombarde et biniou ont résonné dans le hall des Archives départementales²⁰⁸. Étaient alors présents Joseph Kergueris, l'ancien directeur du Conseil général et Madeline Hautefeuille, l'ancienne directrice des archives départementales²⁰⁹.

Un autre concert de chant et musique bretonne, destiné à mettre en valeur les chansons collectées en pays vannetais par Augustin Guillevic, Jean-Mathurin Cadic, Yves Le Diberder

²⁰⁷ Annexe 8 : Entretien avec André Le Meut.

²⁰⁸ Gildas Gaffré, *Le Morbihan numérise sa mémoire sonore*, Ouest-France, 12 juin 2007.

²⁰⁹ Annexe 8 : Entretien avec André Le Meut.

et Mathurin Buléon, a eu lieu le 7 juin 2013²¹⁰. André Le Meut, responsable de la cellule patrimoine oral du pays vannetais, avait cette fois revêtu sa casquette de chanteur et sonneur de bombarde, accompagné de ses compères Dominique Le Blay au biniou, Samuel Le Hénanff à l'accordéon, ses trois frères au chant, Loeiz Le Bras (président de Dastum Bro Ereg, partenaire des Archives départementales), lui aussi au chant, et Richard Quesnel au piano. Ce sont près de 200 personnes qui se sont regroupées dans le hall d'entrée pour assister à ce concert et apprécier l'énergie et la richesse musicale exprimées à travers un répertoire très éclectique, précédé chaque fois d'explications quant à son contenu.

C'est donc une véritable politique patrimoniale qui s'est mise en place ces dernières décennies. Le développement de nouvelles offres pédagogiques et culturelles allié à l'ouverture des archives vers le patrimoine oral participent au renouveau culturel du département.

Institution culturelle, le service des archives départementales du Morbihan est chargé de collecter et valoriser les documents publics ou privés qui possèdent un intérêt historique et patrimonial pour le territoire. Tout au long du XX^e siècle, il s'est développé dans le but de remplir au mieux ces missions. La création de la bibliothèque historique en 1910 grâce à Jules de la Martinière est le premier pas du service dans ce sens. Accumulant des centaines d'ouvrages par les achats mais aussi grâce aux dons des auteurs, les archives départementales deviennent une véritable référence en tant que détentrices et protectrices de l'histoire locale. Aussi, migrent vers elles, les nombreux amateurs ou experts, membres d'une société savante ou non. Leur objectif est de participer à la fabrique de leur histoire. Si l'acquisition de fonds est maintenant bien avancée, il manque encore les moyens de les mettre en avant. Pour cela, le service des archives départementales vont multiplier les actions culturelles et vont même développer, dans la seconde moitié du XX^e siècle, différentes offres pédagogiques pour toucher davantage de public. Service éducatif et Archivobus travaillent de concert pour que le patrimoine local soit connu par le monde scolaire. Il faut attendre le milieu des années 2000 pour qu'un nouveau pan de la culture bretonne soit mis à l'honneur. Le patrimoine oral et chanté du Pays Vannetais trouve désormais sa place au sein d'un service d'archives innovant.

²¹⁰ Informations disponibles sur <http://www.morbihan.fr/archives/actualites-article.aspx?id=4968>.

Conclusion

Inscrivant ce travail de recherche universitaire dans la problématique de l'identité bretonne et de sa revendication, il était important de définir certaines notions comme la culture et le patrimoine. La construction de cette identité régionale résulte d'une multitude de facteurs et elle s'illustre, en majorité, grâce à la mise en avant de ses richesses patrimoniales.

En effet, la Bretagne bénéficie d'un patrimoine aussi vaste que florissant. Développer une politique pour assurer sa sauvegarde paraît alors nécessaire et primordial. Des mesures sont alors prises à tous les niveaux : Europe, France, région, département. Si un soutien officiel paraît suffisant, ce sont surtout les actions des diverses institutions patrimoniales qui permettent à la culture bretonne de rayonner. Les associations culturelles, les sociétés savantes, les musées, les bibliothèques et les services d'archives participent à la promotion de l'identité bretonne.

Les archives départementales du Morbihan s'insèrent parfaitement dans ce contexte. L'étude de ce service montre son évolution, tout au long du XX^e siècle, afin de mieux répondre à cet impératif de mise en avant culturelle. Cependant, il n'est pas à la recherche d'une identité bretonne. C'est en promouvant l'histoire locale du département qu'une identité morbihannaise apparaît. En effet, les archives départementales ne participent pas à la création de cette identité ou alors de façon très ténue voire indirecte via la mise à disposition des documents. Avant tout, c'est l'histoire locale qui est mise à l'honneur dès 1910 avec la constitution de la bibliothèque historique des archives. Dans le même esprit, le service éducatif et l'Archivobus, créés respectivement en 1970 et 1987, se donnent la mission d'inscrire le Morbihan dans l'histoire de la République tout en insistant sur les particularités de ce territoire. Ce n'est que récemment que les archives ont développé une nouvelle offre originale à travers la mise en valeur du patrimoine oral du Pays Vannetais.

Mais ce n'est là qu'un seul exemple de service d'archives départementales confronté à une forte identité régionale. Il serait intéressant d'élargir le champ de l'investigation menée, aux autres départements bretons afin de déterminer si ces premiers résultats peuvent être généralisés.

Annexes

Annexe 1 : les Pays de Bretagne²¹¹



²¹¹ Geobreizh.com.

Annexe 2 : Entretien avec Sophie Lemaury, le 19 avril 2014.

L'enregistrement et la transcription ont été divisés en deux parties correspondant aux deux thèmes abordés.

La Médiathèque du Palais des Arts de Vannes

Christine d'Armagnac : Alors nous sommes le 19 avril 2014, il est 9h56 en présence de Mme Sophie Lemaury, responsable du pôle Bretagne et Patrimoine à la Médiathèque du Palais des Arts de Vannes. Ça c'est fait.

Peut-être que vous pourriez vous présenter, votre travail ici ?

Sophie Lemaury : Oui, alors je m'occupe du pôle Bretagne et Patrimoine au sein de la Médiathèque. Du réseau des médiathèques puisqu'il y a 3 médiathèques actuellement, bientôt 4. Le pôle Bretagne et patrimoine est le seul sur le réseau et il comprend une section à part entière identifiée Bretagne et des magasins de conservation où le Patrimoine est conservé. Donc, tout ce qui est collections anciennes, livres anciens complété par une réserve précieuse qui se trouve sur le site des Archives municipales de Vannes pour des raisons de conservation. Le bâtiment actuel datant de 1974 n'étant pas destiné au départ à la conservation de collections anciennes, il était jugé préférable d'isoler les plus belles pièces et les mettre sur le site des Archives municipales. Voilà.

Mon rôle, c'est en effet l'acquisition dans le domaine du fonds local, tout ce qui est Vannes, Pays Vannetais. Mon prédécesseur et les personnes précédentes avaient choisi vraiment d'étendre l'acquisition à la Bretagne en général. Je pense que ma politique d'acquisition verra plutôt le secteur géographique se restreindre et se resserrer autour de Vannes et du Pays Vannetais comme normalement chaque bibliothèque municipale doit le faire. Voilà.

[...]

SL : Oh peu importe. La partie médiathèque, cela risque d'être un peu plus rapide puisque ça fait 2 mois et demi, enfin 3 mois que je suis ici, donc j'ai peut-être moins de choses à vous dire. Peut-être que l'on peut faire toute la partie médiathèque maintenant et puis ...

CA : D'accord. Et du coup au niveau de la collecte, vous avez une politique particulière ou ... ?

SL : Bah c'est ce que je viens de vous dire, on va cibler des domaines bien précis. Après, au niveau des collections anciennes, on s'attarde surtout sur tout ce qui est impressions vannetaises, le lieu d'impression des ouvrages anciens, quelques auteurs locaux comme Alain-René LESAGE, un auteur du XVIII^e donc, qui est né à Sarzeau. Donc, à Sarzeau il n'y a pas de bibliothèque suffisamment importante pour pouvoir investir dans l'achat de collections patrimoniales de cet écrivain. Donc, on procède par le biais des ventes aux enchères et puis les libraires spécialisés, libraires anciens. Après, pour tout ce qui est acquisition courante sur la Bretagne, on utilise le réseau habituel c'est-à-dire, les libraires, les libraires spécialisés. On travaille avec les librairies vannetaises. Le marché nous a bien lotis de ce côté-là. J'ai une librairie spécialisée en Bretagne pour tout ce qui est éditions bretonnes et la librairie qui reste actuellement sur Vannes, Cheminant. Donc voilà, on a quelques dons.

CA : Et vous êtes seule à faire cette démarche de collecte ? Ou vous avez ... ?

SL : Oui, oui. Après mon collaborateur que vous avez pu rencontrer m'aide aussi en faisant de la veille documentaire pour tout ce qui est revues particulières, demandes de lecteurs aussi, enfin ce genre de choses quoi.

CA : D'accord.

SL : On va dire les procédés habituels en lecture publique. Le public a aussi son mot à dire.

CA : Et vous encouragez les dons ? C'est une recherche active franchement ou c'est occasionnel ?

SL : Jusqu'ici, enfin depuis mon arrivée, j'en ai pas tellement eu mais pourquoi pas. Enfin, après, bon là je rebondis sur les archives mais par rapport aux dons, il n'était pas rare que l'on fasse des commandes en directe donc avec des petites éditions locales ou des éditions à compte d'auteurs. On contactait directement la personne ou l'association et il n'était pas rare comme on leur demandait un numéro de série, s'il n'avait pas de numéro de série, ils disaient « bah écoutez, je vous le donne ». Là on avait peut-être des dons qui étaient plus favorisés qu'ici, où l'on passe par un marché et les ouvrages hors marché sont assez rares jusqu'ici. Pour mes premiers mois de poste.

CA : Du coup vous avez parlé de marché. Du coup, vous avez des partenariats avec des libraires, en association avec d'autres organismes ?

SL : Non, non. Pour l'instant, bah comme je vous le disais, les libraires de Vannes. Celui qui est spécialisé dans les éditions bretonnes c'est Lenn Ha Dilenn, rue des Chanoines. Bon bah lui, il est volontiers. Il connaît très bien le monde éditorial local donc il va plus volontiers me faire des présentations de nouveautés, ce genre de choses.

CA : D'accord, est-ce que vous avez quelque chose à rajouter au niveau de la collecte ou ... ?

SL : Non.

CA : D'accord très bien, un petit point sur la valorisation du coup de ce que vous avez. Donc pareil ... une politique... ?

SL : Donc là, le travail de valorisation c'est ce qu'on a mis en avant au moment de mon recrutement. C'est vraiment la grosse partie du travail. La salle Bretagne et Patrimoine est identifiée comme « Bretagne » et les étudiants y vont spontanément car c'est un endroit qui est calme mais on ne voit pas du tout la partie patrimoine. Donc les gens, enfin le public méconnaît cette salle donc mon rôle c'est aussi de la faire connaître, de la mettre en valeur notamment par le biais de mettre un focus ou une lumière sur les collections patrimoniales. Bien sûr il y a des passages obligés dans l'année où des thématiques proposées par la mairie ou ce genre de choses. Je pense notamment à Celti'Vannes qui est une semaine d'animation en liaison avec la tradition bretonne au mois de septembre où là on participera cette année. Le thème commun c'est Anne de Bretagne donc on va aller dans ce sens. Donc là ce sont entre guillemets les passages obligés. Après, le but c'est justement de sortir des collections, de les montrer parfois sous vitrines ce qui est un peu frustrant mais de les montrer tout de même. Alors que d'habitude elles ne le sont pas du tout donc. Voilà, après on passe par le biais de prêt éventuellement. Une de nos plus belles pièces est actuellement prêtée pour le bicentenaire de Joséphine de Beauharnais au château de la Malmaison à Rueil-Malmaison, puisque nous possédons les huit volumes qui lui ont appartenu, qu'elle avait fait demande à l'illustrateur Pierre-Joseph Redouté qui est très connu pour les roses mais qui a fait des volumes sur les liliacées et nous possédons l'exemplaire de Joséphine. Voilà, il y a un rayonnement qui peut se faire. En tout cas il faut faire de la communication autour de tout ça puisque comme je le disais ce sont des collections qui sont méconnues, en tout cas des vannetais. Donc le but c'est ça aussi. C'est une partie intéressante du travail donc, voilà.

CA : Très bien. Pareil pour ces valorisations, cette valorisation : des partenariats sont en marche ?

SL : Oui se rapprocher, enfin le but en tout cas, c'est de se rapprocher des AM qui ont des collections complémentaires aux nôtres. Là actuellement il y a une exposition qui est sur toute la ville qui s'intitule « Photos de mer » et bien les archives présentent quelques pièces dans une vitrine chez nous mais une collaboration qui passe aussi par communiquer sur les thèmes que l'on veut mettre en avant et pourquoi pas des prêts de documents entre les deux services. Je pense notamment aux commémorations sur la première guerre mondiale qui auront lieu dès le mois d'août. Se rapprocher d'eux dans ce sens et les rapports sont bons, autant les faire fructifier.

CA : D'accord, d'accord.

SL : Ça passe par d'autres partenariats. Mon expérience aux Archives départementales forcément fait que je connais les collections un peu mieux là-bas, en tout cas celles de la bibliothèque. Spontanément je peux demander des choses aussi ou eux peuvent me demander. Après, il y a d'autres bibliothèques partenaires, pourquoi pas. Pour l'instant je n'ai pas eu l'occasion puisque mon arrivée est assez récente. Mais en tout cas pour moi c'est essentiel un partenariat avec les établissements localement proches.

CA : D'accord, vous avez parlé des archives. Est-ce que vous avez aussi des liens avec par exemple la société polymathique ou ... ?

SL : Oui ça peut arriver, oui, oui. Et puis orienter les lecteurs sinon si nous on ne peut pas satisfaire leurs demandes, on va orienter les lecteurs vers la société donc oui.

CA : D'accord.

SL : Un partenariat aussi j'y pense dans le cadre de la valorisation avec l'Institut culturel de Bretagne aussi. Là, j'ai pris contact avec quelqu'un pour aller voir une expo qu'ils viennent d'imprimer, voir si elle peut entrer, dans le cadre de Celti'Vannes. Si on peut l'utiliser, etc.

CA : Et vous avez un financement particulier ?

SL : Alors ça c'est le nerf de la guerre. Alors, non il n'y a pas de financement donc il faut tout faire pour... système-d, c'est un peu... c'est aussi un défi pourquoi pas. Non, non mais c'est commun à toutes les bibliothèques municipales, en tout cas les villes de cette taille-là et les villes de taille moyenne ont un peu ce problème partout.

J'ai travaillé onze ans auparavant en bibliothèque municipale en Bourgogne, une ville de 30 000 habitants et c'était le même problème donc. Ce n'est pas propre à la ville de Vannes. C'est un peu le souci partout.

CA : D'accord, vous ne m'avez pas dit quand est-ce qu'il a été créé, ce pôle Bretagne et patrimoine,

SL : Alors là ! Ça vient de la départementalisation, c'est-à-dire qu'il a été choisi de mettre des thèmes on va dire. Ce sont des pôles thématiques. Mais quand, je pourrais vous répondre après je demanderai à une collègue qui était là il y a plus longtemps. Je dirai moins de dix ans mais euh voilà, il faut confirmation de la date exacte. Il existait auparavant une salle d'étude qui était proprement intitulée une salle d'étude avec des usuels. La consultation du patrimoine. Après, l'aspect Bretagne vient certainement du moment où il y a eu la départementalisation que là il faut que je vous donne la date.

CA : D'accord. Est-ce que vous avez peut-être des chiffres en tête au niveau de la collection, des renouvellements ?

SL : Pour Bretagne je ne sais pas. Pour les magasins je sais qu'il y a 35 000 ouvrages dont 13 000 avant 1800 oui c'est ça. C'est à peu près les chiffres que je peux vous donner. Au niveau de la réserve précieuse je n'ai pas encore en tête. Je dirais qu'il y en a à peu près 600 mais c'est vraiment... parce que l'intégralité du fonds n'est pas cotée donc, ça va faire partie aussi de mes tâches. J'ai commencé mais voilà. Sur le reste des collections au sein de l'établissement du réseau, je ne peux pas vous dire, faut que je recherche. C'est des renseignements que je peux vous redonner par mail après.

CA : Et chaque année, il y a environ combien d'ouvrages nouveaux qui entrent ?

SL : Faudra que je vous redonne. Je n'ai pas le rapport annuel avec moi mais avec lui j'ai les chiffres donc en redescendant ou par mail je vous communique les chiffres exacts. Au moins pour l'année dernière. Je les ai.

CA : Très bien, en même temps je vous pose une question bien ciblée. C'est toutes les questions qui me viennent à l'idée au niveau de la médiathèque. Est-ce qu'il y a quelque chose à rajouter ou ?

SL : Non.

CA : D'accord

La bibliothèque des archives départementales

CA : On passe aux archives du coup. Alors votre rôle là-bas ?

SL : Alors j'ai été recruté en tant que responsable de la bibliothèque d'étude donc, en 2007. Le poste avait été, c'est un peu particulier, le poste a été créé en 2007 parce qu'il était occupé auparavant par quelqu'un qui était détaché de la fonction publique d'état, qu'il l'a été pendant plusieurs années et qui a été absente pendant plusieurs années aussi pour longue maladie. Donc le poste a fait l'objet d'une création d'une réelle équipe. C'est-à-dire qu'auparavant une personne s'occupait de la bibliothèque et une autre personne venait en complément à 50% dans la semaine.

Avant mon arrivée, du fait de la longue maladie de cette personne, il a été décidé de geler, enfin de supprimer le poste fonction publique d'État, de créer un poste fonction publique territoriale et de créer un tps plein supplémentaire avec un binôme, 50%, 50%. L'autre 50% de ces deux personnes se déroulait à l'accueil des archives. Donc, la réelle création d'une équipe. Ce qui a été très utile vu l'ampleur de la tâche puisque pendant plusieurs années tout le travail courant n'avait pas été fait correctement, et des collections à rattraper notamment de périodiques de façon. C'est un travail pharaonique en arrivant. Donc j'ai été recrutée pour remettre à flot cette bibliothèque, ce qui a été fait.

Créer une politique d'acquisition puisqu'il y avait un budget très, très important mais qui a été mal utilisé. On achetait tout et n'importe quoi sur la Bretagne et on était loin de la bibliothèque d'études. Quand je suis arrivé, il y avait des livres de décorations, des recettes de cuisine. Voilà. Donc plus des collections qu'on aurait trouvées ici et moins de collections historiques, généalogiques. Donc le but ça a été de recentrer cette politique d'acquisition, de l'écrire noir sur blanc.

Je suis arrivée aussi à un moment où le projet, le grand projet des archives était de créer des collections en ligne donc numérisation de la presse ancienne donc la bibliothèque. Enfin, la presse ancienne dépend de la bibliothèque. Donc création d'un instrument de recherche normalisé avec numérisation de la presse jusqu'en 1940. Un gros travail très technique. Moi

qui venais du milieu des bibliothèques de lecture publique. Enfin, un autre univers vraiment, avec un autre langage et un autre aspect technique puisqu'il a fallu travailler en XML et je ne connaissais que l'UNIMARC²¹². Ça a été une période d'adaptation assez difficile. Donc j'ai été recruté pour tout ça.

Et l'aspect valorisation, autant le dire, il n'y en avait pas. Donc hormis le passage par le site internet des archives qui a été lancé en décembre 2007, il n'y avait pas de valorisation du tout. J'intervenais aussi en amont des expositions qui sont assez prestigieuses aux archives avec un budget important, pour tout ce qui était travail documentaire, création de bibliographie en amont des expos. On montait parfois la bibliographie 2 ans avant l'exposition. Donc vraiment pour être exhaustif et voilà. Et puis jusqu'en ... J'ai monté une exposition aussi avec la collègue de la valorisation du patrimoine en 2010 qui s'intitulait « récits de voyage en Morbihan exotique » et suite à un départ en retraite de la personne qui s'occupait des archives privées et contemporaines et des collections iconographiques. Il n'y a pas eu de recrutement en remplacement de cette personne. Les archives privées ont été dévolues, enfin transmises à ma collègue qui s'occupait déjà des archives privées anciennes et les collections iconographiques, moi de formation je connaissais le traitement des documents graphiques donc on m'a proposé ce poste-là en plus.

Donc très lourd. Une bibliothèque à gérer avec une très, très bonne équipe, le binôme qui m'accompagnait était vraiment formidable, et les collections iconographiques avec un énorme travail de descriptions des documents qui n'avait pas été fait. Un fonds de cartes postales très, très important : 13 500 cartes postales à décrire une par une, ça a été le choix. Le but c'était de numériser ces cartes postales en interne puisqu'il y a un labo photo – atelier de numérisation et les mettre en ligne ensuite. À ma connaissance ; toutes les communes en A et B et C sauf Carnac ont été traitées avant mon départ. Et à ma connaissance, il n'y a toujours rien de fait ni instrument de recherche mis en ligne ni numérisation pour l'instant.

J'ai oublié de préciser que dans le cadre de la bibliothèque, à mon recrutement j'ai été chargée de la création et du suivi de projet de la reconversion des fichiers papiers : 45 500 fiches qui ont toutes été vérifiées une par une. Donc aussi bien la numérisation, l'encodage. Tout a été traité une par une. Apparemment on a été le seul service en France à avoir fait ça. La grande difficulté c'est que on était le seul service des archives départementales à rétro-convertir une bibliothèque en XML-EAD, donc difficulté pour créer un cahier des charges par ce que je n'avais pas de modèle et puis difficulté aussi les éventuels problèmes qui pourraient se présenter. On n'avait pas de retour. La plupart des services d'archives départementales utilisent une licence supplémentaire avec la bibliothèque départementale et la rétroconversion se faisait en Unimarc. Donc voilà. On a eu une société très sérieuse avec un sous-traitant qui était sur Vannes à l'époque qui a fait toute la partie intellectuelle et heureusement qu'on avait une proximité avec cette entreprise parce que ça aurait été difficile je pense. Donc ça a été un gros travail sur trois ans : 2008 à 2010. Donc ça c'était un petit retour bibliothèque.

Les archives iconographiques. J'ai pris en charge les archives icono en avril 2011 et très vite, très vite, sont arrivés, sans faire aucune communication, je ne sais par quel miracle, les dons sont arrivés avec un volume. Le dernier en date est celui du mois d'août l'année dernière, 2 700 plaques de verre réalisées par un préfet qui était en poste au début du XX^e siècle, Émile Pugeault, qui a eu plusieurs postes en France et qui a été présent dans l'Est au moment de la libération, de l'armistice en 1918. Des plaques exceptionnellement intéressantes.

²¹² Unimarc : UNiversal MACHine Readable Cataloguing, format permettant le catalogage, le traitement et l'échange de données bibliographiques sous forme informatisée (notices bibliographiques). Le format a été développé et est maintenu par l'IFLA.

D'autres dons de plaques de verres importants. Et vraiment sans faire aucune... une collecte sans faire de collecte. On a eu beaucoup de dons de photographies, de plaques de verres, d'affiches, de cartes postales.

Quelques achats aussi au vue de la future exposition en septembre prochain sur la première guerre mondiale, donc beaucoup de ventes aux enchères particulières, spécialisées, à Paris. Donc voilà. Un achat de photos aériennes aussi des années 80 ce qui est rare. Disons que c'est un créneau que l'on n'avait pas du tout. Des photos de 1985. Des photos aériennes. Aux Archives départementales il y a avait des choses très anciennes mais pas de choses assez récentes et vraiment très intéressantes parce qu'on voit le développement du littoral, la création du Port Crouesty, enfin des choses vraiment intéressante. Donc là c'est un fonds de 400 photos que j'ai traité avant de partir. Donc voilà, un énorme travail vraiment.

CA : D'accord, on va peut-être revenir plus particulièrement sur l'aspect collecte. Donc pareil, est-ce que vous aviez une politique particulière ?

SL : Alors on fonctionnait, on avait plus de dons, dons justificatifs puisque le fait d'autoriser la publication, de reproduction des documents qui étaient aux archives. On avait un exemplaire en justificatif donc on avait quand même pas mal de choses. Pas mal d'échanges avec d'autres services. Production de catalogues donc beaucoup de retours aussi. Comme je vous le disais tout à l'heure : compte d'auteurs, d'associations qui donnaient assez régulièrement. Après c'était aussi beaucoup d'acquisitions avec un budget très important, très, très important comme voie d'acquisition qui permettait d'acheter beaucoup. Après, voilà, comme je le disais en bibliothèque ou en icono, très peu de prospect, en fait, très peu de démarche à l'extérieur parce que tout venait naturellement donc je n'ai pas eu beaucoup de travail de collecte à faire, pour être bien précise.

CA : D'accord et vous avez une idée d'un chiffre ? Chaque année, environ combien d'ouvrages ?

SL : Faudrait que je redemande c'est pareil. Pour le budget, quand je suis arrivée, il y avait un budget de 30 000 euros. Donc 30 000 euros juste pour la bibliothèque, des acquisitions courantes, les collections de périodiques puisqu'il y avait près de 200 abonnements de périodiques. Le budget a été réduit de 10 000 euros pendant le temps que j'y étais parce qu'il y a eu des coupes budgétaires comme partout. Après, 30 000 euros, c'étaient beaucoup trop. Pour une petite bibliothèque comme ça, c'est mon avis personnel.

Après, il y avait 15 000 euros supplémentaires pour tout ce qui était achat patrimonial imprimé. Donc en tout 45 000 : 30 000€ contemporain et 15 000€ ancien. Et 15 000 pour les achats iconographiques donc là c'était tout ce qui était ventes aux enchères, affiches, cartes postales, photos, donc un budget vraiment énorme. Donc ça permettait d'acheter beaucoup de choses. Je ne sais pas. Il y avait 200 titres de périodiques payants, donc 200 abonnements à peu près. Je ne sais pas, je ne peux pas dire. J'aurais bien dit au moins 600 ouvrages par an mais vaut mieux que je redemande les chiffres. Ce n'est pas sérieux de... je demanderais à ma collègue qui est resté là-bas.

CA : D'accord. Justement en parlant de votre collègue, vous étiez juste deux ?

SL : Trois. Je vous le disais il y a avait un binôme.

CA : Oui pardon.

SL : Donc il y avait deux temps plein en fait et puis un binôme. De ce binôme il y a eu un départ, une mutation et puis ma 2^{ème} collaboratrice qui est resté en place et à ma connaissance, mon recrutement, mon remplacement est en court. Il y a un recrutement en ce moment, il y a eu des entretiens fin mars.

CA : Et du coup, une idée du nombre total d'ouvrages aux Archives départementales ?

SL : Alors, ce n'étaient pas des collections très anciennes. À peu près 13 000 petits formats. Je dirais à peu près 20 000 ouvrages puisque je compte aussi les ouvrages qui n'étaient pas traités. Il y avait encore des ouvrages encore en attente, des ouvrages anciens notamment en provenance du tribunal d'instance de Pontivy, donc une collection d'une bibliothèque administrative ancienne et plus récente avec des guides juridiques, des choses comme ça.

CA : Est-ce que alors, évidemment je perds mes mots.

Est-ce que vous pourriez me dire quelques mots sur la création du coup de cette bibliothèque ?

SL : Des archives ?

CA : Oui.

SL : Alors de tête, donc, c'est une bibliothèque qui a été créée sous l'ancien bâtiment. C'est 19^e, fin 19^e. D'ailleurs ça se voit au niveau des collections. Des ouvrages sont rarement antérieurs au 19^e. Non je sais que ça a longtemps été tenu par un personnel qui n'était pas du tout issu des bibliothèques. Bon après j'étais intervenu dans le cadre de la journée de l'AAF sur les bibliothèques d'archives²¹³, donc c'est l'éternel problème encore maintenant des bibliothécaires dans les services d'archives ou des archivistes qui s'occupent des bibliothèques. C'est toujours entre deux mondes, on a du mal à trouver une identité et à trouver une ligne de conduite parce que le service, enfin, c'est vrai le monde des archives est très réglementé, très encadré. Les bibliothèques le sont beaucoup moins et voilà, c'est un peu ... Il y a toute cette normalisation en archives et validation qui n'est pas aussi importante en bibliothèque.

Après au niveau de l'historique, il y a des articles là-dessus notamment dans la Société polymathique, faudrait que je vous les retrouve. Et puis ou je les scanne, je vous les enverrai. (Prend des notes)

CA : Très bien. Est-ce que vous avez recours à une législation particulière, patrimoniale ou une conduite ?

SL : À quel point de vue ? Archives ?

CA : Archives oui.

SL : Non, comme je disais la difficulté c'est d'évoluer dans un cadre archivistique et de garder une identité bibliothécaire. Ce qui n'est pas facile. Après pour les collections, c'était un classement par format donc ça c'est plutôt bibliothèque. La production d'instruments de recherche c'est plutôt archives. Donc description des documents - normes bibliographiques donc plutôt bibliothèque. Ce n'était pas une bibliothèque de prêt donc là plutôt archives. Non, du coup c'est assez difficile

CA : Oui à jouer sur les deux tableaux. D'accord. Quelque chose à rajouter sur la collecte ? Non ?

Passons à la valorisation. Est-ce que vous pouvez un peu plus développer ?

SL : Comme je disais, très peu de valorisation ça passait par des présentations de nouveautés, quelque chose comme ça. En salle de lecture. J'ai quand même créé une liste de nouveautés en couleur, un peu bricolée mais quand même attrayante, avec des bons retours. Donc une

²¹³ <http://www.archivistes.org/Journee-interregionale-des-groupes#top>.

liste qui sert à peu près tous les trimestres. Donc, là je reste dans la partie bibliothèque, je parlerai de l'icône après.

Il y a eu

- Une opération de communication quand la rétroconversion a été terminée pour indiquer que le catalogue de la bibliothèque était en ligne. Donc là il y a eu une opération : dossiers de presse, invitations de la presse, séances de photos.
- La participation à la journée de l'AAF
- Et puis bah après, toutes les collections de la presse ancienne, pareille, aussi en ligne. On passait beaucoup par ça.

La partie de la valorisation icône est un peu plus importante parce que forcément un document graphique a plus d'impact au niveau du public. Donc je vous ai apporté ce document-là²¹⁴, j'essaierai de m'en procurer un autre. Ça a été créé il y a un an. Donc, c'est la lettre, le Journal d'information semestriel des archives où les collections icône apparaissent en couverture notamment par des photos que j'ai traitées. Celle-ci une photo de Charles Géniaux, un fonds qui a été acquis. À la fin, les actualités avec les nouvelles acquisitions : le fonds Pugeault dont je vous parlais, fonds Géniaux, fonds Walker. C'est un exemple de valorisation des collections. Mais une fois de plus la bibliothèque n'apparaît pas vraiment.

CA : D'accord.

SL : Donc ça a été un peu le nerf de la guerre on va dire. Et aussi la participation à l'exposition « Récits de voyage » mais où les collections de la bibliothèque ont été très peu mises en valeur, matériellement en tout cas. On a utilisé les textes pour rédiger un catalogue mais il y a eu très peu d'ouvrages à être présentés à l'expo. Donc valorisation un peu... enfin qui, moi, ne me convenait pas en tout cas.

CA : D'accord. C'est quelque chose que vous regrettez au niveau de la bibliothèque ?

SL : Oui, je pense que c'est une bibliothèque qui ne ... en fait c'est ça le problème dans les bibliothèques d'archives c'est qu'on ne les voit pas forcément, donc si il n'y a pas de valorisation autour ? C'est avoir un très gros budget d'acquisition et que ça dorme sur, dans les rayonnages, dans les magasins, donc c'est dommage. Il n'y a pas assez de mise en valeur autour de ces collections, parce que les étudiants, il y a quand même des étudiants là (à la médiathèque) le week-end où même pendant la période de vacances et qui ne pensent à venir consulter des collections qui peuvent être très intéressantes dans le domaine de l'histoire, de la généalogie mais aussi tout ce qui est histoire locale mais aussi histoire nationale, parce que les acquisitions elle est dans ce sens donc c'est vraiment dommage d'avoir un très gros budget consacré à ces collections-là qui ne sont jamais mises en valeur. Elles n'apparaissent nulle part.

Que ce soit en ligne, que le catalogue soit en ligne c'est une chose mais encore faut-il savoir qu'il y a un catalogue en ligne et une bibliothèque surtout. Donc, c'est un petit service dans un grand service qui est très peu cité. Donc c'est frustrant, c'est très frustrant. Surtout quand on est issu du milieu des bibliothèques et à plus forte raison des bibliothèques publiques. Quand on intègre un service comme ça, il y a une sorte d'incompréhension parce qu'on est habitué à faire de la valorisation, à avoir des contacts avec le public et on se retrouve dans un service où on a aucun contact avec le public, de très rares permanences en salle de lecture, où on se rend compte très vite que les collections sont méconnues, que les gens vont vers les séries

²¹⁴ Journal d'information semestriel des archives départementales, n°2, les coulisses de l'Histoire, janvier/juin 2014.

d'archives et c'est bien logique. Mais il n'y a pas assez d'info qui est faite à propos des collections de la bibliothèque qui viennent compléter et qui sont acquises dans ce sens, les séries d'archives. Donc oui c'est très frustrant et c'est la raison de mon arrivée ici. Trop de travail, deux postes en un seul : c'était vraiment trop à assumer, beaucoup de travail en icono. C'est plus possible de faire les deux et puis retrouver le contact avec le public et la valorisation.

CA : D'accord.

SL : Je m'éloigne un peu mais.

CA : Non, non.

SL : Et puis cette expérience aux archives m'a été très utile parce qu'effectivement on a des collections de presse complémentaires et il m'arrive assez souvent d'orienter les lecteurs vers les archives, parce que je sais que les collections de presse que nous n'avons pas, se trouvent là-bas. En tout cas, moi je me fais le relais finalement, de la mise en valeur des archives, puisque je, spontanément, j'oriente les lecteurs là-bas. C'est enrichissant, ça a été difficile mais maintenant c'est enrichissant en tout cas.

CA : D'accord. Après, peut-être re-cibler les choses sur l'identité bretonne ?

SL : Oui. Au niveau des collections ?

CA : Oui.

SL : Aux archives, on va dire que la plupart des ouvrages dits classiques s'y trouvent, sur l'histoire du Morbihan, et des communes du Morbihan. Collection de monographies d'histoire locale assez importante. Donc plutôt bien pourvue. Je dirais qu'au niveau de l'identité bretonne il y a peut-être plus de choses ici que là-bas. Ici on a voulu être assez exhaustif sur la Bretagne alors que là-bas on était vraiment concentré sur le Morbihan donc, ce qui est bien. Après, très peu d'ouvrages en breton là-bas. Très peu d'achats dans ce sens aussi. Donc, sans doute par ce que les personnes précédentes, tout comme moi, je ne suis pas bretonnante, mais la langue étrangère ça effraie un peu, donc de la même façon que les ouvrages en latin n'étaient traités, et bien les ouvrages en bretons n'étaient pas achetés. Très peu de collections dans ce sens en tout cas, très peu de breton. Ce qui peut être un peu déroutant.

CA : D'accord, et est-ce que vous avez eu des rapports avec Mr André Le Meut ?

SL : Oui, oui. Un collègue très sympathique et aussi très au fait de la culture populaire, enfin tout ce qui est tradition populaire. Donc oui. Ça m'arrivait de lui demander « des tuyaux » sur telle ou telle association ou ... Lui il a une bonne vision du territoire morbihannais. Et puis lui, il a une partie collecte importante donc forcément on s'intéresse au travail d'André assez facilement. Il le fait partager bien volontiers donc. Après, pas vraiment de collaboration, à part fourniture d'articles enfin etc., plus un travail de documentaliste on va dire, qui lui était utile. Achat systématique quand même des productions DASTUM, des choses comme ça.

CA : D'accord. Alors peut-être pour vous, ce que représente l'identité bretonne ?

SL : Ah ! Alors moi je suis bourguignonne d'origine. Il paraît que j'ai des ancêtres sur la Presqu'île de Rhuys. Mon nom est breton. Donc, là c'est un peu personnel en fait. Ma vie personnelle a fait que je suis venue m'installer en Bretagne il y a 7 ans et c'est un peu comme si j'étais arrivée chez moi. Donc c'est bizarre comme sensation. Et de travailler dans le patrimoine ça a toujours été ma vocation mais de traiter des collections en rapport avec la Bretagne, c'est très enrichissant, parce que c'est, comment dirais-je ? C'est quand même unique je pense en France, aussi fort. Il y a des identités régionales ailleurs : Pays basque, Corse etc. mais je crois que la culture bretonne, l'identité bretonne recoupe quand même tous

les secteurs culturels : la musique, la danse, l'art, la peinture, il y a quand même le mouvement, je ne sais pas si je vais bien le dire mais Ar Seiz Breur, enfin, il y a un graphisme particulier qu'on reconnaît tout de suite, donc après. Enfin voilà quelque chose à laquelle je suis sensible. Et donc c'est un bonheur de travailler dans ce milieu-là, que ce soit par rapport aux archives ou ici. Ici c'est encore meilleur parce qu'il y a des collections vraiment qui tendent plus du côté de la culture. Là-bas j'étais plus sur des notions d'histoire administrative etc. intéressante parfois mais pas aussi variée en fait.

Par contre j'ai eu un réel plaisir à travailler sur des collections iconographiques vraiment très riches, enfin, et des collections touchantes, notamment au niveau des photos. Donc, j'ai eu plaisir à découvrir des collections iconographiques. Les collections de bibliothèque m'ont moins touchée aux archives. Et là, ici, je retrouve un sentiment, on va dire. Vraiment un attachement qui se fait assez vite, avec les collections. Voilà, ce n'est pas très concret ce que je dis mais...

CA : Non mais c'est votre ressenti et c'est tout aussi intéressant. Après c'étaient des questions un peu dans le même genre : les enjeux liés à cette identité ?

SL : Hm, alors la salle Bretagne et Patrimoine c'est un peu une plaisanterie entre collègues et c'est une salle où il y a très peu de gens qui viennent. Mais malgré tout, je trouve que, pour un secteur quand même bien ciblé, on a quand même des amateurs qui viennent beaucoup emprunter de musique, puisque j'ai un secteur musique et DVDs documentaires. Les ouvrages sortent assez bien aussi.

Après pour ce qui est ressenti au niveau des archives, je ne peux pas vraiment le dire parce que j'avais très peu de contacts avec le public, très peu de retours, donc c'est difficile de le dire. L'expo « récits de voyage » avait bien marché, avait bien plu mais pour moi c'est un peu faussé parce qu'il y a eu beaucoup de visites de scolaires, le travail est fait beaucoup en direction des scolaires et on sait qu'une classe ne vient pas spontanément, elle vient parce que le prof a choisi. Par rapport au retour des archives, l'identité bretonne, je le disais, les projets je peux moins en parler. Les projets ici c'est vraiment de mettre en valeur cette section et puis de faire découvrir des choses. Là on a fait un tri dans les collections, on va renouveler un peu la salle, que ça soit un peu moins vieillot, un peu plus attractif.

CA : Une fois de plus je perds mes mots. Alors, moi, plus ou moins ma problématique dans mon mémoire ce serait de savoir si les Archives départementales ont participé à la création de l'identité bretonne ou si elle a juste enregistré un fait ou quelque chose comme ça. Est-ce que ... ?

SL : Oui, uniquement respecter la mission des archives, je dirais, collecter, conserver, après communiquer oui. Mais est-ce qu'elle fait plus ? Je dirais que la présence d'André Le Meut joue beaucoup. Cette création de poste par rapport aux archives sonores. Son poste a été créé un peu en même temps que mon arrivée. Il était là, il était contractuel quand moi je suis arrivée et son poste a été pérennisé ensuite. Il y a une valorisation qui a été faite par ce biais-là : création d'ouvrages sur le patrimoine, là c'est moi qui vais chercher mes mots. Tout ce qui est collectage en fait : collectage des archives orales, numérisation des archives sonores, mises en ligne, puis des ouvrages, enfin je ne sais pas si vous les connaissez mais « Chants et art du pays vannetais », ce genre de choses. Les textes aussi, ah ça y est je perds le fil, c'est sorti l'année dernière. Faudra regarder sur le site, il y a un ouvrage dans la boutique qui est en vente, qui est sorti l'année dernière, « les textes chantés ». En fait je dirais que l'identité bretonne elle passe plus par... C'est récent en fait, depuis l'arrivée d'André Le Meut où vraiment là on a plus un lien avec la Bretagne. C'est vrai que les expositions qui sont mises en place depuis sept ans, enfin depuis que je suis dans la région c'était sur la pêche donc bien sûr c'est breton, bien sûr c'est axé sur le Morbihan mais la Guerre 1939-1945, c'est quand même

des thèmes que l'on peut retrouver ailleurs en France. Il y a eu une expo « Bombardés et Binious ». Mais c'est vrai que des thèmes qui sont proprement bretons, il y en a peu. Et donc cet aspect de valorisation par le biais d'André Le Meut c'est ça qui va inscrire le service des archives départementales plus dans l'identité bretonne.

CA : D'accord.

SL : En tout cas, moi je le ressens comme ça. Après peut-être un archiviste qui serait dans une autre série, dans une série. Peut-être que ma collègue des archives ancienne vous dirait autre chose mais moi, j'étais très peu impliquée dans les séries d'archives hormis l'icono.

CA : Donc vous ressentez cela comme quelque chose de récent ?

SL : Oui.

CA : Je ne vois pas quoi rajouter de plus. Est-ce que vous avez des choses qui viennent comme ça ?

SL : Non. Non, je pense que j'ai déjà tout résumé. Je ne pense pas. En tout cas dans cet aspect-là non.

CA : Bon ben très bien.

SL : Je vous transmettrai les chiffres. Alors vous avez besoin du nombre d'ouvrages aux AD et puis à la médiathèque. Vous avez aussi besoin des documents sonores ?

CA : Oh moi je suis intéressée par tout. Si vous pouvez c'est tout aussi bien. Sachant que je vais voir de la même façon Mr. Le Meut.

SL : D'accord.

CA : La semaine prochaine.

SL : Très bien.

CA : L'entretien est terminé. Merci de votre témoignage. Il est 10h47.

Annexe 3 : La Direction des archives départementales de 1840 à 2012

1840	Germain Marie Morand
1855	Louis Théophile Rosenzweig
1884	Charles Estienne
1910	Jules de La Martinière
1928	Gustave Duhem
1931	Pierre Thomas-Lacroix
1967	Françoise Mosser
1979	Jean Gourhand
1988	Armelle Sentilhes
1996	Solange Bidou
2001	Madeline Hautefeuille
2012	Florent Lenègre

Annexe 4 : Budget global du service départemental d'archives

1. Harmonisation du budget en euro 2013 selon l'Insee

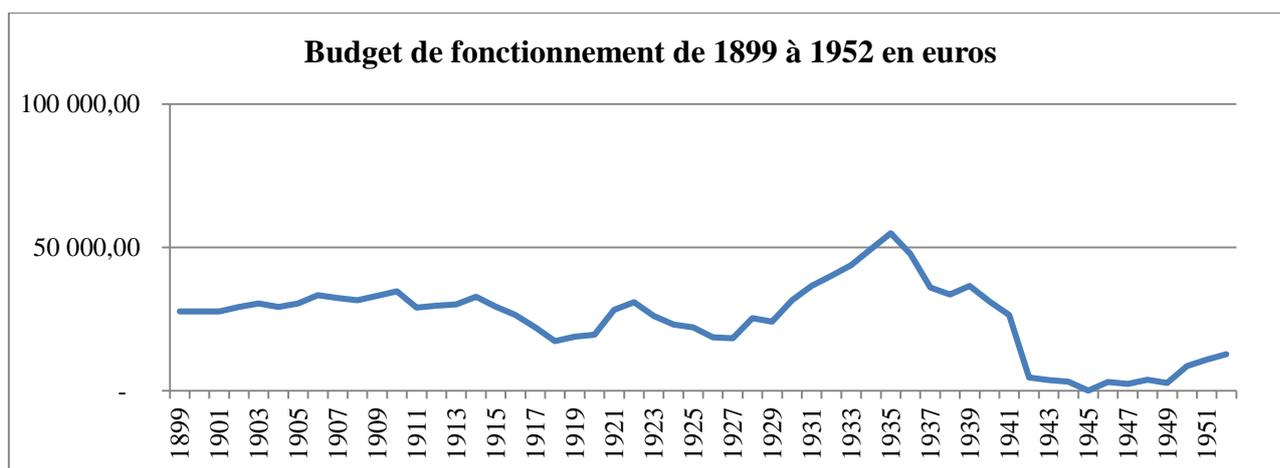
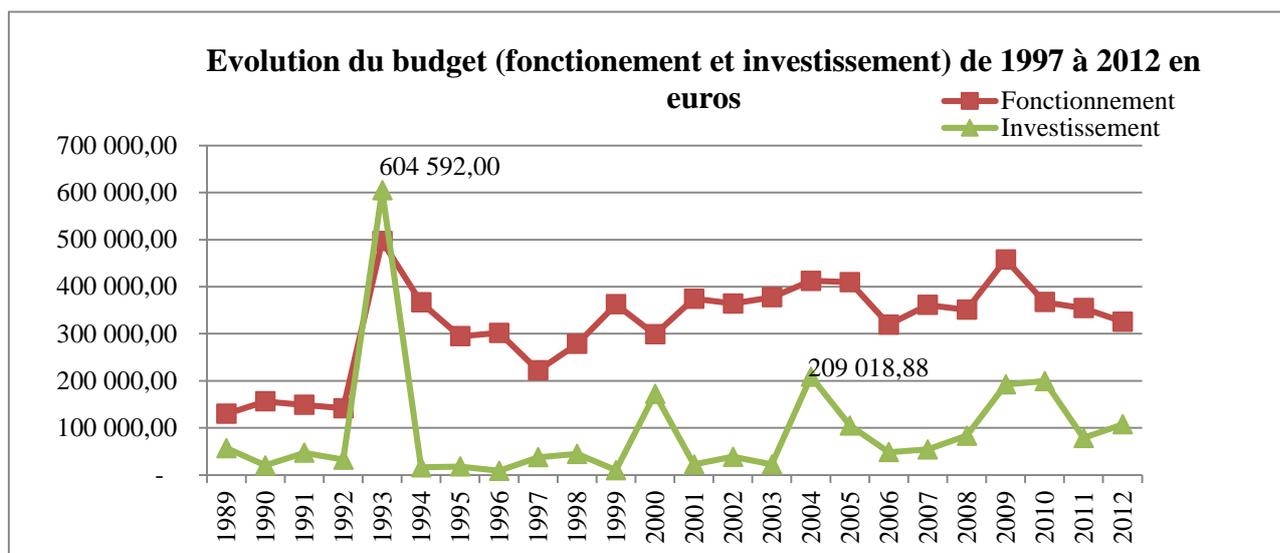
1 euro de l'année	vaut en euro 2013 ¹
	3,85
1900	3,85
1901	3,85
1902	3,85
1903	3,85
1904	3,85
1905	3,85
1906	4,17
1907	3,85
1908	3,85
1909	3,85
1910	3,85
1911	3,33214
1912	3,33214
1913	3,33214
1914	3,33214
1915	2,77837
1916	2,50233
1917	2,08527
1918	1,61340
1919	1,31657
1920	0,94370
1921	1,08766
1922	1,11135
1923	1,02069
1924	0,89328
1925	0,83375
1926	0,63314
1927	0,61004
1928	0,61004
1929	0,57495
1930	0,56838
1931	0,59543
1932	0,64968
1933	0,67595

1934	0,70443
1935	0,76957
1936	0,71456
1937	0,56838
1938	0,50021
1939	0,46753
1940	0,39699
1941	0,33798
1942	0,28102
1943	0,22634
1944	0,18526
1945	0,12474
1946	0,08173
1947	0,05479
1948	0,03452
1949	0,03050
1950	0,02773
1951	0,02385
1952	0,02131
1953	0,02168
1954	0,02159
1955	0,02139
1956	0,02053
1957	0,01992
1958	0,01731
1959	0,01631
1960 ²	1,57396
1961	1,52362
1962	1,45365
1963	1,38714
1964	1,34102
1965	1,30840
1966	1,27407
1967	1,24027
1968	1,18672
1969	1,11478
1970	1,05953

1971	1,00261
1972	0,94449
1973	0,86480
1974	0,76042
1975	0,68036
1976	0,62067
1977	0,56751
1978	0,52034
1979	0,46981
1980	0,41373
1981	0,36482
1982	0,32627
1983	0,29763
1984	0,27711
1985	0,26184
1986	0,25506
1987	0,24728
1988	0,24081
1989	0,23241
1990	0,22484
1991	0,21786
1992	0,21282
1993	0,20848
1994	0,20506
1995	0,20157
1996	0,19768
1997	0,19528
1998	0,19393
1999	0,19297
2000	0,18976
2001	0,18665
2002	1,201
2003	1,177
2004	1,152
2005	1,132
2006	1,114
2007	1,097

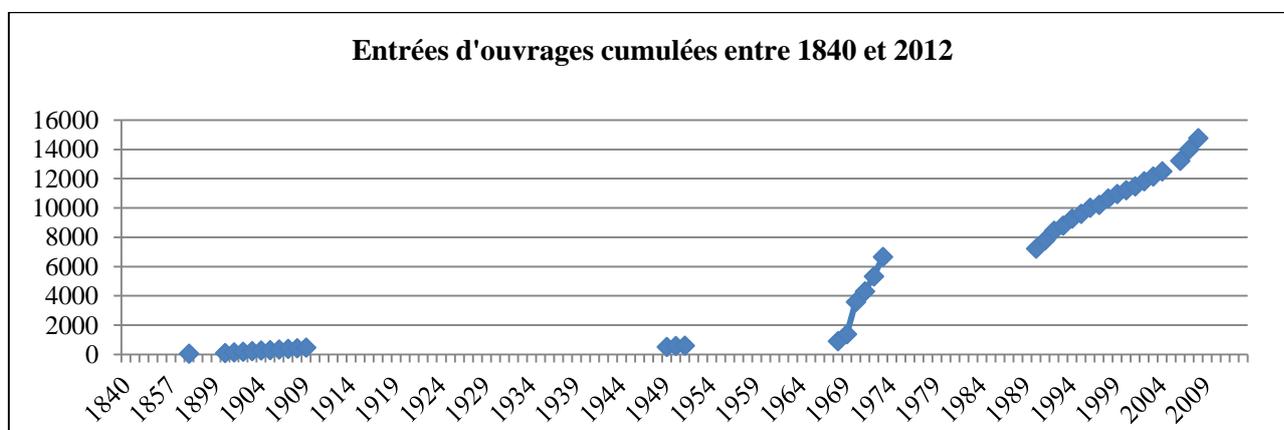
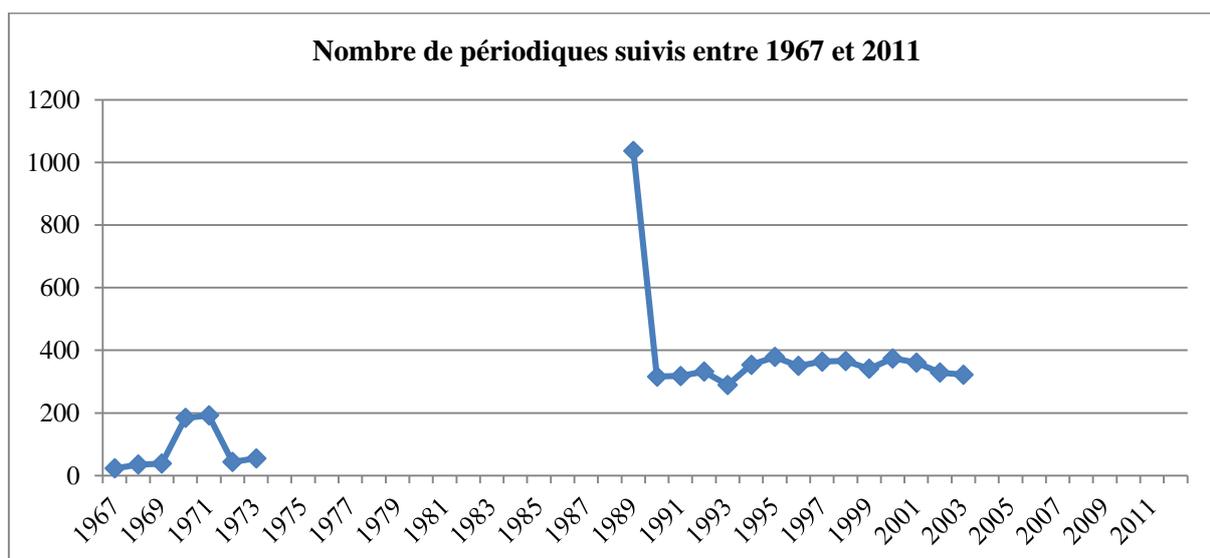
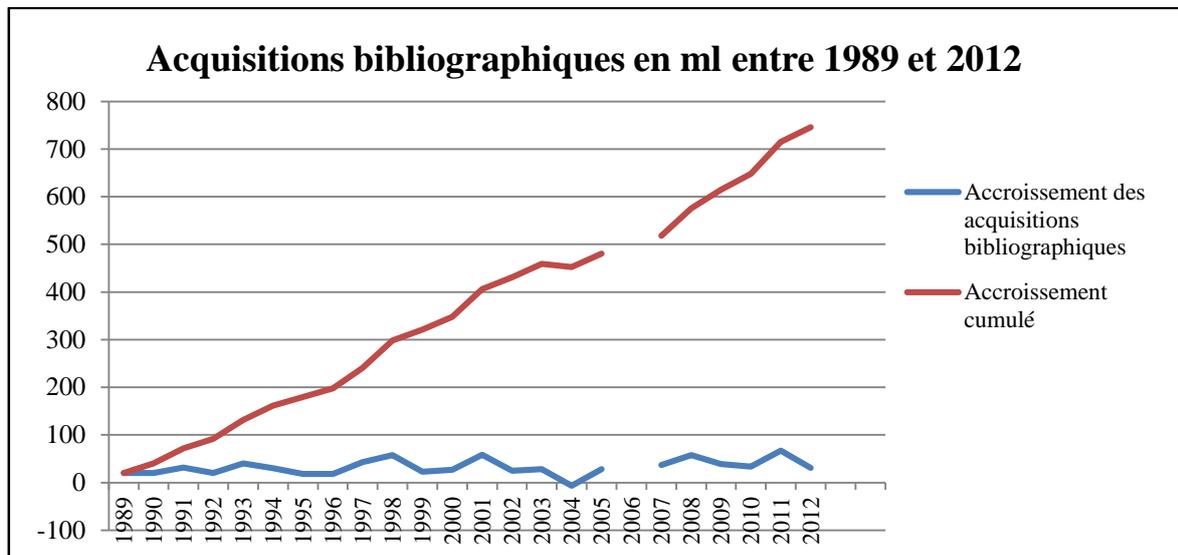
2008	1,067
2009	1,066
2010	1,050
2011	1,028
2012	1,009
2013	1,000
¹ Valeurs arrondies	² Début des nouveaux frs.

2. Évolution du budget global

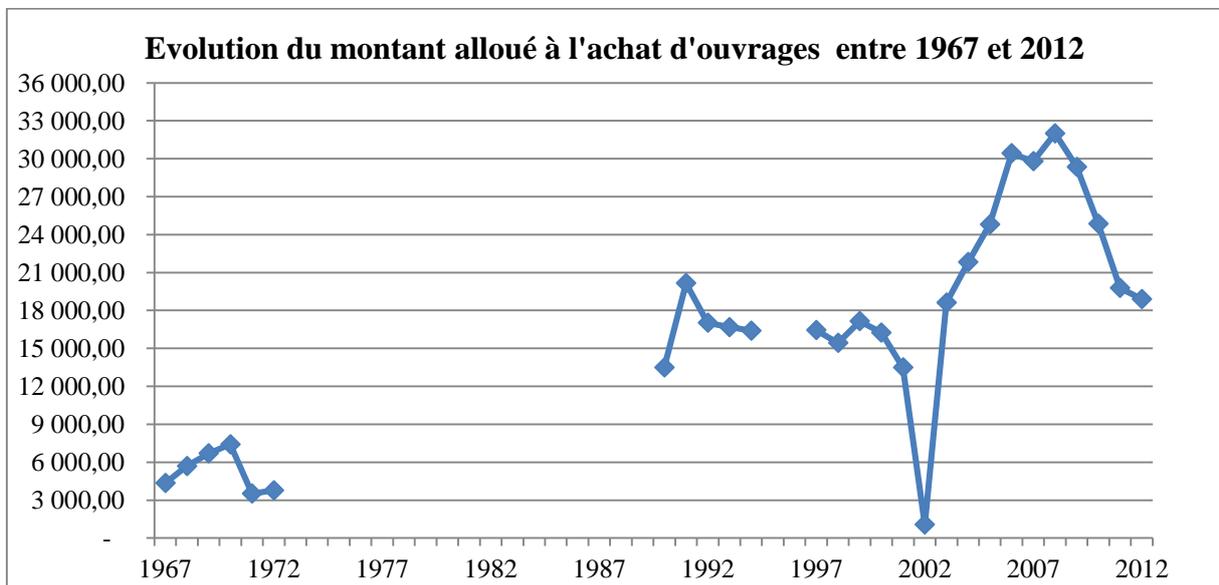
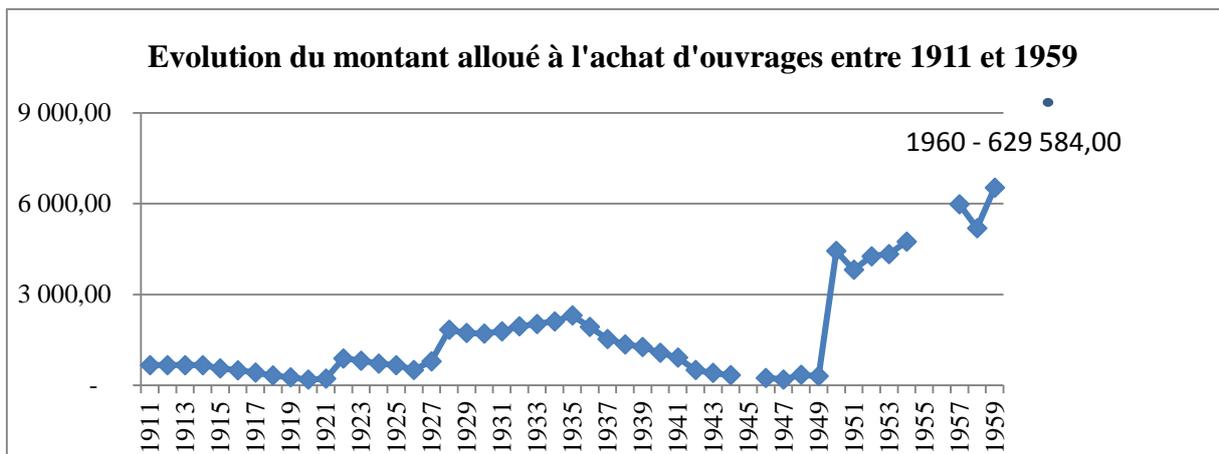
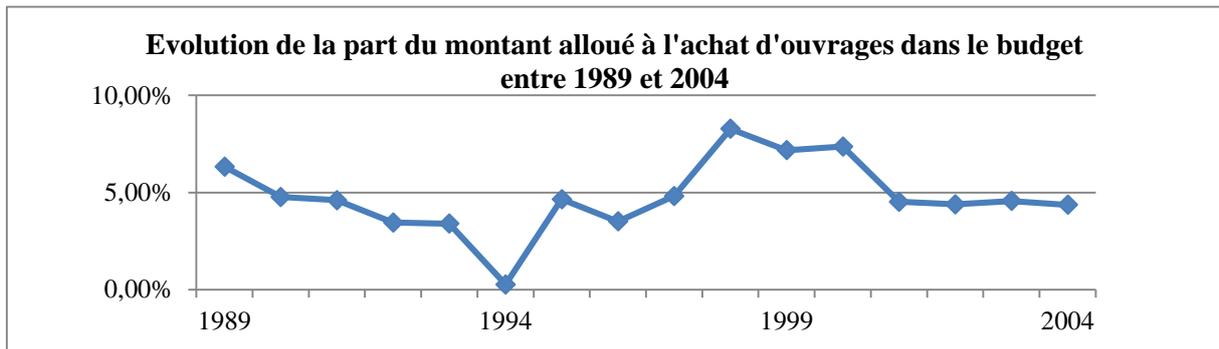


Annexe 5 : La bibliothèque des archives

1. Évolution des fonds



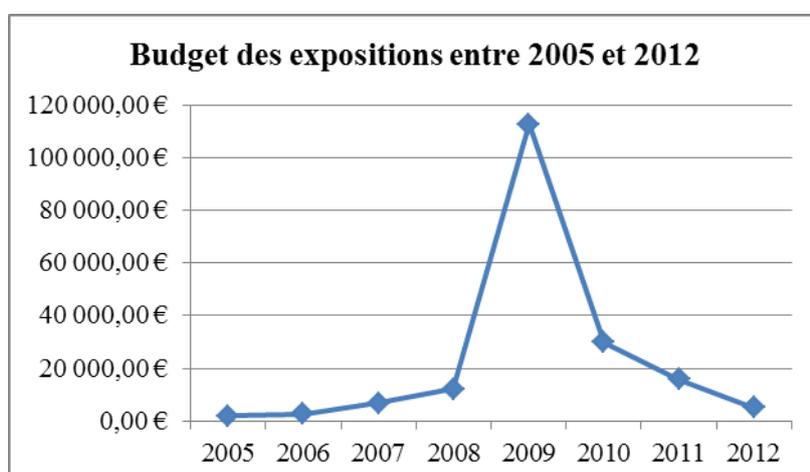
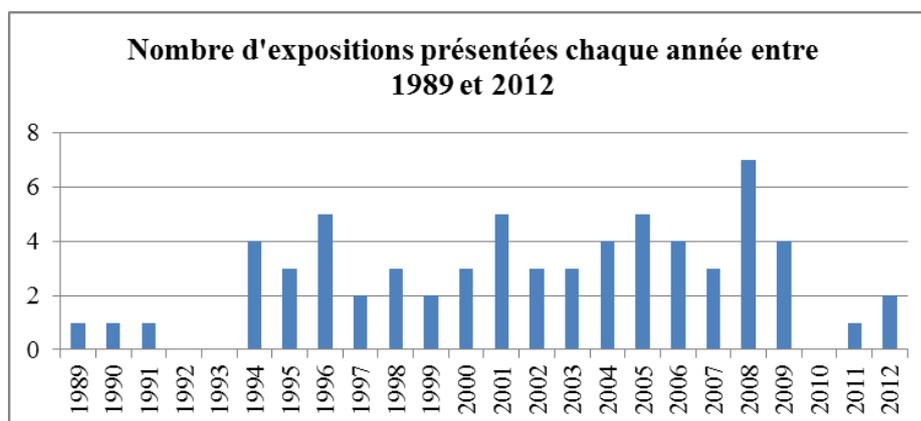
2. Evolution du budget



Annexe 6 : Modalités d'acquisition des fonds privés d'érudits

Fonds	Cote	Importance matérielle	Mode d'entrée	Date
		En ml		
Famille Galles	2J	4,80	versements dons	1871-1965-1970-1780- 1992
Louis Rosenzweig	3J	1,15	don	
André Viaud Grand Marais	4J	0,10	dépôt	1940
Jules de La Martinière	5J	0,40	don	
Pierre Couraud	5J	0,30	don	avant 1940
Léon Lallement	7J	3,90	dépôt	1943
Grosjean	8J	nr	dépôt	1941
René de Laigue	9J	2,10	dépôt	1942
Louis Beuve-Méry	10J	0,80	dépôt	1947
Pierre Thomas-Lacroix	11J	1,70	dépôt puis versement	De son vivant, 1981
Yves Le Diberder	14J	6,40	dépôt en don, don	1965-2001 1970
Roger Grand	16J	2,20	dépôt don	1970 1971
Pascal Lanco	19J	0,70	dépôt	1969
Michel de Galzain	33J	14	dépôt	1996-2004
Pierre-Marie Martin	36J	3,30	legs	1950
Roger Leroux	41J	3,30	dépôt	1972-1983
Édouard Gilliouard	43J	11,50	legs	1978
François Jégou	54J	0,30	achat	1981
René Laverlochère	60J	0,20	don	1984
Éric Bonnet	61J	1,30	don	1987
Germain Baudre	71J	20	dépôt	1997
Augustin Cariou	113J	0,70	don	1998
Patrick André	150J	0,75	don	2007

Annexe 7 : Expositions



Annexe 8 : Entretien avec André Le Meut, le 24 avril 2014

L'enregistrement a été divisé en trois parties pour une facilité de traitement du fichier audio. Les [...] symbolisent les coupures dans l'enregistrement. Il ne s'agit ici que d'une transcription partielle.

Partie 1

Christine d'Armagnac : Nous sommes le 24 avril 2014, il est 9h32, en présence d'André Le Meut responsable du pôle « Patrimoine oral breton » aux Archives départementales du Morbihan.

André Le Meut : Alors donc, je travaille sur quoi ? Aux archives départementales du Morbihan, je travaille essentiellement avec les archives musicales chantées et sonnées, mais pas seulement. C'est-à-dire qu'il y a aussi des témoignages. Alors je précise. Il y a, d'une part, des archives manuscrites qui ont cent ans et plus.

Archives manuscrites qui ont donné lieu à des éditions que voici : les 830 chansons collectées par Yves Le Diberder entre 1910 et 1915. Il est parti à la guerre à cette date. Des chansons, paroles et musiques, en breton traduit en français par nous. Ça, c'est une collecte de Mathurin Buléon, de la même époque, au début du XX^e siècle. On a aussi publié ça : collectage de la fin du XIX^e, de Jean-Mathurin Cadic, de chansons, paroles et musiques collectées en Morbihan. Ce qu'on appelle le Pays Vannetais c'est le Morbihan Ouest essentiellement. Le Morbihan Est n'est plus bretonnant. Voilà. On a publié aussi Mathurin Guillevic. Attendez, parce que les prénoms...comme il y a son neveu aussi. Augustin Guillevic et Jean-Mathurin Cadic. On a publié trois ouvrages.

Quand on publie, pour être plus précis, parfois nous-mêmes, parfois avec Dastum. L'ouvrage Le Diberder a été publié avec Donatien Laurent. On travaille sur des publications manuscrites à partir d'archives qui datent de la fin du XIX^e au début du XX^e. C'est un premier aspect.

L'autre aspect, c'est le travail sur les archives sonores. Alors, les archives sonores... On a numérisé à peu près 800 heures collectées par Gabriel Lédan qui était sonorisateur de 1946 à 1995. Il a beaucoup sonorisé de pardons mais pas seulement, c'est aussi des kermesses, des discours, des comices agricoles par exemple, en Morbihan bien sûr. Et puis, essentiellement des inaugurations etc. Et donc voilà, ça s'est fait. Ça a été disponible sur le site mais ça ne l'est plus parce qu'on est en train de le remanier complètement. C'est-à-dire que le serveur est en train de changer donc ce sera de nouveau disponible quand tout sera remis à nouveau.

Et actuellement, je travaille sur le fonds de Radio Bro Gwened, radio du Pays Vannetais si on veut. Vannes dans le sens Vannetais. Donc tout l'Ouest du Morbihan. Radio Bro Gwened s'est basé à Pontivy et ça a commencé à émettre dans les années 1980. Après, à partir de 1990-1989, elle émettait au quotidien. Avant c'était épisodique. Et ces archives-là, même si elles ne sont pas très anciennes, ont de la valeur. Enfin, pas très ancienne c'est relatif. Elles ont quand même déjà 25 ans voire 30 pour certains enregistrements. Et puis, à Radio Bro Gwened, il y a des chansons, des interviews. Énormément d'interviews, beaucoup en breton et quelques-uns en français aussi. Voilà c'est tout. Ça peut être sur leur vie, sur un métier bien précis. Ça peut être sur les traditions en générales, festives, religieuse etc. Et actuellement je

bosse à fond là-dessus. Voilà ça c'est mon activité au sein des archives départementales. Par contre, effectivement, quand on parle de l'identité, ou de la contribution, c'est ça ? Des archives à l'identité morbihannaise ou bretonne etc. En fait ça dépasse largement ce que je fais. Pourquoi ? Parce que, par exemple, les archives, tous les ans, éditent, font une exposition et cette exposition-là donne lieu à une édition. Il y a eu, par exemple, les trains en Morbihan, l'histoire du train en Morbihan du XIX^e au XX^e. Donc voilà, toutes les petites lignes qui ont été créées et après ont disparu parce que le camion a pris le dessus, on va dire. Il y a eu aussi, par exemple, la guerre 1939-1945. Il y a eu un ouvrage qui a été, enfin, une exposition puis un ouvrage qui a été édité. Il y a eu aussi le tourisme, Belle-Île entre autres. Il y a eu aussi les écrivains non bretons. Enfin j'allais dire français. Breton c'est français, mais je voulais dire n'habitant pas en Bretagne. Le regard des écrivains sur le pays morbihannais. Actuellement c'est donc 1914-1918, l'exposition qui se prépare, en Morbihan toujours.

[...]

CA : D'accord. Moi, du coup, comme je vous ai interrogé, j'ai besoin de vous présenter. Enfin, de présenter mon témoin.

ALM : Le témoin, l'informateur comme on dit dans (???). Qui suis-je ? Alors, on commence par quoi ? Bon, on va essayer de faire court. Donc, au départ, j'étais sonneur de bombarde. Je suis sonneur de bombarde, enfin sonneur de musique bretonne. Sonneur de bombarde ça ne veut rien dire. Je fais de la musique bretonne via la bombarde, même du biniou mais c'est surtout de la bombarde depuis, je ne sais plus, 35 ans environ. Et puis, voilà, je me suis mis à la langue bretonne en 2000. C'est-à-dire que mes parents parlent bretons ; mais, comme les trois quarts, comme 90 % des gens, ils n'ont pas transmis la langue parce qu'à l'époque c'était tellement mal vu qu'ils ne l'ont pas transmis. Disons, qu'il se trouve à l'époque que mon loisir, parce que je travaillais dans le transport ce qui n'a absolument rien à voir. Mais mon loisir prenait une telle importance que, au bout d'un moment, on m'a proposé d'en faire mon métier, non pas de musicien mais je ... C'est-à-dire que je fais de la bombarde. J'ai dirigé le Bagad de Locoal-Mendon. Je ne sais pas si vous connaissez ? Non ça ne vous dit rien ?

CA : Mh non.

ALM : Bah non, ce n'est pas grave. Le Bagad de Locoal-Mendon c'est le Bagad de Locoal-Mendon. Je ne sais pas quoi dire de plus. Enfin, on a gagné plusieurs fois les championnats de Bretagne.

CA : Comment l'écrivez-vous peut-être ?

ALM : Locoal-Mendon. Donc, j'ai dirigé le Bagad de Locoal-Mendon pendant 15 ans. Je sonne en couple bombardiers, ou je sonne en duo bombardier-orgue, chants, accordéon. Et déjà à l'époque je collectais beaucoup. Je collectais beaucoup, surtout au départ pour alimenter le répertoire musical. Voilà. Et puis à un moment donné, on baigne dedans sans être... je baigne dans la culture bretonne, mes parents parlaient entre eux mais pas avec nous parce que, voilà c'est l'histoire.

Et donc, au bout d'un moment, quand on m'a proposé d'être, non pas musicien professionnel mais d'être animateur culturel à titre professionnel en 2000. Ça a été l'occasion pour moi de suivre un stage d'un an, un Stumdi, pour apprendre la langue bretonne. Et donc voilà, du coup j'ai élargi mes compétences et mes activités. C'est-à-dire que maintenant, enfin ça fait déjà longtemps maintenant, quand je travaillais sur du répertoire musical, je ne travaille pas que sur la musique mais aussi sur la langue, autant voire plus. Et je parle, maintenant, breton couramment. Et donc, j'ai « glissé » de la musique au chant, on va dire. Enfin je fais les deux.

Et puis j'ai travaillé dans une association culturelle de 2000 à 2004 qui a eu, qui a été... bah une association c'est fragile et puis il y a eu des problèmes de sous puisqu'une association c'est fragile je me répète. Je ne vais pas rentrer dans le détail, ça n'a peut-être pas été bien géré. Bon bah tant pis.

Et puis, on m'a proposé tout de suite ce travail ici aux archives départementale du Morbihan sur la volonté du président parce que voilà il était « attaché aux racines », attaché à la culture bretonne. Et puis, je suis ici depuis fin 2005. C'est vraiment résumé, c'est très, très résumé. De toute façon il ne faut pas en dire trop, ce n'est pas la peine. Voilà grosso modo. Enfin ma casquette, grosso modo c'est musicien bretonnant, si on peut dire ça.

CA : D'accord

ALM : En tant que musicien bretonnant donc, je travaille autant sur les textes que sur les musiques. Donc je travaille avec Word, avec un logiciel de musique. Donc je transcris la musique, les textes. Je les traduis, pas spécialement tout seul : avec Dastum, avec Donatien Laurent en fonction des projets. Selon que les archives viennent d'un endroit ou d'un autre, fait avec un tel ou un tel.

[...]

Ah donc oui, où en était je ? Oui voilà mon parcours c'est ça, grosso modo. D'où le fait qu'on me propose de travailler ici. Et au départ, le but c'était d'engranger, de collecter toute sorte d'archives manuscrites et sonores pour les mettre à disposition, par des publications. Alors les publications je vais reprendre. Je n'ai peut-être pas été très clair.

Début 2008, on a co-publié, enfin on a publié avec Dastum. Quand je dis co-publié, c'est faux. Ce sont les archives départementales du Morbihan qui ont tout financé. Mais on a publié avec la participation, l'aide Dastum Bro Ereg. Vous connaissez Dastum ?

CA : Ça me dit quelque chose.

ALM : Alors, Dastum ça veut dire « ramasser, collecter etc. ». C'est une association qui existe depuis 40 et quelques années, peut-être pas 50 mais plus de 40 toujours. Ça a été créé par Patrick Malrieu. Donc, ils ont collecté les enregistrements des uns et des autres, faits chez les anciens voire moins anciens d'ailleurs. Et puis, de façon à ce que ce soit accessible au plus grand nombre. Donc, ces enregistrements-là étaient destinés à l'écoute, à la diffusion etc. Mais, il y a tellement, tant à faire j'allais dire et puis il y a peut-être urgence... C'est-à-dire que les générations, les anciens qui parlent breton de naissance, il y en a de moins en moins malheureusement. Mais c'est le temps qui passe quoi. Ceux qui parlent aujourd'hui, parlent de naissance mais ceux qui ont « réappris » du coup, n'ont plus toutes les nuances linguistiques et les subtilités de la langue etc. Les images, les tournures etc. Donc c'est vrai il y a beaucoup à faire et puis il faut profiter de cette génération des anciens pour qui, pour laquelle il y a des choses évidentes mais qui le sont moins pour les néo-bretons. Donc, Dastum fait ce travail-là depuis longtemps mais comme il n'arrive pas à tout faire et puis comme le Conseil Général souhaitait que pour le Morbihan en particulier, il y ait un travail plus approfondi là-dessus. Donc mon poste a été créé tout simplement quoi. Donc voilà.

Alors je parlais des publications. On a publié avec l'aide de Dastum Bro Ereg c'est (???). Dastum c'est basé à Rennes c'était à Loudéac avant, maintenant c'est basé à Rennes mais c'est Dastum Bretagne. Et puis après, il y a des antennes un petit peu partout dont Dastum Bro Ereg, c'est l'antenne du Pays Vannetais voilà. Dastum Bro Dreger c'est l'antenne du Trégor, enfin etc.

Donc avec Dastum Bro Ereg on a publié, je disais, Cadic, Jean-Mathurin Cadic, ce que je disais tout de suite : Augustin Guillevic et Jean-Mathurin Cadic, des chansons qui ont été collectées à la fin du XIX^e et qui n'avaient jamais été publiées. Avec CD d'ailleurs, parole musique etc. Donc ça a été vendu et ce qui fait plaisir c'est que souvent dans les concours on entend des morceaux qui sont tirés de ces bouquins-là. Tant mieux, c'est le but. Voilà.

En 2011 je crois. Tout début 2011 ou fin 2010, on a publié les archives d'Iwan le Diberder. Là, je détaille un peu. Iwan le Diberder était, non je ne vais pas trop détailler. Grosso modo, il avait collecté de 1910 à 1915, 830 chansons que Donatien Laurent avait réussi à récupérer, parce qu'elles étaient perdues. Il a mené une enquête et il a réussi à récupérer les chansons. Il a aussi réussi à récupérer les musiques, une partie écrite par lui mais pas trop parce qu'il était plus doué en transcription, pour transcrire les paroles plutôt que la musique. La musique, c'était moins son truc. Et donc il avait publié, travaillé avec d'autres musiciens et, manque de chance, ça n'avait jamais été rassemblé. Et donc, Donatien Laurent a mené son enquête en large. Il a réussi à récupérer les musiques auprès des enfants de Duhamel et d'autres, puisqu'il a travaillé avec plusieurs musiciens. Et donc, on a, cent ans après la collecte (1910-1915), rassemblé tout ça, paroles et musique, pour les proposer au public quoi, sous forme de publications. Alors là il n'y a pas de CD parce que 830 chansons, vous imaginez le nombre de CD ? Si, on pourrait le faire, mais en mp3, mais bon. Et puis c'est quand même énormément de temps, après. Voilà.

La dernière publication c'est Mathurin Buléon, non pas Jérôme son frère. Je précise parce que Jérôme a plus travaillé sur des textes religieux et Mathurin a plus travaillé sur des chansons populaires, d'ailleurs, populaires profanes essentiellement. Donc Mathurin Buléon. Ce travail-là a été fait à nouveau avec Dastum Bro Ereg, donc Dastum du Pays Vannetais. En particulier Loeiz Le Bras qui est un chanteur. Et voilà, ça a été publié début 2013. Et c'est disponible au public depuis.

Alors là je détaille un peu ce que j'avais dit déjà au tout début succinctement. Et donc je me répète un peu. La question c'était quoi ?

CA : Euh, c'était de vous présenter.

ALM : Bon ben je continue. Et donc voilà, l'autre aspect, archives sonores, je détaille un peu plus. Gabriel Lédan, sonorisateur de 1946 à 1995. Il était sonorisateur par chance pour nous. Non seulement il sonorisait mais il enregistrait. Ainsi il a sonorisé beaucoup de pardons mais pas seulement. Et même des réunions politiques et des inaugurations, des comices agricoles. Alors, les comices agricoles, mine de rien, c'est super intéressant parce que dans les années 1960, on parlait de la modernisation, l'électrification, les routes. Oui c'est ça, la modernisation des voies de communication, enfin etc. Par exemple, il y a le pont de, j'ai oublié son nom, près de Belz là. Bon bah l'inauguration d'un pont ça paraît bête mais du coup on écoute les enregistrements. On y est quoi. Et puis des kermesses, des fest-noz etc. Donc ça, c'était Gabriel Lédan.

CA : Lédan s'il vous plaît ?

ALM : Lédan L E D A N, il était, puisqu'il est décédé, il habitait Quiberon. Voilà et donc 800 heures comme je le disais tout à l'heure, qui ont été disponibles mais qui ne le sont plus parce que le serveur est en cours de ... On change de serveur. Voilà, et donc ça va être disponible à nouveau.

Et maintenant je travaille sur Radio Bro Gwened. Ce sont des interviews, des chansons, des musiques. Radio Bro Gwened, c'est basé à Pontivy. Il y a des milliers d'heures. Et le but c'est

toujours le même : c'est que ce soit accessible, soit sur place ici, soit par Internet. On ne pourra pas tout mettre sur Internet parce que c'est énorme. Énorme. Mais le but c'est qu'il y ait déjà des plusieurs centaines d'heures à disposition, disponibles sur Internet, enfin, d'ici la fin d'année. Ensuite, six mois plus tard, quelques autres centaines d'heures, etc. Le but, c'est d'alimenter petit à petit Internet. Mais sinon Internet, parce que tout ne passera peut-être pas, au moins ici. Mais c'est ça le but. C'est donner de la matière tout simplement, je dirais, à la génération actuelle et future. Et après, ils en feront ce qu'ils voudront. Le but c'est de donner de la matière culturelle aux gens, pour qu'ils s'en servent.

CA : D'accord. Peut-être que vous pourriez revenir sur la création de votre poste.

ALM : La création de mon ? Oui tout à fait. C'est-à-dire, jusqu'en 2000 je travaillais dans le transport. Je n'étais pas chauffeur mais j'étais entre les clients et le chauffeur, l'organisateur du transport. Organisateur, gestionnaire etc. Par ailleurs, je sonnais de la musique au sein de. Bon je dirigeais le Bagad de Locoal-Mendon. Je sonnais en couple, en duo. Et puis, je faisais le grand écart, grosso modo. Et puis, à un moment le grand écart, même si les deux me plaisaient, le grand écart était tel que ça devenait difficile. On m'a proposé en 2000 de travailler dans une association Ram'dam. À l'époque j'étais célibataire donc que je ne prenais pas trop de risques. Donc j'ai accepté. J'ai travaillé pendant quatre ans dans cette association-là. Donc je travaillais sur des animations et puis du collectage puisque déjà à l'époque je faisais du collectage. C'est d'ailleurs à cette époque-là que j'ai appris le breton. J'ai profité de ce changement professionnel pour suivre une formation Stumdi, voilà. Pendant, je dis un an. Non ce n'est pas un an. Non, c'était six mois et demi, plus les stages etc. Mais du matin au soir quoi. Comme je baignais quand même dedans même si on ne m'a pas parlé breton. On entendait tout le temps chanter en breton, puis nos parents parlaient entre eux. Et puis, donc, l'oreille était habituée, je veux dire, même si je ne comprenais pas tout. Et puis, j'ai suivi cette formation-là ce qui m'a permis d'aller plus loin dans la musique puisque avant je plagiais du chant, on va dire. Tandis que maintenant, je n'ai plus besoin de plagier, je rentre dedans. Et puis je l'adapte à mon instrument ou je chante directement. Carrément.

Tout ça pour dire que Stumdi, en changeant de travail, en travaillant dans l'association Ram'dam j'ai pu suivre une formation. (Regarde l'alerte-mail qu'il a reçue). J'arrête ça, oui bah oui puisque vous êtes là, pas la peine de répéter. Donc je disais, de 2000 à 2004, j'ai travaillé au sein de l'association Ram'dam. La langue bretonne m'a beaucoup servi puisque j'ai travaillé sur beaucoup d'enregistrement d'archives. En 2004, l'association a été fragilisée par des problèmes financiers, subventions etc. Donc on m'a proposé... Pour être précis, le maire de Pluvigner, l'ancien maire de Pluvigner, Guigner Le Henanff. Il est le maire de Pluvigner mais surtout chef de chœur, d'un chœur d'hommes, de chanteurs traditionnels. Ce n'est pas une chorale quoi enfin. Ce n'est pas une chorale ampoulée. Enfin désolé, ça m'a échappé. Non mais ce n'est pas une chorale. Ce ne sont pas des marins qui chantent mais ce sont des paysans qui chantent et puis ça chante, quoi. Avec un phrasé traditionnel, etc. Et donc très sensible à tout ce qui est chant, pour cause, puisque ça lui plaît énormément. Donc c'est lui qui a proposé un jour que je vienne ici carrément. Que je puisse continuer ce que j'avais commencé au sein de l'association Ram'dam. Que je puisse continuer ce travail-là, de façon à ce qu'il ne se perde pas. J'aurais pu devenir musicien professionnel, etc., bon.

D'un autre côté, ce que je fais me plaît plus, c'est plus large quoi. Oui c'est ça. C'est à la fois paroles, musiques. Et c'est même plus large que le chant, parce qu'il y a des interviews. Ça dépasse le chant quoi. Et donc, c'est suite à ça que le Conseil Général m'a proposé de continuer à faire ce travail-là, ici, à partir d'octobre 2005. Voilà, voilà. Et donc j'ai beaucoup travaillé sur les éditions dont on a déjà parlé tout à l'heure. Mais en parallèle aux éditions, je

numérisais quand même du son. Et actuellement le son qui est numérisé. Il y a des milliers d'heures numérisées et actuellement je suis en train de les traiter quoi. Donc traiter ? C'est-à-dire qu'il ne suffit pas de numériser, il faut découper, identifier, indexer, voilà. Ça, c'est en cours. Mais il y en a pour des années parce qu'il y a des milliers d'heures, et ce n'est pas fini. Voilà.

CA : Est-ce que vous êtes seul à faire ce travail, au sein des archives ?

ALM : Oui, seul. Mais je travaille avec d'autres. C'est-à-dire que je... Par exemple, Loeiz Le Bras qui est président de Dastum Bro Ereg donc l'antenne vannetaise de l'association Dastum qui, elle, est basée à Rennes. Donc, Loeiz Le Bras qui est le directeur, c'est surtout un chanteur et un sonneur, d'ailleurs. J'ai travaillé avec Donatien Laurent sur Yves le Diberder. Donatien Laurent qui est un musicologue. Voilà. Donc en fonction des projets, selon que les archives viennent d'un tel endroit ou de tel autre, c'est avec un tel ou un tel, etc. Donc je travaille seul ici mais je ne travaille pas seul. En réalité, je m'entoure de gens un peu comme Loeiz Le Bras. Il est bretonnant de naissance. Et même si je parle breton, je pense tout à fait bien, il y a des nuances que je ne maîtrise pas, que lui maîtrise. Puisque, c'est logique, il est bretonnant de naissance, donc il y a des subtilités qu'il maîtrise mieux que moi, quoi.

CA : D'accord

ALM : Et de même pour Donatien Laurent. Donatien Laurent c'est même plus large que ça. Donatien Laurent... par exemple un truc tout bête, « onouard », quand j'entendais ce mot-là : « onouar ». Qu'est-ce ça veut dire ? Je ne voyais pas du tout [...]. Donatien a fait le rapprochement, oui, mais avec *ozhac'h*. Dans le Léon par exemple. Le Léon ça veut dire le Finistère-Nord, pour résumer. Dans le Léon, on utilise *ozhac'h*. C'est un mot qu'on n'utilise quasiment pas ici. Et *ozhac'h*, ça veut dire l'ancien, patriarche, etc. bon. Un mot comme ça c'est vrai... Bref Donatien l'a trouvé. Ça va plus loin que ça : Donatien va faire des rapprochements, du gallois par exemple. En Gallois ça se dit comme ça donc, ça a évolué de telle façon d'un endroit à l'autre. Donc, il va faire un rapprochement linguistique que moi je ne maîtrise pas puisque je, voilà je ne parle que breton et français, anglais très mal. Voilà, voilà. Donc je travaille avec des gens comme ça.

Je travaillais seul ici mais toujours en partenariat avec d'autres, en fonction des projets. Par exemple, Radio Bro Gwened, les milliers d'heures, je travaille avec les journalistes des interviews de l'époque.

CA : D'accord

ALM : Par exemple, là, je travaille sur les débuts de la radio et c'était donc les années 1990, donc de façon épisodique au départ, puis de façon plus régulière à partir de 1989-1990. La première « journaliste », elle n'aime pas qu'on dise ce mot-là mais si elle n'a pas le titre, c'était comme même sa fonction. D'après la journaliste, c'était Monique Le Boulc'h, en retraite maintenant. Je la vois régulièrement. Alors, j'ai mon tableau, mes fichiers mp3 etc. Puis, alors, parfois elle parle, surtout au tout début. Ce n'était pas encore très bien renseigné. C'est normal, ça tâtonnait au début. Autant, au fur et à mesure du temps, on était beaucoup mieux renseigné : la date, lieu, la personne. Disons que le tout début c'était un peu. Enfin, tout n'était pas noté. Et je lui ai fait écouter, pas plus tard que vendredi, les enregistrements d'il y a 25 ans. Elle m'a dit : « mais oui, ça c'est untel, et puis il y avait même telle personne ». Et effectivement, alors qu'elle ne les avait pas réécoutes. Elle avait juste réécoutes deux minutes et elle se souvient. Du fait du contexte, elle se souvient de qui, quand, des circonstances etc. quoi.

Donc ce n'est pas un travail solitaire pour autant. Même si je suis seul ici, ce n'est pas un travail solitaire voilà.

CA : D'accord. Et au niveau de la création, vous avez eu un budget ?

ALM : Alors création... Attention, mon but n'est pas de faire de la création ici !

CA : Oui, non je veux dire la création du...

ALM : Ah oui la création du poste. Enfin, le budget ce n'est pas moi qui l'ai eu, c'est les archives. Oui, bah oui. Et non seulement pour la création du poste mais aussi pour les éditions parce que les éditions ça coûte des sous. Même s'il n'y a pas de frais de personnel. C'est compris dans le budget des archives, du Conseil Général. Puisqu'en fait, tout dépend du Conseil Général. Il y a eu un budget spécifique pour les éditions parce que, ne serait-ce que pour les 800 pages en deux volumes, ne serait-ce que les frais d'éditeur, ça coûte une fortune. Même si toute la mise en page est faite ici. Parce que toute la mise en page a été faite ici, de A à Z, quoi. Donc, j'ai fourni des fichiers PDF et l'éditeur n'a eu qu'à imprimer. Ça ne fait rien mais ça coûte une fortune quand même, malgré tout. Et même si on les vend, parce qu'on ne peut pas les donner, ce n'est pas possible. Même si on les vend on ne retombe pas sur nos pattes pour autant. Mais c'est une volonté du Conseil Général. Alors maintenant ; c'est vrai qu'avec la crise c'est moins facile mais en 2005... La crise c'est fin 2008, 2009, bref. Mais, même en 2010, on a eu du budget, quoi. Bon maintenant c'est peut-être plus difficile mais c'est moins gênant maintenant puisque le but, actuellement à court terme. L'activité maintenant, c'est de valoriser les enregistrements sonores. Il y a déjà eu beaucoup de travail sur tout ce qui est archives manuscrites. Il y en aura encore dans les années à venir, dans les années prochaines. Mais là le but c'est de valoriser les archives sonores actuellement : 2014, 2015, 2016. Parce qu'il y a une telle quantité que, voilà. Le but des services publics, ce n'est peut-être pas rentable mais il faut que ça serve. Voilà.

CA : D'accord, et pour rebondir du coup sur cette valorisation, vous... ?

ALM : Ah la valorisation pour nous ? Ce n'est pas nous qui valorisons. Nous, on ne fait que... nous valorisons dans le sens où on édite et on mettra à disposition sur Internet. Et après, les gens feront ce qu'ils veulent tout simplement. Après on ne va pas plus loin. Après, chacun en fait ce qu'il veut.

CA : En fait, c'est une mise à disposition des informations.

ALM : Voilà, mis à disposition des textes, musiques, interviews, voilà, voilà. De façon à alimenter le répertoire chanté sonné. Et c'est le cas, puisque dans les concours, on entend. Par exemple, l'année dernière, il y avait un collègue qui avait chanté une chanson, c'est évident. Chanté une chanson c'est un pléonasme mais bon. Il avait chanté un, pas seulement un texte qui était issu de Diberder, qui avait été collecté par Diberder, qui était perdu complètement. Enfin, qui était perdu, qu'on entendait plus. Et il a chanté ça au Kan Ar Bobl par exemple. Au concours de sonneurs de couple, on a entendu maintes fois des extraits de choses collectées et éditées par nous. Et tant mieux, c'est exactement le but.

Et après pour ce qui est de la création : des gens vont le réciter tel quel, d'autres vont l'orchestrer de façon plus contemporaine, plus swing, plus moderne, plus jazz enfin bref. Ça, c'est à chacun de voir. On n'a pas de jugement à porter là-dessus du moment que ça tienne la route. Ça tienne la route, que ce soit bien prononcé, que les textes tiennent debout enfin bref etc.

Mais après, il y a des gens qui viennent ici collecter, mais pour s'inspirer seulement. Ce n'est

pas pour reproduire automatiquement et de toute façon c'est le but. [Réception email]. C'est le but. De toute façon, les anciens faisaient pareil. Les anciens les entendaient deux des trois versions puis ils refaisaient là leur. Ah oui, ce n'est pas statique. C'est pour ça qu'il y a tant de versions d'ailleurs. On peut prendre une chanson et il peut y avoir 20 versions différentes. Et tant mieux, c'est l'intérêt. Et la personne qui va se l'approprier va en faire une 21^e, quasiment. Je parle vite mais bon, c'est bon il y a l'enregistrement, donc c'est bon.

CA : Oui, d'accord et du coup, oui. Alors, moi j'ai consulté l'enquête d'Agnès Callu et Hervé Lemoine.

ALM : Ah je ne connais pas. Ah on va changer de lunettes. Voilà, celles-ci c'est pour voir de près.

CA : C'est celle-ci [lui tend le tome 1].

ALM : « Le patrimoine sonore et audiovisuel français entre archives et témoignage ».

CA : Alors, ça a été publié en 2004, du coup c'est peut-être trop tard.

[...]

ALM : Alors, la puissance médiatique de l'audiovisuel au XX^e siècle. Bah oui, évidemment. [Lit le sommaire]. La trace, mémoire et histoire des guerres et des conflits au XIX^e. Bah oui, on est plein dedans. Je parlais toute à l'heure des éditions des archives sur la guerre 1939-1945. (Se lève pour aller chercher le livre et fouille sur son bureau). Est-ce que je l'ai là ? Il est chez moi peut-être. Ah oui je parlais de l'ouvrage sur le train. Mais c'est intéressant parce que ce n'est pas seulement sur le train. C'est sur la vie économique; quoi. Voilà le titre de l'édition des archives. Tous les ans on... donc il y a un ouvrage qui est sorti comme ça sur le Morbihan en guerre, 1939-1945. Il est sorti il y a quelques années. Il y en aura un à venir sur la guerre 1914-1918. Et j'en oublie. Voilà tout ça participe aussi à... mais identité c'est aussi un mot à double tranchant, identité. Pas facile. Ce n'est pas facile, enfin bon. Le problème c'est qu'il faut mettre des mots quand même

CA : Du coup, dans cet ouvrage qui répertoriait tous les lieux où il y a des archives sonores, qui ont été répertoriées. Je ne sais pas, si vous avez des contacts avec d'autres, d'autres sites dans le Morbihan ?

ALM : Ah dans le Morbihan ? Non, enfin c'est-à-dire que, autrement, il y a surtout DASTUM. Je dis « Dashtum » mais ça s'écrit D-A-S-T-U-M. Le siège est à Rennes. Ça se trouve sur Internet. Ils ont même un site. Et ce qui serait bien serait de prendre carrément rendez-vous avec eux. D'autant plus que ça existe depuis 40 ans, presque 50 ans. Donc, ils sont en relation avec le Ministère de la culture et même avec l'Unesco d'ailleurs. C'est Dastum qui a fait reconnaître par l'Unesco la valeur patrimoniale du fest-noz, etc. Fest-noz, vous voyez ce que c'est, bien sûr ?

CA : Oui, oui.

ALM : Ce sont eux qui ont été à l'initiative de ça et qui ont entrepris toutes les démarches. Voilà, et donc, le mieux, ce serait de les contacter eux. Après, il y a d'autres associations comme la (?). Mais elles sont toutes, plus ou moins, en relation avec Dastum de toute façon. Et donc, alors, je disais que le siège est à Rennes, mais il y a des antennes un peu partout. Après, il y a des antennes avec des permanences ou sans permanence, ça dépend du budget et d'un tas de choses. Mais le plus simple c'est vraiment de les contacter, eux. Est-ce qu'il en a d'autres ? Sur Redon, par exemple il y a une école de musique de 400 élèves et qui se base sur... Alors le nom de l'association je ne sais plus, mais de toute façon, ils sont en partenariat

avec Dastum. Sur Redon, ça fourmille. Ah si par exemple il y a Gilbert Hervieux. Alors là, c'est pour le chant gallo, mais le chant gallo c'est aussi un chant breton. Ce n'est pas la même langue mais, même si ce n'est pas la même langue, les caractéristiques musicales, traditionnelles etc. sont les mêmes. Et là, Gilbert Hervieux, c'est un luthier mais qui a collecté énormément. Il a collecté des milliers de chansons mais pas seulement des chansons, des façons de danser. J'étais avec lui pas plus tard que samedi soir. C'est le dimanche soir, il y avait un méga fest-noz à Châteauneuf-du-Faou et puis bah voilà. Il y a des gars comme ça qui sont des référents. Mais il y en a plein. Il y a aussi Laurent Bigot.

[...]

Alors Laurent Bigot il a été enseignant pendant de nombreuses années. Il l'est toujours d'ailleurs, de nombreuses années. Il travaille aussi avec Donatien Laurent dont je parlais tout à l'heure, sur les archives des années ... sur les archives de ses premières années c'est-à-dire des années 50. Il dirige aussi le pôle d'enseignement supérieur artistique traditionnel, enfin bref je ne sais plus comment ça s'appelle exactement. Toujours est-il que le but c'est de, non pas former des musiciens, mais beaucoup plus large que ça, de former des agents culturels. C'est-à-dire, pas seulement des musiciens, il ne suffit pas de savoir remuer les doigts pour que ça... voilà. Dans quel contexte, quel est le style... oui le contexte historique, sociologique etc.

[...]

Partie 2

[...]

ALM : [Gilbert Hervieux] lui c'est une des chevilles ouvrières de la renaissance quasiment. Peut-être pas la renaissance mais la rénovation de tout le répertoire gallo. Alors gallo. Quand on dit gallo, ça peut être en langue gallèse ou en langue française. En réalité, en langue gallèse, il n'y en a pas tant que ça, malheureusement, et puis. Enfin, malheureusement, c'est ainsi. Et puis, il y a beaucoup de chants français mais qui sont complètement breton pour autant, même si c'est en langue française. Et donc lui, et pas seulement lui. Ils ont travaillé en long, en large sur le réveil de tout ça. Voilà. Ils font les repas chantés. Plus de 2000 personnes qui chantent, c'est de la folie. Pas à chaque fois, évidemment, mais ça arrive, même en plein hiver. Ce n'est pas touristique du tout. Euh, La Bogue d'or, vous voyez ce que c'est ?

CA : Non.

ALM : La Bogue d'or, c'est fin octobre. C'est... donc il y a des éliminatoires partout et ... enfin éliminatoires, des sélections. Voilà, les mots sont délicats. Bref. Mais bon, il faut bien en employer. Donc on va dire ça, tant pis. Il y a des sélections et puis après la « finale », à Redon. Ça s'appelle la Bogue d'or parce que. Pourquoi la Bogue d'or ? C'est le pays de la châtaigne. Et puis il y a des milliers de personnes qui sont là, de tous âges. Si, grosso modo, la Bogue d'or c'est l'équivalent du Kan Ar Bobl. Vous avez entendu parler de ça ? Non plus ? Donc K-A-N A-R, en deux mots, en trois mots, KAN AR BOBL, B-O-B-L. Ça veut dire « le chant du peuple ».

CA : D'accord.

ALM : Ça veut dire « chant le peuple ». Mais en français « le chant du peuple ». Voilà, le chant du peuple, alors, c'est le même principe. Ce sont des éliminatoires par pays. Ce qu'on appelle pays, c'est le pays d'Auray, le pays de Baud, le pays de Pontivy etc. voilà. Un pays

c'est une façon de parler. C'est une aire géographique avec des affinités du point de vue costume, du point de vue langue, euh du point de vue dialecte, du point de vue relations économiques aussi, bref. Voilà grosso modo. Donc il y a des éliminatoires par pays et puis après il y a la finale à Pontivy. C'est dans huit jours par exemple. La finale de Pontivy, c'est dimanche. Enfin, c'est même tout le week-end. Et donc, le Kan Ar Bobl existe depuis 40 ou quelques années et la Bogue d'or c'est plus récent. Mais ça ne demandait qu'à revenir parce que ça a pris tout de suite. Ça a pris tout de suite et puis, ça a un succès. Enfin, il y a un vrai succès populaire, quoi, en fait. Et puis avec une ambiance très festive. Pas festive, très conviviale voilà. Bon enfant, enfin c'est un concours. Ce sont des concours mais ce n'est pas la guerre du tout. Il faut bien des prétextes pour réunir des gens. Voilà tout simplement. Mais c'est très bon enfant quoi.

[...]

ALM : Le mail que j'ai reçu. Dube-Montaner, Catherine quoi. Elle, elle travaille sur le fonds Diberder. Le fonds de Diberder, celui qui a donc collecté les 830 chansons. Mais il n'y a pas que ça. C'est un journaliste donc il y a de tout. Il a publié des revues un peu touristiques mais il y a des sujets polémiques de toute sorte. Des sujets polémiques de toute sorte, en français, en breton, etc. donc. Elle travaille sur ce fonds-là. Le but c'est que ce fonds soit accessible aussi quand elle l'aura traité quoi.

[...]

Partie 3

[...]

ALM : Quand Gabriel Lédan, sonorisateur de 1946 à 1995, nous a remis ses archives, les 800 heures. Il y avait 1000 heures, mais il y avait des doublons etc. Donc 800 heures effectives. On a fait une réception officielle. Donc, le président du Conseil Général, la directrice des archives évidemment. On a fait, non seulement, une réception officielle, mais on a même fait un petit diaporama avec une sélection de ses enregistrements pour montrer la richesse, la diversité etc. On avait fait un diaporama de 20 minutes à peu près, sonore et visuel. Et puis on a fait même une fête de la musique. Donc ici. Comme il pleuvait, ça devait se faire dehors. Mais il pleuvait. Ça s'est fait à l'intérieur. Le couloir n'est pas petit. Et donc, il y avait sonneurs, chanteurs, guitare, accordéon, biniou, bombarde, chant etc. Malgré la pluie, il y avait une super ambiance quoi. Et début juin, le 7 juin 2013, le directeur m'a demandé de faire un concert. Ce n'était pas un fest-noz mais un concert pour valoriser le contenu des bouquins. Alors, j'avais sélectionné quelques textes, quelques musiques que j'avais arrangées. Je ne dirais pas modernisées enfin, oui orchestrées voilà. Pas moi tout seul. Avec Richard Quesnel, un pianiste à Brest. Donc, il y avait biniou, bombarde, accordéon, chant, piano et puis. Disons qu'on avait tout une mixture, on va dire. Et bah pareil, le public. Il y avait, je ne sais pas, 200 personnes, dans ces zones-là. Heureusement qu'il n'y en avait pas plus parce qu'on n'aurait pas su où les mettre. Et bon, il n'y a pas eu trop de com' malheureusement. Mais heureusement, d'un côté. Parce que même s'il n'y a pas eu tant que ça de com', oui on n'aurait pas pu mettre plus. Et donc tout ça pour dire que, voilà ça fait partie des opérations de valorisation quoi. Mais ça ce n'est qu'une facette. Ce n'est qu'une facette.

[...]

ALM : Mais aux archives en général. Donc je redis pour resituer. On a parlé des expositions.

On a parlé des ouvrages suite aux expositions d'ailleurs. Ce qu'on appelle les catalogues. Il y a les catalogues et puis les livres de chants, musiques etc. Mais les catalogues suite aux expos.

[...]

Donc je parlais aussi des ouvertures au public spécifiques. Par exemple, il y a une journée du patrimoine. Je crois que c'était en septembre l'année dernière. Bon, il y a eu plein de monde à venir. Voilà, ce sont des opérations de com' pour faire découvrir les archives. Il y a eu les concerts dont je t'ai parlé. Il y a eu le ... En 2007, on avait fait la fête de la musique avec un fest-noz et... Gabriel Lédan faisait don officiellement de ses archives donc on a fait une réception officielle etc. avec un petit film. Enfin, un petit film, c'était un PowerPoint. Voilà. Je me répète parce qu'on n'a pas dû enregistrer ça. Je me répète. Concert, on a fait un concert le 7 juin 2013 pour montrer ce qu'on pouvait faire à partir des archives musicales chantées, sonnées. Ce qu'on pouvait faire de contemporain avec un piano, accordéon, etc. pas seulement binou, bombarde et chants mais avec pianos, accordéons, etc.

[...]

Euh, ben de la com' en fait. Enfin pas de la com' seulement. Il ne suffit pas de stocker quoi. La politique, c'est aussi, aujourd'hui, pas seulement de stocker. Ça a été longtemps : préserver, conserver, mais plus ça va, plus ça devient aussi communiquer etc. Depuis quelques années, on met l'accent là-dessus, de plus en plus. Alors qu'avant, c'était surtout préserver. Enfin je veux dire, empêcher que ça se dégrade quoi. Puis les gens venaient sur place. Puisque maintenant, plus ça va plus on essaye que les choses aillent vers les gens. Bah, c'est logique de toute façon.

Oui alors aussi. Un gros aspect là-dedans c'est tout ce qui est disponible sur Internet évidemment. Évidemment. Tout ce qui est... comme on appelle ça ? Les [plans cadastraux, l'État civil enfin etc.]

[...]

ALM : CR expos sonneurs. Ah oui, on a fait aussi une expo sur les sonneurs.

[...]

Quand on a publié Cadic-Guillevic, je le remontre encore (me tend l'ouvrage). C'est celui-ci. On en a profité, oui c'est celui-là. On avait doublé avec une exposition et il y a un luthier qui s'appelle Georges Botuha qui nous a prêté gratuitement. Enfin, c'est un type que je connais très bien. Il nous a prêté des vieux instruments qui ont 100 ou 150 et plus, années quoi. Et donc, c'était dans le hall d'exposition et [...] du coup il y a eu un petit film. FR3 est venu faire un petit reportage.

CA : D'accord.

ALM : Ah bah oui, ça fait partie de la com'. Ça fait partie de, voilà.

[...]

Par contre, L'image est de super mauvaise qualité.

[...]

Il y a eu un autre reportage. Ça c'est suite au bouquin le Diberder. Enfin, on m'a invité. J'ai eu un prix enfin, bref. Ça fait de la pub quoi.

[...]

ALM montrant le film : Fête de la musique. Ah oui, la fête de la musique. Mais ça je ne peux pas le filer. C'est un film qui appartient quelqu'un. La fête de la musique qu'on a faite à l'époque, dont je parlais, en 2007. Bon je montre quand même. Ça c'est Joseph Kergueris l'ancien directeur du Conseil Général. Bon bref. La directrice, l'ancienne directrice qui est en retraite maintenant. Voilà. Gabriel Lédan, c'est lui, qui a fait don de ses archives. Et puis après, [?], les gens qui se restaurent n'est-ce pas ? Bon voilà. Et puis après. Et il pleuvait dehors et tout. Les gens sont venus quand même. En fait, il y avait plein de monde derrière mais on ne les voit pas. Dans l'escalier enfin. Ah bah là, on voit un petit peu plus. Mais ça je ne peux pas le filer. Je ne peux pas le filer, c'est délicat. Parce que ça c'est un film qui a été payé par. Le Conseil Général avait payé un cameraman etc., il y a des droits dessus, enfin bref.

[...]

ALM : On a aussi un archivobus. Ah oui bien sûr. Ah oui. Et les expositions souvent, le plus possible d'ailleurs, elles sont itinérantes. C'est à dire qu'une fois que ça a été exposé ici six mois, on fait en sorte qu'elles soient exposées ailleurs. Qu'elles continuent à vivre. Voilà, ça aussi c'est important.

Voilà, grosso modo. À moins qu'il y ait d'autres questions ?

CA : Non, non on a fait le tour. Peut-être pour terminer, votre propre définition de l'identité bretonne. Ce que vous ressentez quand vous entendez ça ?

ALM : Bah ce mot-là déjà, c'est délicat. C'est-à-dire que. Enfin, délicat, c'est comme le folklore. Folklore, le mot en soi n'est pas délicat. Le folklore c'est la culture du peuple. Ça a été galvaudé. Maintenant, identité c'est à double tranchant. En tout cas, moi je fais tout pour que ça ne soit pas. On s'appuie sur le passé soit mais le but ce n'est pas de le reproduire, c'est de le moderniser, c'est de le « contemporaniser ». Je ne sais pas si ça peut se dire. En tout cas, Je le dis. Moi de mon côté, je fais. En tout cas je fais en sorte que ça ne soit pas... euh... il y a un terme à la mode aujourd'hui. Bon, on pourrait dire sectaire, mais il y a un autre terme. Communautariste, voilà. Donc, je fais tout pour que ce ne soit pas communautariste.

En l'occurrence, bon, alors là je m'éloigne un peu mais pas complètement, quand j'étais sonneur au Bagad de Locoal-Mendon, on a bossé avec des jazzmen de Lyon, Paris, enfin, de l'ensemble des trompettes de Paris, des jazzmen de l'ARFI, c'est l'ensemble, l'Association à la recherche d'un folklore populaire, ce sont des jazzmen de Lyon. Là, le fait de par exemple, travailler chant, biniou, bombarde, piano etc., bah ce n'est pas non plus. Ce n'est pas trad' à l'origine. Le but c'est de s'inspirer du train. Par contre, plus on est imprégné, plus on peut se permettre d'aller ailleurs sans dénaturer, à mon avis. Et donc, c'est un peu comme ça que moi je vois les choses. C'est-à-dire que, dans le but de l'ARFI c'est de donner de la matière pour que les gens se l'approprient et en fasse quelque chose qui perdure, et qui se transforme, qui évolue. Du moment que ça ne soit pas artificiel, quand même. Bah, ça c'est quand même, voilà. Plus on maîtrise. Voilà. À mon avis, ce n'est pas parce qu'on maîtrise super bien la tradition qu'on est un vieux réac' quoi. J'espère toujours. Au contraire même, plus on maîtrise une tradition, plus on peut aller vers les autres, je dirais. Moi, ça m'est arrivé d'aller sonner au Maroc et ailleurs. Ils ont une espèce de bombarde aussi. (?). Ils sont beaucoup plus virtuose que nous. Bon, nous on a autre chose. On a d'autres ... ça permet des échanges pas possible.

Oui, alors ma définition : je ne sais pas. Je ne sais pas quelle définition te dire. Je sais ce que je ne voudrais pas. Ce que je ne voudrais pas, assez d'être considéré comme un passiste, replié sur soi-même enfin bref, autarcique ou de etc. On fait tout pour que ce soit l'inverse.

Mais à l'inverse, le but n'est pas courir absolument après le mélange à tout prix. Le but ce n'est pas ça. Le but c'est que... voilà. Et puis, le mélange c'est artificiel, si on ne maîtrise pas le sujet, ce n'est pas bien non plus donc. C'est ce que je dis, il faut avoir le pied bien enfoncé dans la terre pour avoir la tête dans les étoiles, bref. Plus on maîtrise un sujet, plus on peut se permettre de l'emmener ailleurs. Quand je dis l'emmener ailleurs, c'est avec d'autres instruments, avec d'autres rythmiques, d'autres couleurs, d'autres... Enfin ça devient un peu technique, d'autres échelles. Enfin, c'est un peu technique. Ce n'est peut-être pas la peine de rentrer dans ces détails-là.

Donc je ne sais pas comment définir l'identité en fait. Bon, là je parle de musique en particulier. Maintenant, l'identité c'est bien plus large que ça. C'est-à-dire que c'était aussi une façon d'être en relation avec les autres. Par exemple, quand je travaillais dans le transport. J'ai travaillé 15 ans dans le transport. Si on traitait avec un parisien, un marseillais, un lyonnais etc., si on n'avait pas de papiers, on peut être sûr que deux fois sur trois on se faisait avoir. Ou bien la quantité n'était pas la bonne, ou bien le prix n'était pas le bon, ou le délai n'était pas respecté enfin bref. C'est-à-dire que... et ici en Bretagne, la parole c'est encore important mais c'est normal parce que. Enfin, c'est normal, dans les sociétés rurales, l'oral c'était... enfin l'oralité passait avant l'écrit quoi. Voilà c'est normal. Et donc, ça, ça reste encore aujourd'hui. Mais il n'y a pas que ça. On est peut-être moins attaché aux apparences ici qu'ailleurs. Ça fait partie aussi l'identité tout ça, à mon avis. Maintenant, pour moi, toutes ces actions culturelles là, au bout du compte, le but c'est du lien social. Voilà, que ce soit, après tout, que ce soit un match de basket ou que ce soit un fest-noz, peu importe, du moment que ça crée du lien. Que ça crée du lien social. Moi, il se trouve que j'adore la musique bretonne mais mon gamin fait du basket, tant mieux pour lui quoi. Non mais je suis... le but ultime c'est que, c'est qu'il y est du lien social aujourd'hui où tout se...

[...]

De remettre à disposition de la matière « trad' », de la matière musicale etc. et autres. Et bah, ça crée du lien social. Ça favorise peut-être même aussi la créativité parce que les gens s'inspirent de quelque chose pour en faire autre chose. Mais le but ultime c'est ça, voilà quoi. Le but ultime c'est ça, c'est créer du lien social, après tout. Et facilement accessible. Je veux dire, il n'y a pas besoin d'avoir fait 20 années de conservatoire pour que ce soit accessible. Pour danser la danse bretonne il n'y a pas besoin d'avoir fait dix années de danse classique. Non mais c'est vrai. Mais, principe de la danse bretonne c'est ... bon, il y a des pas de base etc... après il y a des gens qui sont super danseurs mais même les gens qui dansent moins bien, c'est pas pour autant qu'ils sont rejetés. Enfin j'espère. Non, ce n'est pas j'espère, c'est même le cas. Puis en plus, c'est intergénérationnel, intra, intergénérationnel.

[...]

Je ne sais pas, en tout cas. Le but c'est de montrer qu'elle est conviviale, que c'est du lien social, que... ah si, par exemple, tu vois dans les... Je prends le cas de la Bagad, mais là on ne parle pas d'archives. Là, je parle d'identité bretonne en général. On est bien d'accord parce que...

CA : Oui, Oui

ALM : Dans le cas de la Bagad, par exemple, tu as des gens de tous les horizons, de toutes les catégories socioprofessionnelles, voire de toute pensée politique. Bon, pas toutes, les extrêmes on n'aime pas trop. Et l'intérêt, c'est que dans ces milieux-là, aussi bien danse que musique etc. c'est que des gens qui ne se côtoieraient pas dans la vie professionnelle ou alors se

côtoieraient mais de façon très hiérarchique. Bah, se côtoieraient avec, sous une hiérarchie totalement différente, voire sans hiérarchie. Je m'explique. Quand quelqu'un danse à côté de quelqu'un autre, l'ouvrier peut danser sans problème avec l'ingénieur. Et quand je dis une autre hiérarchie, musicalement il y a une hiérarchie. Il y a un chef, il y a des responsables de pupitres, etc. Mais pareil, pareil, il y a des gens qui sont artisans qui sont super doués musicalement et d'autres qui sont des grosses têtes et puis qui ont pas du tout de sens artistiques. Et le fait que tous ces gens-là se rencontrent, moi je ... c'est flagrant. Quand j'étais un penn sonneur, c'est flagrant. Des gens que ça a vachement épanouis. Des gens qui n'avaient pas de boulot très épanouissant. Tous les boulots ne sont pas marrants. Qui s'épanouissaient grâce à la musique. À l'inverse, les gens qui étaient enfermés dans leurs certitudes, chef de ceci, de cela etc. dans la vie professionnelle et puis s'aperçoivent que les choses ne sont pas aussi binaires que ça. Il y a des gens très riches même si ils sont complètement... même si, ils n'ont pas tout axé sur leur vie professionnelle, j'allais dire. Donc c'est flagrant que pour moi, c'est ça qui ouvre les esprits, qu'ici on soit moins fachos qu'ailleurs.

Voilà quoi. On est loin des archives mais quand tu me parles d'identité, bah pour moi ça y participe. Plus il y a de lien social plus les gens sont tolérants. Quoique, quand il y a la crise, malheureusement, même en Bretagne ça se durcit aussi. Ça se durcit aussi mais moins qu'ailleurs sans doute. Bon, tout ça c'est en vrac. Faut pas le faire entendre, c'est du vrac complet. Mais voilà quoi.

CA : D'accord, très bien merci.

[...]

Donc l'entretien est terminé. Merci pour votre témoignage. Il est 11h32.

Table des annexes

Annexe 1 : les Pays de Bretagne	78
Annexe 2 : Entretien avec Sophie Lemaury, le 19 avril 2014.....	78
La Médiathèque du Palais des Arts de Vannes	79
La bibliothèque des archives départementales	82
Annexe 3 : La Direction des archives départementales de 1840 à 2012	90
Annexe 4 : Budget global du service départemental d'archives	91
1. Harmonisation du budget en euro 2013 selon l'Insee.....	91
2. Évolution du budget global	92
Annexe 5 : La bibliothèque des archives.....	93
1. Évolution des fonds.....	93
2. Evolution du budget.....	94
Annexe 6 : Modalités d'acquisition des fonds privés d'érudits	95
Annexe 7 : Expositions.....	96
Annexe 8 : Entretien avec André Le Meut, le 24 avril 2014.....	97
Partie 1.....	97
Partie 2.....	105
Partie 3.....	106

Table des tableaux et graphiques

Tableau 1 : La Bretagne et son patrimoine en chiffres.....	15
Tableau 2 : La politique de valorisation du patrimoine en Bretagne en chiffres (2013).....	26
Tableau 3 : La médiathèque du palais des Arts de Vannes – Chiffres 2013.....	32
Graphique : Nombre d'élèves concernés par les déplacements de l'archivobus entre 1990 et 2010.....	64

Table des matières

Remerciements	5
Sommaire	6
Introduction	7
I. L'identité bretonne : mine d'or du patrimoine et du territoire	9
1. Identité, stéréotypes et patrimoine en Bretagne : des concepts à définir	9
1.1. Qu'appelle-t-on « identité » ?	9
a) Une identité, des identités	9
b) Quelle identité pour la Bretagne ?	10
c) Les origines de l'identité bretonne	11
1.2. Les stéréotypes : entre image négative et support culturel	12
a) Persistance d'un stéréotype	12
b) Le point de vue des intellectuels des XVIII ^e et XIX ^e siècles : illustration des changements	12
c) Renouveau culturel et ouverture d'esprit	13
1.3. Le patrimoine, vecteur de l'identité culturelle	14
a) Définition	14
b) Ses multiples facettes	15
c) Le patrimoine culturel immatériel breton.....	16
2. Une véritable politique territoriale	18
2.1. La législation patrimoniale.....	18
a) Charte culturelle de Bretagne, 1977	18
b) Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, 1992	19
c) Le Code du patrimoine	20
2.2. La décentralisation dans le domaine du patrimoine.....	21
a) Définition	21
b) Les États Généraux de la décentralisation culturelle et de la régionalisation en Bretagne	21
c) La Direction du Tourisme et du Patrimoine et les services rattachés	23
Le service de l'inventaire du patrimoine culturel.....	23
Le Service du tourisme.....	24
Le Service valorisation du patrimoine	24
3. Les institutions patrimoniales défenseurs de cette identité	25
3.1. Les enjeux de la valorisation du patrimoine en Bretagne	25
a) Le principe de cohérence de la chaîne patrimoniale	25
b) La politique de valorisation du patrimoine en Bretagne en chiffres (2013).....	26
3.2. Les Associations culturelles et les sociétés savantes	27
a) L'Institut culturel de Bretagne	27
b) La Société polymathique du Morbihan	28
3.3. Bibliothèques, Musées et Patrimoine.....	30
a) Les Musées d'histoire locale - le Cartopole de Baud.....	30
c) Les Bibliothèques - la Médiathèque du Palais des Arts de Vannes	31
Bibliographie	34
Bretagne	34
Identité.....	34

Morbihan	36
Associations	36
Archives	37
Législation et décentralisation.....	37
Bibliothèques, Musées et Patrimoine	38
Méthodologie	39
État des sources	40
Sources imprimées	40
Sources manuscrites issues du service des archives départementales du Morbihan (ADM)41	
Enquêtes orales : entretiens semi-directifs	43
II. Le service des archives départementales du Morbihan au cœur de cette préoccupation identitaire (1900-2010)	44
1. Les prémices d'une véritable politique au début du XX ^e siècle.....	45
1.1. La bibliothèque historique	45
a) Sa « création »	45
b) Mise en marche	47
Évolution des collections	47
Évolution du budget	49
1.2. Relations avec les autres organismes de la culture dans la première moitié du XX ^e siècle 49	
a) La « Carte des curiosités et monuments du Morbihan » (1928-1931).....	50
b) Autres rôles de l'archiviste en lien avec la culture.....	51
2. Une prise de conscience du potentiel identitaire (1940-1970) ?	52
2.1. Archives privées : Fonds des érudits locaux	52
a) Acquisition	52
b) Les fonds	54
Louis-Théophile Rosenzweig (1830-1884) - 3 J 1-14	54
André Viaud-Grand-Marais (nr-1936) - 4 J 1-17	54
Léon Lallement (1860-1942) - 7 J 1-591	54
Pierre Thomas-Lacroix (1901-1981) - 11 J 1-54	55
Yves-Alexandre le Diberder (1887-1959) - 14J 1-92	55
Michel de Galzain (1918-1994) - 33 J 1-120	55
Édouard Gilliouard (1894-1978) – 43J 1-107	56
2.2. Le service éducatif des archives départementales du Morbihan.....	57
a) Création	57
b) Développement de l'offre pédagogique	59
3. Renouveau culturel des années 1990-2000	62
3.1. Évolution de l'offre pédagogique et culturelle	62
a) Archivobus	62
Création	62
Actions pédagogiques	63
Les destinataires	63
b) La multiplication des offres culturelles	65

Les expositions	65
Les conférences et publications.....	68
3.2. Un enjeu primordial au tournant des années 2000 : le patrimoine oral	69
a) Le responsable du pôle	70
b) Composition des fonds	70
Édouard Gilliouard – 43J 1-107	70
Yves le Diberder - 14J 1-92	71
Le fonds Gabriel Lédan – 11AV	71
Le fonds Radio Bro Gwened.....	72
c) Partenaires	72
d) La valorisation.....	73
Publications	73
Concours de musiques bretonnes	75
Concerts.....	75
Conclusion	77
Annexes	78
Annexe 1 : les Pays de Bretagne	78
Annexe 2 : Entretien avec Sophie Lemaury, le 19 avril 2014.....	78
La Médiathèque du Palais des Arts de Vannes	79
La bibliothèque des archives départementales	82
Annexe 3 : La Direction des archives départementales de 1840 à 2012.....	90
Annexe 4 : Budget global du service départemental d’archives	91
1. Harmonisation du budget en euro 2013 selon l’Insee.....	91
2. Évolution du budget global	92
Annexe 5 : La bibliothèque des archives.....	93
1. Évolution des fonds.....	93
2. Evolution du budget.....	94
Annexe 6 : Modalités d’acquisition des fonds privés d’érudits	95
Annexe 7 : Expositions.....	96
Annexe 8 : Entretien avec André Le Meut, le 24 avril 2014.....	97
Partie 1.....	97
Partie 2.....	105
Partie 3.....	106
Table des annexes.....	111
Table des tableaux et graphiques	111
Table des matières.....	112

RÉSUMÉ

L'« Identité bretonne » est un concept bien difficile à définir malgré sa familiarité. En effet, l'idée de l'unité d'un peuple autour d'une histoire commune et ancrée dans les esprits avec des codes précis et perceptibles n'est qu'un essai de définition parmi tant d'autres.

Elle se concrétise à travers le patrimoine breton et tous ses éléments constitutifs : son héritage historique, religieux, rural, maritime, politique et culturel. Protéger et valoriser ce patrimoine est une des missions du Conseil général du Morbihan, notamment par le biais du service des archives départementales. L'étude de ce service montre son évolution, tout au long du XX^e siècle, afin de mieux répondre à cet impératif de mise en avant culturelle. Cependant, il n'est pas à la recherche d'une identité bretonne. C'est en promouvant l'histoire locale du département qu'une identité morbihannaise apparaît.

Mots-clés : archives départementales, archivobus, bibliothèque historique, identité bretonne, service éducatif, patrimoine oral, sociétés savantes, valorisation.

ABSTRACT

The « Breton identity » is a hard to define concept despite its familiarity. Indeed, its definition could be : the unity of a people around a shared and rooted in attitudes and behaviour history with specific and observable codes

It becomes a reality through the Breton patrimony and all of its components: its historical, religious, rural, maritime, political and cultural legacy. Protecting and developing this patrimony is one of the Morbihan general Council tasks, especially thanks to its Departmental Archives service. The study of this service shows its development, all along the 20th century, in order to better meet the requirements of a cultural showcase. However, the service is not looking for a Breton identity. But, through the promotion of the Department local history appears a Morbihan-based one.

Keywords: archivobus, Breton identity, Departmental archives, educational department, historical library, oral heritage, scholarly societies, valuation.

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) Christine d'Armagnac
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le 10 / 06 / 2014

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

